



Assemblée générale

Distr. générale
3 octobre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 161 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride

Union africaine-Nations Unies au Darfour

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	1–11	5
II. Structure et planification des ressources	12–252	9
A. Structure de commandement et de contrôle Union africaine-Nations Unies	12–14	9
B. Hypothèses retenues pour la planification des ressources	15–30	10
C. Effectif proposé, par composante	31–252	14
Direction exécutive et administration	36–47	15
Composante 1 : processus de paix	48–88	19
Composante 2 : sécurité	89–102	29
Composante 3 : état de droit, gouvernance et droits de l'homme	103–129	33
Composante 4 : action humanitaire	130–137	40
Composante 5 : appui	138–252	43
III. Ressources nécessaires	253–263	86
A. Ressources financières		86
B. Formation	253–255	87
C. Projets à effet rapide	256–257	87



D.	Désarmement, démobilisation et réintégration	258–259	88
E.	Détection de mines et déminage	260–262	88
F.	Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	263	89
IV.	Analyse des ressources nécessaires	264–285	91
V.	Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	286	98
Annexe			
	Organigrammes		99
	Carte		103

Résumé

Le présent rapport porte sur le projet de budget de la première année de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, dont le montant s'élève à 1 477 766 300 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 240 observateurs militaires, 19 315 soldats, 3 772 membres de la police des Nations Unies, 2 660 membres des unités de police constituées, 1 524 fonctionnaires internationaux, 3 425 agents recrutés sur le plan national, 548 Volontaires des Nations Unies et 6 agents du personnel fourni par le Gouvernement. En outre, les postes de 55 fonctionnaires internationaux et de 30 agents recrutés sur le plan national seront financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

Les effectifs prévus pour la mission sont présentés à l'échelle de l'Organisation par rapport aux unités et incluent le personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, le personnel des services organiques et le personnel d'appui, dont le personnel de sécurité.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses prévues (2007/08)</i>
Militaires et personnel de police	301 576,3
Personnel civil	109 395,9
Dépenses opérationnelles	1 066 794,1
Montant brut	1 477 766,3
Recettes provenant des contributions du personnel	11 556,6
Montant net	1 466 209,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—
Total	1 477 766,3

Ressources humaines

Catégorie de personnel	Déploiement complet ^a Effectif autorisé/proposé	Effectif réel au 31 août 2007	Effectif prévu		
			31 décembre 2007	31 mars 2008	30 juin 2008
Observateurs militaires ^b	240	–	–	90	210
Contingents ^b	19 315	105	10 113	13 896	18 453
Police des Nations Unies	3 772	44	178	2 037	2 627
Unités de police constituées ^c	2 660	–	370	930	1 770
Personnel recruté sur le plan international ^d	1 579	157	442	791	977
Personnel recruté sur le plan national ^{d, e}	3 455	218	567	1 485	2 092
Volontaires des Nations Unies	548	80	160	337	548

^a Autorisé par la résolution du Conseil de sécurité 1769 (2007) et effectif civil proposé.

^b Effectif autorisé de 19 555 soldats, dont 120 officiers de liaison et 240 observateurs militaires.

^c Effectif autorisé de 19 unités de police constituées, à raison de 140 par unité, soit 2 660 agents.

^d Y compris les postes devant être occupés par du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^e Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Organisation des Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007) pour une période initiale de 12 mois.
2. Il consiste à aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer un règlement politique viable et une sécurité durable au Darfour.
3. Les principales étapes du processus ayant conduit à la mise sur pied de la mission et les arrangements financiers y relatifs sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

<i>Date</i>	<i>Compte à rebours par rapport au jour J de l'inauguration du mandat</i>	<i>Description</i>
31 août 2006	J -334 jours	Dans sa résolution 1706 (2006) le Conseil de sécurité décide d'élargir le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) au Darfour et prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour renforcer le soutien à la mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), appelée Dispositif d'appui initial.
17 octobre 2006	J -287 jours	Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est informé que le Secrétaire général poursuivra le déploiement du dispositif d'appui initial de la MUAS en transférant jusqu'à concurrence de 21,2 millions de dollars des ressources actuelles de la MINUAS.
19 décembre 2006	J -224 jours	Le Conseil de sécurité souscrit aux conclusions de la Consultation de haut niveau d'Addis-Abeba sur la situation au Darfour (S/PRST/2006/55) et demande le déploiement immédiat de modules d'appui léger et lourd des Nations Unies à la mission de l'Union africaine au Soudan et d'une opération mixte au Darfour.
23 février 2007	J -158 jours	Le Secrétaire général, dans son rapport mensuel (S/2007/104) informe le Conseil de sécurité de la situation au Darfour et du fait que les estimations préliminaires des besoins liés au déploiement du dispositif d'appui initial pour une période de six mois s'élèvent à 287,9 millions de dollars.

<i>Date</i>	<i>Compte à rebours par rapport au jour J de l'inauguration du mandat</i>	<i>Description</i>
24 avril 2007	J -98 jours	Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est informé que le Secrétaire général procédera au déploiement du module d'appui lourd à la MUAS en utilisant et en transférant des ressources existant dans le budget de la MINUS pour financer à hauteur de 68,6 millions de dollars les besoins prévus jusqu'au 30 juin 2007.
2 mai 2007	J -90 jours	Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuve le déploiement du module d'appui lourd et l'intention d'utiliser de manière souple les ressources de la MINUS pour appuyer l'Opération hybride au Darfour à partir du 1 ^{er} juillet 2007 (A/61/852/Add.13).
31 juillet 2007	Jour J	Dans sa résolution 1769 (2007) le Conseil de sécurité autorise la mise en place d'une Opération hybride Union africaine-Organisation des Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour une période initiale de 12 mois à compter du 31 juillet 2007
8 août 2007	J +8 jours	Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuve un engagement de dépenses d'un montant maximum de 50 millions de dollars permettant de prendre les mesures préparatoires nécessaires pour répondre aux besoins essentiels les plus pressants à l'appui de la mise en place d'une capacité opérationnelle et d'arrangements financiers pour rembourser aux pays fournisseurs de contingents à la MUAS, leurs dépenses relatives aux contingents.

4. D'après le mandat de la MINUAD énoncé au paragraphe 1 de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, l'Opération a pour mission : de contribuer au rétablissement des conditions de sécurité nécessaires à l'apport d'une aide humanitaire en toute sécurité; de contribuer à la protection des populations civiles immédiatement menacées de violences physiques et d'empêcher les attaques contre les civils; d'œuvrer pour le respect et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Darfour; de contribuer à instaurer un environnement favorable à la construction économique et au développement, ainsi qu'au retour

durable des déplacés et des réfugiés dans leurs foyers; d'aider à promouvoir l'état de droit au Darfour; de suivre et de vérifier l'application des divers accords de cessez-le-feu signés depuis 2004 et d'observer s'ils sont bien respectés, ainsi d'apporter une aide à la mise en application de l'Accord de paix pour le Darfour et de tous accords ultérieurs; d'apporter une aide à la recherche d'une solution politique de manière que celle-ci n'exclue aucune partie et un appui à l'équipe conjointe Union africaine-Nations Unies d'appui à la médiation dans les efforts qu'elle déploie; et de suivre la situation en ce qui concerne la sécurité aux frontières du Soudan avec le Tchad et la République centrafricaine et d'en rendre compte.

5. Comme indiqué au paragraphe 2 de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, la MINUAD sera dotée d'un effectif militaire de 19 555 personnels au maximum, dont 360 observateurs militaires et officiers de liaison, et d'une composante civile composée au maximum de 3 772 personnels de police et de 19 unités de police constituées, comportant chacune un effectif maximum de 140 personnes.

6. Les composantes de la mission sont présentées et exposées schématiquement. L'ensemble des cadres axés sur les résultats faisant ressortir les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits seront présentés dans le budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, une fois que les bureaux organiques de la mission seront établis et opérationnels. Les cinq composantes sont les suivantes :

7. *Composante 1 : processus de paix.* La composante processus de paix correspond à l'appui fourni au Représentant spécial conjoint aux fins de la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour et d'éventuels accords ultérieurs, ainsi qu'aux envoyés spéciaux de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies qui s'emploient à ouvrir à tous le processus de paix et à élargir la base de l'Accord. Elle intègre les activités menées par des spécialistes des affaires politiques, de l'information et des affaires civiles qui, en coopération avec toutes les parties prenantes au processus de paix au Darfour, suivent l'évolution du processus et exercent des fonctions d'alerte rapide et d'analyse des conflits. À cette fin, les bureaux de cette composante collaboreront avec le Gouvernement soudanais et d'autres parties au processus de paix pour assurer la complémentarité de leurs efforts. Les priorités au cours de la période 2007/08 consisteront à établir le dialogue et la concertation Darfour-Darfour en veillant à ce que le processus soit représentatif et ouvert, et à diffuser des informations sur le mandat de la MINUAD, l'Accord de paix pour le Darfour et tous accords ultérieurs. Au titre de cette composante, de bons offices seront offerts et on veillera tout particulièrement à ce que les initiatives en matière de réconciliation soient coordonnées avec les mesures prises pour promouvoir la sécurité, le redressement et le développement du Darfour. La composante contribuera à l'organisation des référendums prévus par l'Accord de paix pour le Darfour. La mission facilitera l'application de tous les accords de paix au Soudan, dans l'esprit des dispositions nationales de l'Accord de paix global.

8. *Composante 2 : sécurité.* La composante sécurité vise à la fois à instaurer un environnement stable et sûr au Darfour, à protéger les civils en danger et à faciliter l'application des aspects relatifs à la sécurité de l'Accord de paix pour le Darfour et de tous autres accords complémentaires ultérieurs. La composante intègre les activités menées par le personnel militaire et de police, ainsi que par le personnel chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ou du déminage

qui collaborent avec les autorités nationales, les mouvements, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales locales et internationales. Pour la période 2007/08, la priorité sera accordée à la protection des civils et à la sécurité des populations vulnérables. Il s'agira en outre de lancer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en coopération avec les institutions nationales, comme le prévoit l'Accord de paix pour le Darfour. À cet égard, la composante police coopérera également avec des officiers de liaison de la police (comme il ressort de l'Accord de paix pour le Darfour) ainsi qu'avec les autorités locales et nationales, pour faire en sorte que les fonctions de police essentielles soient exercées dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et du principe de responsabilité. Au titre de cette composante, une police de proximité sera établie et formée dans les camps de personnes déplacées et les moyens d'action de la police au Darfour seront renforcés.

9. *Composante 3 : état de droit, gouvernance et droits de l'homme.* Cette composante correspond à l'appui fourni aux autorités nationales pour renforcer et réformer les systèmes judiciaire et pénitentiaire, notamment en renforçant le droit coutumier pour assurer le respect des normes internationales. La composante intègre les activités menées par des spécialistes de l'état de droit, du système judiciaire, du régime pénitentiaire, des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes et de la protection infantile, qui collaborent avec les autorités nationales, les mouvements, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales locales et internationales. Pour la période 2007/08, l'accent sera mis sur le règlement des différends en matière de propriété, notamment, foncière, ainsi que des questions d'indemnisation liées à l'Accord de paix pour le Darfour. Outre l'intégration des droits de l'homme à l'opération, la composante droits de l'homme mènera de nombreuses activités de surveillance, d'enquête, d'établissement de rapports, de protection et de conseil, ainsi que de renforcement des capacités et des institutions. Elle sera en contact avec les parties à l'Accord de paix afin d'identifier les mesures qui pourraient être prises pour mettre fin aux violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales et prévenir ou empêcher de telles violations.

10. *Composante 4 : action humanitaire.* La composante assistance humanitaire englobe la fourniture effective d'une assistance humanitaire et son acheminement sans entrave jusqu'aux populations dans le besoin. La composante intègre les activités menées par des coordonnateurs de l'action humanitaire avec le concours des autorités nationales, des mouvements, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des ONG locales et internationales. Les opérations humanitaires au Darfour continueront de relever du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire de la MINUS et une liaison étroite sera assurée entre la MINUAD et la MINUS. Le Coordonnateur de l'action humanitaire au Soudan (Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire de la MINUS) continuera à coordonner les opérations humanitaires, tandis que la MINUAD assurera l'acheminement sans heurt de l'assistance humanitaire jusqu'aux populations dans le besoin dans toute la région du Darfour. Pendant la période 2007/08, l'accent sera mis sur l'établissement et le fonctionnement de mécanismes de liaison efficaces entre la MINUAD, la communauté humanitaire et les multiples acteurs et sur l'identification des domaines où la coopération peut jouer un rôle critique.

11. *Composante 5 : appui.* La composante appui correspond aux tâches exécutées par la Division de l'appui à la mission, la Section de la sécurité et de la sûreté, le Groupe Déontologie et discipline et le Groupe VIH/sida. Les effectifs proposés devraient permettre à la mission de faire en sorte que le Représentant spécial conjoint, le personnel militaire, le personnel de police et le personnel chargé de tâches fonctionnelles soient en mesure de s'acquitter de leur mandat et des responsabilités qui leur incombent, en assurant les services suivants : services administratifs efficaces et efficients (recrutement; services sanitaires, y compris stabilisation et évacuation d'urgence des patients et soutien psychologique; formation; budgétisation et financement; gestion de la sécurité et prévention des accidents); services de gestion des achats et des marchés; services de transmissions et d'informatique; services de déminage; services d'appui intégrés (services logistiques; services d'approvisionnement, y compris les rations et le combustible destinés aux contingents; gestion du matériel et des biens appartenant aux contingents; services de transport terrestre et aérien; services de génie civil, y compris gestion des bâtiments; services relatifs à l'eau et à l'environnement; et services d'information géographique); ainsi que des services généraux (contrôle du matériel, services de valise diplomatique et de courrier et administration des demandes de remboursement).

II. Structure et planification des ressources

A. Structure de commandement et de contrôle Union africaine-Nations Unies

12. Conformément à la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, il y aura unité de commandement et de contrôle, ce qui, conformément aux principes fondamentaux du maintien de la paix, suppose une chaîne de commandement unique. En application de cette résolution, les structures d'appui, de commandement et de contrôle de l'Opération hybride seront fournies par l'ONU. La MINUAD recevra ses directives stratégiques du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et du Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine définiront le fonctionnement de la MINUAD par un échange de correspondance portant sur les conditions juridiques de leur partenariat au Darfour et sur leur engagement à respecter strictement les pouvoirs et délégations de pouvoirs administratifs, conformément aux règles, règlements et procédures de l'ONU.

13. Le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le cadre de cette opération hybride exigera une coordination stratégique étroite et une attribution claire de responsabilités vis-à-vis du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. En vue du bon déroulement de l'opération, un mécanisme conjoint d'appui et de coordination multidisciplinaire sera mis en place à Addis-Abeba, tandis que les principaux bureaux de l'opération et toutes les structures de commandement et d'encadrement des opérations seront installés au Darfour.

14. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité sur le déploiement de la MINUAD (S/2007/517), plusieurs documents stratégiques et juridiques d'une importance critique, tels que les règles d'engagement prévues au titre du module d'appui renforcé et le schéma des

opérations de la MINUAD, ont été parachevés et signés par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies lors des sessions de planification conjointes tenues entre le 30 juillet et le 2 août 2007 à Addis-Abeba.

B. Hypothèses retenues pour la planification des ressources

15. La MINUAD est une mission complexe, qui se déroule dans un contexte difficile et dont le mandat relève du défi. Pour que les étapes fixées dans la résolution 1769 (2007) du Conseil sécurité puissent être franchies dans les délais prévus, il faudra qu'un certain nombre de conditions essentielles soient remplies, dont la constitution de la force, la création des conditions de sécurité voulues, la mise en place des services, la passation de marchés publics et l'avancement satisfaisant des travaux de construction de locaux répondant aux normes de sécurité de l'ONU. Il a donc fallu considérer un large éventail d'éléments, dont beaucoup sont interdépendants et certains restent variables. Le présent chapitre rend compte des principaux postulats sur lesquels repose ce projet de budget.

16. Dans sa résolution 1769 (2007), le Conseil de sécurité a décidé, en référence au paragraphe 55 a) i) du document S/2007/307/Rev.1, qu'une partie du mandat et des tâches opérationnelles de la MINUAD consisteraient à : « Apporter un appui à la mission de bons offices du Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour et aux efforts de médiation des Envoyés spéciaux de l'UA et de l'ONU ». Le soutien est assuré par l'Équipe conjointe UA-ONU d'appui à la médiation dans les limites des ressources allouées à la MINUAD pour s'acquitter de ce mandat. À propos aussi du mandat énoncé par le Conseil de sécurité au paragraphe 55 a) iv) du document S/2007/307/Rev.1, à savoir « Faciliter les préparatifs et la conduite du Dialogue et de la Consultation Darfour-Darfour, comme le stipule l'Accord de paix pour le Darfour », une cellule d'appui au Dialogue et à la Consultation Darfour-Darfour a été incluse dans les activités à prendre en compte pour établir le budget de la MINUAD.

17. Pour appuyer cette opération hybride complexe et faire face aux fortes exigences du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux opérations hors Siège du Secrétariat, il est prévu de créer au Siège de l'ONU, pour la période allant jusqu'au 30 juin 2008, une équipe opérationnelle intégrée pour le Darfour dotée de 13 postes à financer sur les ressources de la MINUAD. Il n'existe pas encore de ressources prévues à cet effet dans le compte d'appui. Pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, les 13 postes seront demandés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

18. Le quartier général de la mission sera en partie à El Fasher et en partie à Nyala. Son bureau principal et ses hauts responsables seront à El Fasher, tandis que Nyala assurera l'appui. Des bureaux régionaux seront ouverts à El Fasher, Nyala et El Geneina et une antenne à Zalingei. La principale base logistique sera installée à Nyala. La MINUAD sera également dotée d'importants centres d'appui en dehors du Darfour, dont un bureau qui sera abrité dans les mêmes locaux que la MINUS à Khartoum, pendant la phase de lancement, une base logistique opérationnelle avancée, dotée d'installations d'entreposage et de transit, établie à El Obeid. Un bureau d'appui sera également établi à Port-Soudan, tandis que le mécanisme conjoint d'appui et de coordination sera installé à Addis-Abeba.

19. Le déploiement militaire sera essentiel au succès de l'opération. La composante militaire vise à assurer un passage harmonieux et sans heurt des dispositifs d'appui initial et renforcé et des forces de la MUAS à la MINUAD. Elle sera déployée dans tout le nord, le sud et l'ouest du Darfour, selon la structure des trois secteurs, avec pour quartier général de secteur El Fasher, Nyala et El Geneina, respectivement. Le déploiement avancé d'unités militaires, de cinq à sept bataillons d'infanterie par secteur et des groupes de la taille d'une compagnie à des postes avancés, sera indispensable pour couvrir toute la zone de la mission. Outre ces bataillons, une compagnie de forces spéciales sera déployée au quartier général de la force et servira de compagnie de réserve de la force. Chaque secteur disposera d'une compagnie d'infanterie faisant office de compagnie de réserve du secteur ou de force d'intervention rapide qui permettra au commandant de la force ou aux commandants des secteurs de réagir promptement et efficacement face aux menaces.

20. Pendant la phase de démarrage, l'opération sera fortement tributaire d'unités militaires de soutien – transport lourd, génie et aviation. Les contingents et les unités de police constituées devront s'assurer une autonomie d'eau de 30 jours, de rations de 60 jours, de produits de consommation de 90 jours et pouvoir installer et faire tourner une station de traitement d'eau destinée à pourvoir à leurs besoins internes propres dans un délai de 30 jours. Ils devront pouvoir également stocker et distribuer l'eau. La structure de la force intégrera les moyens logistiques de deuxième ligne nécessaires après le déploiement. Les pays fournisseurs de contingents et de forces de police devront tropicaliser leur matériel et le protéger contre la poussière et le sable.

21. S'appuyant sur la sécurité assurée par la composante militaire, les unités de police constituées se déploieront de manière progressive à Nyala, El Fasher et El Geneina, d'où elles pourront desservir la moitié des camps de déplacés. Des postes de police seront installés sans tarder auprès des centres de police de proximité pour être le plus efficaces possible. La police de la MUAS fera partie de la MINUAD à compter du 1^{er} janvier 2008 et entre janvier et juin 2008, 300 de ces officiers seront relevés.

22. Le déploiement rapide des contingents et de la police pendant la phase de démarrage suppose que soient surmontées d'énormes difficultés logistiques liées au fait que le Darfour est une région vaste, reculée et aride, où les conditions climatiques sont rudes, les moyens de communication peu développés, les infrastructures insuffisantes et les voies de transport et d'approvisionnement éloignées de Port-Soudan. Le sous-développement des infrastructures, les délais d'exécution du mandat et la taille de l'opération posent maintes difficultés d'ordre pratique. Le succès de la mission dépendra des efforts concertés de multiples parties internes et externes, notamment du respect des échéances par les fournisseurs, de la prestation de services complets par les entrepreneurs et de la diligence de multiples autorités gouvernementales.

23. Le difficile calendrier établi par le Conseil de sécurité pour le déploiement des contingents militaires au Darfour suppose que d'importants projets de construction et de remise en état d'infrastructures de taille démarrent immédiatement et soient menés à bien dans des délais extrêmement serrés. Compte tenu de cette situation contraignante et de la lenteur des procédures d'appel d'offres, la seule manière de s'attacher immédiatement les services d'un entrepreneur à même de fournir des services d'appui logistique multifonctionnels au Darfour serait, à titre exceptionnel,

de conclure un marché sans appel d'offres de courte durée. En attendant, le processus international de mise en concurrence en vue du choix des prestataires de ces services à long terme a été entamé et devrait en principe aboutir avant la fin de l'exercice budgétaire 2007/08. Il visera à faire en sorte que des fournisseurs d'origines géographiques diverses puissent se disputer toute la gamme des biens et services à fournir.

24. L'aridité du climat et la pénurie d'eau font de cet élément un facteur très important. Des forages seront effectués, des stations de traitement installées et des mesures de conservation adoptées. La mission établira à El Fasher, sur la base d'un accord avec la Compagnie soudanaise de distribution d'eau, un point d'où seront extraits chaque jour des réseaux en place 200 000 litres d'eau destinés à être acheminés par camion vers les camps voisins. Deux forages seront réalisés au bassin de Shagra (à 15 km d'El Fasher) pour mieux ravitailler la ville d'El Fasher par le système d'adduction existant. Des sites de forage potentiels ont été repérés à Nyala, El Geneina et Zalingei. Des châteaux d'eau seront construits dans chaque camp pour assurer 14 jours de réserve d'eau potable.

25. Le principal port d'entrée des marchandises de la MINUAD arrivant par voie maritime sera, tout comme pour la MINUS, Port-Soudan. La MINUAD se servira également de la base logistique de la MINUS à El Obeid. À cette fin, la MINUAD partagera des services avec la MINUS, utilisera dans un premier temps les contrats commerciaux de la MINUS et déploiera du personnel chargé des fonctions et des tâches supplémentaires directement liées à ses propres activités.

26. La difficulté du terrain limite les déplacements au sol, ce qui accentue la dépendance à l'égard des opérations aériennes. Les moyens de transport aérien, constitués d'avions et d'hélicoptères basés en divers endroits, permettront d'assurer les évacuations sanitaires primaires et secondaires, le ravitaillement, les déplacements du personnel et les vols de reconnaissance 24 heures sur 24 et d'intervenir immédiatement. À titre ponctuel, la MINUS mettra des avions à la disposition de l'opération, contre remboursement. Un groupe chargé spécifiquement de la sécurité aérienne est également prévu : il présidera au choix des aires de stationnement des appareils, procédera à l'évaluation des risques, inspectera le matériel, déterminera les compétences des équipages et veillera à ce que les règles de sécurité de la large flotte d'appareils soient respectées.

27. Des systèmes de communication vocale et de données fiables étant nécessaires pour appuyer les opérations et assurer la sécurité du personnel, un réseau complexe reliera les systèmes radio à très haute fréquence et à haute fréquence et les systèmes de données aux sites de la MINUAD à travers le Darfour et assurera la liaison entre le Siège de l'ONU, la Base logistique des Nations Unies, d'autres missions des Nations Unies, l'Union africaine, les organismes des Nations Unies et les équipes de pays. La mise en place d'un tel réseau exigera une étroite collaboration avec le Gouvernement, la coordination des fréquences, la construction de tours, l'installation de sites de relais et l'établissement global d'un système fiable, efficace et complexe. Des services Internet seront assurés à tous les niveaux de commandement. Des systèmes de communication sécurisés relieront le quartier général de la mission aux quartiers généraux de secteur, au Siège de l'ONU à New York et au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba.

28. Les procédures d'achat sont accélérées en vue de l'acquisition de fournitures, de matériel et de services en grandes quantités. Les services de gestion des achats et

des marchés dont la création est proposée sont censés pouvoir faire face à un important volume de transactions et à des marchés d'envergure. La MINUS appuie actuellement le mécanisme de passation des marchés et le Siège de l'ONU a commencé à rechercher des fournisseurs de biens et services dans le but d'accélérer la procédure. La Base logistique des Nations Unies joue également un rôle d'appui important dans la phase de démarrage de la MINUAD en mettant à la disposition des biens prélevés sur ses stocks stratégiques pour déploiement rapide et en lui apportant son soutien dans les domaines de la formation et des communications.

29. Pour atteindre les objectifs fixés en matière de déploiement de personnel civil, une équipe de recrutement spécialisée, dénommée Darfur Tiger Team, a été constituée pour pourvoir les postes de la MINUAD très rapidement. Elle a recruté du personnel pour les dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé, tout en constituant une liste de personnes intéressées et qualifiées pour la MINUAD. Elle procède actuellement à l'examen des effectifs civils de la MUAS en vue de les engager pour le compte de la MINUAD, conformément aux normes de sélection en vigueur à l'ONU, de sorte que la transition puisse s'effectuer d'ici au 31 décembre 2007. L'équipe de recrutement Darfur Tiger Team a cherché des candidats possédant les compétences linguistiques requises, tout en tenant dûment compte de la nécessité d'assurer l'équilibre entre les sexes et une représentation géographique aussi large que possible. Le personnel qualifié de la MINUS déjà en poste et travaillant au Darfour sera assimilé à celui de la MINUAD dans le cadre du déploiement. En ce qui concerne le recrutement national, l'équipe a tenu compte de l'expérience de la MINUS et s'emploie à identifier des domaines dans lesquels elle pourrait atteindre ses objectifs de recrutement et attirer des candidats qualifiés.

30. Le projet d'évaluation des risques liés au démarrage de la mission au Darfour a été lancé en août 2007 pour déterminer les risques que pourrait présenter pour l'ONU le fait de parvenir à une capacité opérationnelle initiale conformément aux critères fixés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007). Une équipe interdisciplinaire interdépartementale a été constituée pour prévoir et évaluer les 40 risques les plus graves auxquels l'Organisation s'exposerait afin de satisfaire aux exigences de la résolution. Pour que l'analyse soit la plus objective et la plus transparente possible, l'équipe a adopté des outils d'évaluation des risques fondés sur des travaux de recherche internes et externes précédemment réalisés et adaptés au maintien de la paix en vue de définir une politique et des directives en matière de gestion des risques. Les outils retenus correspondent aux méthodes types de gestion des risques en usage dans les secteurs public et privé. L'objectif actuel du projet est d'achever l'évaluation des risques liés au démarrage de la mission au Darfour avant la fin octobre 2007.

C. Effectif proposé, par composante

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies^a</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Agents des services généraux/agents du Service mobile</i>				
Direction exécutive et administration	1	5	17	23	11	57	34	3	94
Composante 1 : processus de paix ^b	3	10	60	93	35	201	175	20	396
Composante 2 : sécurité	1	4	15	21	5	46	1 136	12	1 194
Composante 3 : état de droit, gouvernance et droits de l'homme	—	2	29	73	9	113	175	44	332
Composante 4 : action humanitaire ^b	—	1	7	19	1	28	26	—	54
Composante 5 : appui	1	9	112	212	800	1 134	1 909	469	3 512
Total	6	31	240	441	861	1 579	3 455	548	5 582

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Comprend 85 postes qui seront financés au moyen des crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

31. L'effectif et la structure proposés sont fondés sur le mandat de la mission et sont dictés par un certain nombre de contraintes et de facteurs, dont l'effectif autorisé des composantes personnel militaire et personnel de police ainsi que la nécessité d'instaurer une collaboration et une coordination avec les interlocuteurs soudanais afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords qui lui ont succédé. La Direction générale et l'administration d'ensemble de la mission doivent être assurées par le Cabinet du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU.

32. Le Représentant spécial conjoint, en poste au quartier général de la mission à El Fasher, relève du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et du Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, respectivement.

33. L'Adjoint du Représentant spécial conjoint, le commandant de la force, le chef adjoint de la police, le chef du Bureau de la liaison humanitaire et l'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de l'administration relèvent directement du Représentant spécial conjoint. Le commandant de la force et le chef adjoint de la police sont assistés, respectivement, par un commandant adjoint de la force et par deux chefs adjoints de la police. Les directives opérationnelles sont exécutées par l'intermédiaire d'une structure intégrée au siège, y compris une Division de l'appui à la mission, dirigée par un sous-secrétaire général et assistée par un directeur de l'administration. La direction générale de l'opération repose sur les règles, réglementations, normes et pratiques établies de l'ONU.

34. Tous les bureaux régionaux et les antennes bénéficieront d'une assez large autonomie pour ce qui est de la gestion des affaires courantes dans le cadre du

schéma directeur mis au point avec l'équipe de direction de la mission. Les pouvoirs délégués aux directeurs des bureaux régionaux et des antennes dans les domaines de l'administration et de la gestion financière seront donc relativement importants, l'objectif étant d'assurer une gestion efficace et rationnelle dans une structure organisationnelle décentralisée. Il sera donc nécessaire de nommer des cadres supérieurs expérimentés à la tête de chaque bureau régional et antenne. Il s'agit d'un impératif important dans les régions où sont déployés d'importants effectifs militaires et de police civile. Il est donc proposé de créer une structure à deux niveaux, avec des directeurs de la classe D-1 pour les bureaux régionaux d'El Fasher, Nyala et El Geneina et un administrateur de la classe P-4 pour l'antenne de Zalingei. Les directeurs de tous les bureaux régionaux relèveront directement du Chef de cabinet, tandis que celui de l'antenne de Zalingei relèvera du directeur du bureau régional d'El Geneina. Chaque directeur de bureau régional ou d'antenne sera responsable de la supervision générale du personnel civil du bureau ou de l'antenne qu'il dirige. En outre, les membres du personnel de ces bureaux régionaux et antennes devront rendre compte de leurs activités aux sections auxquelles ils seront rattachés au quartier général de la mission.

35. On trouvera en annexe au présent rapport l'organigramme de la mission, qui est décrit en détail dans les paragraphes qui suivent.

Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial conjoint	1	—	2	3	2	8	5	—	13
Bureau du Chef de cabinet	—	4	4	8	5	21	23	3	47
Bureau des affaires juridiques	—	1	3	3	1	8	3	—	11
Centre conjoint d'analyse de la mission									
Bureau des auditeurs résidents									
Total proposé									

^a Administrateurs et agents des services généraux.

36. La direction générale et l'administration d'ensemble de la mission sont assurés par le Bureau du Représentant spécial conjoint.

Bureau du Représentant spécial conjoint

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Quartier général de la mission								

Total proposé

^a Administrateurs et agents des services généraux.

37. Le Représentant spécial conjoint, qui a rang de secrétaire général adjoint, aide le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine à s'acquitter du mandat de la MINUAD et assure la direction générale de la mission, y compris la coordination de toutes les activités de l'ONU et de l'Union africaine au Darfour. Le Représentant spécial conjoint est également le responsable désigné pour les questions de sécurité au Darfour. Relèvent directement du Représentant spécial conjoint l'Adjoint du Représentant spécial conjoint, le commandant de la force, le chef adjoint de la police, le chef du Bureau de la liaison humanitaire, le Chef de cabinet, l'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de l'administration, l'auditeur résident principal, le chef du Centre conjoint d'analyse de la mission, le Directeur de la Division des affaires politiques, le conseiller principal pour les questions de sécurité, le chef du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba et le chef du Bureau de liaison de Khartoum.

38. Le Représentant spécial conjoint est assisté par un conseiller économique principal (P-5) qui lui donnera des conseils sur les aspects macroéconomiques du conflit au Darfour ainsi que sur le processus de transition vers la paix aux niveaux interne et international. Un assistant spécial (P-4) prêter son concours au Représentant spécial conjoint pour la rédaction de la correspondance et la gestion de son bureau; un attaché de liaison (P-3) prêter son concours au Représentant spécial conjoint dans ses relations avec les ministres et hauts responsables du Gouvernement soudanais; et deux interprètes (P-3) fourniront des services de traduction et d'interprétation. Deux assistants personnels (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), un assistant administratif (agent du Service mobile), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et trois chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) l'aideront à s'acquitter des tâches courantes.

Bureau du Chef de cabinet

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Quartier général de la mission	—	1	4	5	2	12	8	23
Bureaux de terrain	—	3	—	3	3	9	15	24
Total proposé	—	4	4	8	5	21	23	47

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Quartier général de la mission

Collaborateurs directs du Chef de cabinet

39. Le Représentant spécial conjoint est assisté par un chef de cabinet (D-2), qui veillera à ce que toutes les activités de la mission soient gérées de façon intégrée en coordonnant les travaux de l'équipe de direction. Compte tenu de la taille de la mission et de la complexité de ses activités, il est essentiel que les activités opérationnelles et d'appui soient gérées de manière intégrée et efficace. En outre, le Chef de cabinet sera chargé de coordonner et de superviser l'élaboration et le suivi de l'exécution du plan de travail de la mission et des cadres budgétaires axés sur les résultats. En outre, le Chef de cabinet sera responsable de la gestion des bureaux régionaux.

40. Le Chef de cabinet sera assisté par deux administrateurs de programme (1 P-4 et 1 P-3) qui l'aideront dans la gestion des bureaux régionaux; un assistant spécial (P-3) et un administrateur associé chargé des rapports (P-2) qui resteront en contact avec le quartier général de la MINUAD en ce qui concerne toutes les questions devant être portées à l'attention du Représentant spécial conjoint et qui répondront aux demandes d'informations; deux fonctionnaires du protocole (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) qui veilleront au respect du protocole; et trois attachés de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national) qui assureront la liaison avec les autres composantes de la mission; deux fonctionnaires chargés des pratiques optimales (1 P-4 et 1 P-3); et deux commis aux archives (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) qui seront chargés de la tenue des dossiers et du classement et de l'archivage de tous les documents reçus et envoyés par les collaborateurs directs du Représentant spécial conjoint. Le Bureau du Chef de cabinet bénéficiera de l'appui de deux assistants administratifs (agents du Service mobile), deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe de la planification

41. Le Groupe de la planification, qui relèvera du Chef de cabinet du Représentant spécial conjoint, aidera ce dernier pour ce qui est de l'élaboration et du suivi du plan de travail de la mission. Le Groupe sera chargé d'élaborer tous les documents de planification stratégique de la MINUAD et de faire rapport sur leur application. Le Groupe de la planification est dirigé par un spécialiste principal de la planification (P-5) qui bénéficiera du concours de trois spécialistes de la planification (1 P-4 et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international).

Bureaux de terrain

42. Les bureaux de terrain d'El Fasher, Nyala et El Geneina coordonneront les activités déployées au Darfour-Nord, au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest, respectivement. Il leur incombera par ailleurs d'assurer une bonne coordination avec les autres bureaux régionaux ainsi qu'avec les bureaux de liaison de Khartoum et d'Addis-Abeba.

43. Chacun de ces trois bureaux régionaux est dirigé par un directeur de bureau (3 D-1) qui sera assisté par 1 fonctionnaire chargé des rapports (3 P-3), 1 coordonnateur des opérations sur le terrain (3 administrateurs recrutés sur le plan national), 2 assistants administratifs (3 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 assistants linguistiques (6 agents

des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 chauffeur (3 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureau des affaires juridiques

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Quartier général de la mission	–	1	3	3	1	8	3	–	11
Total proposé	–	1	3	3	1	8	3	–	11

^a Administrateurs et agents des services généraux.

44. Le Bureau des affaires juridiques est dirigé par un conseiller juridique principal (D-1), qui conseillera le Représentant spécial conjoint sur toutes les questions juridiques se rapportant à l'exécution du mandat de la mission. Le Bureau fait également des études et donne des conseils juridiques concernant les questions d'administration, de gestion du personnel et de passation des marchés se rapportant aux opérations de la mission, assure la liaison avec les autorités gouvernementales pour toutes les questions d'ordre juridique et fournit un appui dans le domaine du droit international. Le Conseiller juridique principal sera assisté par un juriste principal (P-5) et sept juristes (2 P-4, 3 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), dont un juriste (P-4) sera détaché auprès du bureau du chef de la Division de l'appui à la mission et traitera principalement des questions juridiques liées aux éléments qui concernent l'appui fourni à la mission. Le Bureau des affaires juridiques comprendra également deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Centre conjoint d'analyse de la mission

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Quartier général de la mission	–	–	3	5	–	8	3	–	11
Total proposé	–	–	3	5	–	8	3	–	11

^a Administrateurs et agents des services généraux.

45. Le Centre conjoint d'analyse de la mission est responsable de la collecte, de la coordination, de l'analyse et de la diffusion de renseignements de sources civile et militaire, de l'analyse des risques et de la formulation de conseils dans le domaine de la gestion des risques. Sur la base de ces analyses, le Centre produit aussi des rapports et des documents directifs en vue d'améliorer la capacité de la mission de s'adapter et de faire face aux nouveaux problèmes, menaces et obstacles qui peuvent surgir pendant l'exécution de son mandat. Le chef du Centre (P-5) relève directement du Représentant spécial conjoint et assurera la direction de la planification stratégique de la mission et la supervision du travail de l'équipe pluridisciplinaire du Centre.

46. Le Centre conjoint d'analyse de la mission comprendra quatre analystes de l'information (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 administrateur recruté sur le plan national), qui examineront des questions complexes et diverses et recenseront les nouveaux problèmes, menaces et obstacles; un spécialiste de la gestion automatisée (P-4) qui sera chargé de la diffusion des renseignements provenant du Centre aux autres composantes de la mission et un fonctionnaire associé chargé des rapports (P-2), qui l'aidera dans sa tâche; un analyste des terres et des biens fonciers (P-3), qui formulera des conseils sur les aspects stratégiques des titres de propriété foncière et des droits sur l'eau, la répartition traditionnelle des terres et celle résultant de la guerre, ainsi que les mécanismes traditionnels de règlement des différends; et un fonctionnaire chargé des rapports (P-3) et deux spécialistes de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national) qui établiront des documents d'orientation et les rapports prescrits conformément au mandat de la MINUAD.

Bureau des auditeurs résidents

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Quartier général de la mission	–	–	5	4	3	12	–	12
Total proposé	–	–	5	4	3	12	–	12

^a Administrateurs et agents des services généraux.

47. Le Bureau des auditeurs résidents est dirigé par un auditeur résident principal (P-5) et comprend huit auditeurs résidents (4 P-4 et 4 P-3) ainsi que trois assistants d'audit (3 agents du Service mobile). Les effectifs proposés pour le Bureau et leur classe correspondent à la portée des activités opérationnelles de la mission et à l'ampleur de l'appui administratif, logistique et technique fourni par la Division de l'appui à la mission au personnel technique de la mission, au personnel militaire et aux membres de la police civile. Étant donné que le projet de budget pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix a été finalisé avant la création de la MINUAD, les ressources de personnel nécessaires pour le Bureau sont incluses dans le présent budget à titre intérimaire et seront transférées au compte d'appui pour l'exercice 2008/09.

Composante 1 : processus de paix

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint	1	–	3	2	3	9	3	12
Division des affaires politiques ^b	–	2	13	13	2	30	20	50
Division de la communication et de l'information	–	1	9	13	15	38	64	112
Section des affaires civiles	–	1	9	39	2	51	78	139
Équipe conjointe d'appui à la mission ^b	2	3	10	11	7	33	–	33

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Mécanisme conjoint d'appui et de coordination	–	2	8	7	3	20	2	–	22
Bureau de liaison de Khartoum	–	1	8	8	3	20	8	–	28
Total proposé	3	10	60	93	35	201	175	20	396

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Comprend les postes qui seront financés au moyen des crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Quartier général de la mission	1	–	3	2	3	9	3	–	12
Total proposé	1	–	3	2	3	9	3	–	12

^a Administrateurs et agents des services généraux.

48. L'Adjoint du Représentant spécial conjoint, qui a rang de sous-secrétaire général, prête son concours au Représentant spécial conjoint pour la supervision de l'exécution du mandat de la mission et de la gestion d'ensemble de la mission. Il dirige, en particulier, les activités inscrites au programme dans les domaines suivants : affaires civiles; état de droit, système judiciaire et services consultatifs de l'administration pénitentiaire; droits de l'homme; désarmement, démobilisation et réintégration; et communication et information. En outre, il représente le Représentant spécial conjoint lors des réunions avec les représentants du Gouvernement, les représentants de la communauté diplomatique et autres parties prenantes, selon que de besoin, et il dirige la mission en l'absence du Représentant spécial du Secrétaire général.

49. L'Adjoint du Représentant spécial conjoint sera assisté par 1 conseiller principal (P-5), 2 administrateurs de programme (1 P-5 et 1 P-3), 1 assistant spécial (P-3), 1 attaché de liaison (P-4), 1 assistant personnel (Service mobile), 3 assistants administratifs (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Division des affaires politiques

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Quartier général de la mission ^b	–	2	10	8	2	22	20	–	42
Bureaux de terrain	–	–	3	5	–	8	–	–	8

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Total proposé	–	2	13	13	2	30	20	50

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Comprend 13 postes qui seront financés au moyen des crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 1 agent du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

50. La Division des affaires politiques apporte son concours à l'application effective de l'Accord de paix pour le Darfour et aux accords qui ont été conclus ultérieurement entre le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires de l'Accord de paix pour le Darfour, notamment en suivant de près la situation politique, civile, sociale et économique, ainsi que celle des populations civiles, dans l'ensemble du Darfour, et tout autre fait nouveau pouvant avoir des répercussions sur l'exécution du mandat de la mission; en aidant le Représentant spécial conjoint et son adjoint lors de leurs consultations régulières avec le Gouvernement soudanais et toutes les parties prenantes pertinentes; en donnant des conseils sur le processus politique au Darfour ainsi que sur l'application de l'Accord de paix pour le Darfour; et en participant aux réunions avec les donateurs et organismes internationaux afin d'examiner les moyens de répondre concrètement aux besoins de la population du Darfour. La Division fournit également des conseils et une évaluation actualisée des tendances politiques au Darfour et dans la région, en analysant leur incidence possible à long terme sur la paix et la stabilité; en établissant des relations de travail étroites avec les partis politiques et en contribuant à l'établissement des rapports quotidiens présentés à l'Union africaine et au Siège de l'ONU, respectivement, ainsi qu'aux rapports présentés au Conseil de sécurité.

Quartier général de la mission

51. La Division des affaires politiques est dirigée par un directeur des affaires politiques (D-2), épaulé par trois spécialistes (hors classe) des questions politiques (P-5), dont deux seront chargés de superviser l'application des dispositions relatives au partage du pouvoir figurant dans l'Accord de paix pour le Darfour et dans les accords conclus ultérieurement et l'autre sera attaché au Bureau du Représentant spécial conjoint auquel il donnera des conseils sur tous les aspects politiques de la situation et les faits survenus au Soudan, en particulier dans la région du Darfour, et assurera la liaison avec l'Envoyé spécial de l'ONU pour le Darfour. Vingt et un spécialistes des affaires politiques (4 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 13 administrateurs recrutés sur le plan national) assureront la liaison avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes et seront chargés de l'établissement des rapports. La Division sera épaulée par un assistant administratif (Service mobile) ainsi que par deux employés de bureau et un chauffeur (3 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

52. La Division des affaires politiques comprend une cellule de soutien logistique pour le dialogue et la consultation au Darfour-Darfour, dirigée par un spécialiste principal des affaires politiques/conseiller du Président du dialogue et de la consultation au Darfour-Darfour (D-1). Le Conseiller prêtera son concours au Président pour la convocation des réunions préparatoires du dialogue et de la consultation ainsi que pour le processus de dialogue et de consultation proprement

dit. La Cellule de soutien logistique comprendra sept spécialistes des affaires politiques (1 P-5, 2 P-4 et 4 P-3), qui seront chargés d'assurer la liaison avec les dirigeants de la société civile et de faciliter leur participation au processus de dialogue et de consultation. La cellule de soutien logistique sera épaulée par 2 assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les postes demandés au titre de la cellule de soutien logistique pour le processus de dialogue et de consultation, en raison de leur caractère temporaire, seront financés au moyen des crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la période s'achevant le 30 juin 2008.

Bureaux de terrain

53. Dans chacun des trois bureaux régionaux d'El Fasher, Nyala et El Geneina, les fonctions d'établissement des rapports politiques seront assurées par deux spécialistes des affaires politiques (3 P-4 et 3 P-3). Dans l'antenne de Zalingei, les fonctions d'établissement des rapports politiques seront assurées par deux spécialistes des affaires politiques (P-3).

Division de la communication et de l'information

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel			
Quartier général de la mission	–	1	7	10	10	28	37	5	70
Bureaux de terrain	–	–	2	3	5	10	27	5	42
Total proposé	–	1	9	13	15	38	64	10	112

^a Administrateurs et agents des services généraux.

54. La Division de la communication et de l'information sera chargée de mettre en œuvre une stratégie de communication et d'information qui soit volontariste et globale afin d'appuyer les buts et objectifs de la mission. Elle devra notamment produire et diffuser des informations – écrites, audiovisuelles et électroniques – sur le mandat de la MINUAD et son rôle dans le processus de paix; apporter un appui aux médias nationaux et internationaux; mettre en œuvre des campagnes d'information de vaste portée destinées aux populations locales; produire et diffuser des émissions radiophoniques en arabe, en anglais et dans les langues régionales, dans la mesure du possible, en étroite coopération avec les sites radiophoniques existants de l'ONU au Darfour; publier des communiqués de presse et des périodiques dans les langues nationales; publier et distribuer des dépliants et des feuillets d'information; et soutenir et encadrer les activités d'information menées par les bureaux opérationnels de la mission.

55. Le rôle que sont appelés à jouer les bureaux de l'information des bureaux régionaux d'El Fasher et d'El Geneina ainsi que l'antenne de Zalingei consistera à élargir la portée des activités de communication de manière à atteindre les parties prenantes dans ces régions, principalement par le biais de campagnes d'information

et d'émissions radiophoniques, dans la mesure du possible. Les activités d'information menées sur le terrain viseront à promouvoir le dialogue entre les Nations Unies et les collectivités locales.

Quartier général de la mission

56. La Division de la communication et de l'information du quartier général de la mission comprend le cabinet du Directeur, le bureau du porte-parole, un groupe de la communication, un groupe de la production, un groupe de la vidéo et du multimédia et un groupe pour le site Web.

57. La Division est dirigée par le Directeur de la communication et de l'information (P-2), qui aura la responsabilité générale de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la gestion du programme de travail de fond du Bureau et sera assisté, au sein de son cabinet, par 3 spécialistes de l'information [1 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile), 1 assistant à l'information (Service mobile) et 1 assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national)].

58. Le porte-parole (P-5) agira en tant que porte-parole du chef de la mission et assurera les principales activités de liaison entre les missions et les organisations de médias locales et internationales et gèrera ses relations avec les médias. Le porte-parole sera assisté par un porte-parole adjoint (P-4), l'un et l'autre bénéficiant du concours d'un assistant à l'information (Service mobile) et de deux assistants à l'information (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

59. Le programme d'information de la mission sera dirigé par le chef de l'information (P-4) qui sera chargé de coordonner et de gérer toutes les campagnes d'information dans toute la zone de la mission, avec le concours de 2 spécialistes de l'information (2 P-3), de 1 assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 1 assistant à l'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

60. Le Groupe de la production coordonnera la production des supports promotionnels et travaillera en étroite collaboration avec d'autres groupes et membres du personnel, dont le programme d'information, le Groupe de la vidéo et du multimédia, le Groupe chargé du site Internet, les graphistes et le photographe. Le Groupe de la production sera doté de 1 spécialiste de l'information (P-3), de 1 spécialiste de l'information associé (P-2), de 1 assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 1 assistant à l'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

61. Sous la supervision du Directeur, un spécialiste de l'information (P-3) sera chargé de fournir au Centre conjoint d'analyse de la mission des données tirées du domaine public pour le suivi des médias et de contribuer aux activités d'analyse. Il bénéficiera du concours d'un assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national).

62. Un spécialiste de la gestion administrative (P-4) sera chargé de coordonner toutes les questions administratives pour le compte de la Division, notamment les ressources humaines, les questions budgétaires et l'achat de biens et de services et bénéficiera du concours d'un assistant administratif (Service mobile). Trois chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) fourniront un appui aux groupes susmentionnés.

63. Le Groupe de la radio, en coopération avec les services radiophoniques existants de l'ONU au Soudan, élaborera à l'intention des parties prenantes au Darfour des programmes qui viseront à promouvoir les buts et activités de la mission, dans la mesure du possible, dans les langues locales. Le Groupe de la radio du quartier général de la mission sera doté du chef du Groupe (P-5), de 1 réalisateur d'émissions radiophoniques (P-4), de 4 réalisateurs d'émissions radiophoniques (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 1 réalisateur d'émissions radiophoniques chargé de la formation (P-3), de 6 assistants à la réalisation d'émissions radiophoniques et journalistes (agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 4 assistants à la réalisation d'émissions radiophoniques et présentateurs en langues locales (agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 6 assistants linguistiques radiophoniques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 1 technicien spécialiste de la radiodiffusion (Service mobile), d'un technicien de studio (Service mobile), de 2 techniciens de studio assistants (agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 2 assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 3 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

64. Le Groupe de la télévision, de la vidéo et du multimédia produira des documents vidéo destinés à être utilisés dans les reportages locaux et internationaux sur la MINUAD; rendra compte régulièrement de la situation aux réseaux de radiotélévision des pays fournisseurs de contingents; produira de brefs documents vidéo sur la mission, destinés à être diffusés dans les centres d'information et ailleurs. Le Groupe sera doté de 2 réalisateurs de télévision et de vidéo (1 P-4 et 1 P-3), de 1 rédacteur de télévision et de vidéo (Service mobile) et de 2 cameramen de télévision et de vidéo (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

65. Le Groupe pour le site Web sera chargé de coordonner le contenu du site Web de la mission et de superviser la conception de tous les aspects du site, en étroite coopération avec les bureaux pertinents de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et du Siège de l'ONU. Le Groupe sera dirigé par un spécialiste de l'information et du Web (P-3), qui bénéficiera du concours de deux assistants à l'information et graphistes (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), ainsi que d'un assistant à l'information et au Web (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international). Le Groupe travaillera en étroite coopération avec le Groupe de la production afin d'assurer la bonne utilisation des moyens de représentation graphique.

66. Le Groupe de la télévision, de la vidéo et du multimédia et le Groupe pour le site Web seront secondés par deux chauffeurs (agents de services généraux recrutés sur le plan national).

67. Un photographe (Service mobile) assurera la couverture photographique des activités de la mission et fournira la documentation connexe.

Bureaux de terrain

68. Le Bureau de la communication et de l'information d'El Fasher est dirigé par un spécialiste de l'information (P-4) qui, tout en constituant un point de contact avec les médias locaux et internationaux, supervisera les campagnes d'information pour le secteur. Il bénéficiera du concours de 1 spécialiste de l'information (P-3), de

6 assistants à l'information (1 agent des services généraux, 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

69. Le Bureau de la communication et de l'information d'El Fasher comprend également un groupe de la radiodiffusion dirigé par un réalisateur d'émissions radiophoniques (P-3) et bénéficie du concours de 1 réalisateur d'émissions radiophoniques (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 2 reporters assistants pour la production radiophonique (agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 2 assistants pour la production radiophonique (agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 2 assistants radiophoniques linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 1 technicien de studio (Service mobile), de 1 assistant technicien de studio (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

70. Le Bureau de la communication et de l'information d'El Geneina est dirigé par un spécialiste de l'information (P-4) qui, tout en constituant un point de contact avec les médias locaux et internationaux, supervisera les campagnes d'information pour le secteur. Il bénéficiera du concours de 1 spécialiste de l'information (P-3), de 6 assistants à l'information [1 agent du Service mobile, 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 4 assistants à l'information (4 agents des services généraux recrutés sur le plan national)] et de 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

71. Le Bureau de la communication et de l'information d'El Geneina comprend également un groupe de la radio dirigé par un réalisateur d'émissions radiophoniques (Service mobile) et qui bénéficie du concours de 1 réalisateur d'émissions radiophoniques (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 2 assistants pour la production radiophonique (agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 1 assistant pour la production radiophonique (agent des services généraux recruté sur le plan national), de 1 assistant radiophonique linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

72. Le Bureau de la communication et de l'information de Zalingei est dirigé par un réalisateur d'émissions radiophoniques (Service mobile) et bénéficie du concours de 1 réalisateur d'émissions radiophoniques (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 1 assistant pour la production radiophonique (agent des services généraux recruté sur le plan national), de 1 assistant radiophonique linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section des affaires civiles

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Quartier général de la mission	—	1	5	12	2	20	12	34

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Bureaux de terrain	–	–	4	27	–	31	66	105
Total proposé	–	1	9	39	2	51	78	139

^a Administrateurs et agents des services généraux.

73. La Section des affaires civiles, sous la supervision de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint, assistera et facilitera le processus de réconciliation au niveau communautaire. Le programme sera axé sur la sensibilisation auprès des collectivités locales en vue de faciliter leur participation au processus de paix. Il prévoit la tenue d'ateliers sur la gouvernance et sur les responsabilités de l'administration civile, la mise en œuvre de projets à effet rapide et la collaboration avec des partenaires internationaux et les organismes des Nations Unies pour ce qui est de cerner les besoins en matière d'assistance. Des spécialistes des affaires civiles seront chargés de surveiller et de soutenir les activités civiles découlant des accords de paix existants et futurs, de collaborer étroitement avec leurs homologues militaires et de se concentrer sur l'analyse des conflits et la réconciliation, et de transmettre régulièrement depuis le terrain des rapports sur les opérations et d'autres types de rapports.

Quartier général de la mission

74. Le chef de Section (D-1) sera chargé d'établir les priorités et d'élaborer les politiques en matière d'activités relatives aux affaires civiles au Darfour. Il sera assisté de 2 spécialistes des affaires civiles (hors classe) (P-5), qui seront responsables de la communication d'informations, et de 21 spécialistes des affaires civiles (3 P-4, 6 P-3, 6 P-2, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) qui assureront la liaison avec les intervenants de la société civile et surveilleront et appuieront la mise en œuvre des réformes de l'administration publique envisagées dans l'Accord de paix pour le Darfour. Ces spécialistes des affaires civiles seront appuyés par 2 assistants administratifs (agents du Service mobile) ainsi que 2 assistants de bureau, 3 assistants linguistiques et 3 chauffeurs (8 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

75. Dans chacun des trois bureaux de terrain (situés à El Fasher, Nyala et El Geneina), le Bureau des affaires civiles est dirigé par un spécialiste des affaires civiles (3 P-4), soutenu par 13 autres spécialistes des affaires civiles (12 P-3, 12 P-2, 9 administrateurs recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) ainsi que par 2 assistants linguistiques et 2 chauffeurs (12 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

76. Le Bureau des affaires civiles à l'antenne de Zalingei est coordonné par un spécialiste des affaires civiles (1 P-4), appuyé par 8 spécialistes des affaires civiles (3 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), ainsi que par 2 assistants linguistiques,

1 assistant administratif et 1 chauffeur (4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

77. À chacun des 13 avant-postes militaires/bases de détachement, les activités relatives aux affaires civiles seront assurées par deux spécialistes des affaires civiles (26 administrateurs recrutés sur le plan national), appuyés par un chauffeur (13 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Équipe conjointe d'appui à la médiation

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Bureaux de terrain ^b	2	3	10	11	7	33	—	33
Total proposé	2	3	10	11	7	33	—	33

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Comprend 18 postes qui seront financés au moyen des crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 4 P-4 et 6 P-3).

78. L'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation appuiera les activités de médiation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine. Elle appuiera également la mise en œuvre du Plan de marche commun de l'UA et de l'ONU pour le processus politique au Darfour. L'Équipe est composée de 1 conseiller principal auprès de l'Envoyé spécial (Sous-Secrétaire général), de 1 chef de cabinet/conseiller spécial (D-1), de 1 juriste hors classe (P-5), de 1 fonctionnaire de l'information (hors classe) (P-5), de 2 fonctionnaires de l'information (1 P-4 et 1 P-3), de 1 assistant spécial/spécialiste des questions politiques (P-3) et de 1 assistant spécial au Conseiller principal (P-3).

79. À Khartoum, l'Équipe sera constituée du chef du Bureau des affaires politiques (D-2), de 1 spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) et de 2 spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3). À El Fasher, elle sera composée de 1 conseiller politique (D-1), de 2 spécialistes des questions politiques (P-4), qui agiront en tant que chefs d'équipe pour les consultations sur le terrain et la liaison avec les chefs tribaux, et de 2 spécialistes des questions politiques (P-3).

80. Les 18 postes susmentionnés constituent des exigences temporaires devant être financées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) jusqu'au 31 décembre 2007. Pour la période débutant le 1^{er} janvier 2008, le financement du Cabinet immédiat de l'Envoyé spécial relèvera à nouveau d'une disposition du budget concernant les missions politiques spéciales, dans l'éventualité où le mandat de l'Envoyé spécial serait prorogé au-delà du 31 décembre 2007.

81. Sur le plan administratif, l'Équipe conjointe d'appui à la médiation bénéficie du soutien de 1 fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), de 3 traducteurs (1 P-4 et 2 P-3), de 4 interprètes (1 P-4 et 3 P-3), de 1 assistant personnel (agent du Service mobile) et de 6 assistants administratifs (agents du Service mobile).

Mécanisme conjoint d'appui et de coordination

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Bureaux de terrain	–	2	8	7	3	20	2	–	22
Total proposé	–	2	8	7	3	20	2	–	22

^a Administrateurs et agents des services généraux.

82. Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, qui est établi à Addis-Abeba, a pour tâche principale de renforcer les liens entre le Département des opérations de maintien de la paix au Secrétariat et le Département paix et sécurité de l'Union africaine pour toutes les questions relatives au déploiement de la MINUAD. Les fonctions principales du Mécanisme consisteront à faciliter le partage d'informations et la communication entre les opérations des deux états-majors responsables des opérations de la mission. Le Mécanisme facilitera également la résolution conjointe de problèmes entre l'Union africaine et l'ONU concernant la MINUAD, selon les besoins des deux états-majors. La gestion sera confiée à des fonctionnaires de l'ONU et à leurs homologues à la Commission de l'Union africaine.

83. La composante organique du Mécanisme sera placée sous la direction d'un directeur politique (D-1), appuyé par 4 officiers de liaison (2 P-4 et 2 P-3), 4 agents de police (2 P-4 et 2 P-3), 4 spécialistes des questions politiques (2 P-5 et 2 P-3), 1 fonctionnaire de l'information (P-3) et 1 assistant administratif (agent du Service mobile).

84. La composante appui du Mécanisme sera dirigée par un chef de bureau (D-2), qui sera le principal interlocuteur auprès de l'Union africaine dans le domaine de l'appui à la mission. Le chef consulera l'Union pour toutes questions relatives à l'appui à la MINUAD, et il fournira conseils et aidera à ses homologues de l'Union dans le domaine de l'appui administratif et logistique. Il prodiguera des conseils directement dans les domaines des ressources financières, budgétaires et humaines, ainsi que de l'appui logistique et de la formation. Il entretiendra des contacts étroits avec l'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de l'administration de manière à pouvoir apporter les appuis nécessaires dans tous les domaines du soutien logistique. Le chef de bureau est secondé par 1 fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), 1 fonctionnaire d'administration (P-4), 2 assistants administratifs (agents du Service mobile), 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le bureau bénéficie également du soutien d'un groupe de liaison pour le contrôle des mouvements et d'un groupe des communications et de l'informatique, qui regroupe des postes inscrits aux rubriques correspondantes au niveau de la composante appui aux missions.

Bureau de liaison de Khartoum

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Bureaux de terrain	–	1	8	8	3	20	8	–	28
Total proposé	–	1	8	8	3	20	8	–	28

^a Administrateurs et agents des services généraux.

85. Le Bureau de liaison de Khartoum aura un rôle de représentation auprès du Gouvernement hôte et un rôle de coordination auprès de la MINUS. À cet égard, le Bureau veillera à la concertation avec les représentants du Gouvernement et de la MINUS sur toutes les questions relatives aux opérations de la MINUAD. Son personnel sera multidisciplinaire et composé de fonctionnaires de rang supérieur.

86. Le Bureau de liaison de Khartoum est dirigé par un chef de bureau (D-2); il comprend trois spécialistes des questions politiques (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) et deux coordonnateurs de l'action humanitaire (1 P-4 et 1 P-3), qui veilleront à une communication et à un échange efficaces d'informations avec la MINUS et avec d'autres organismes et organisations humanitaires. Sa composante militaire est constituée d'un officier de liaison en chef (P-5) et de deux officiers de liaison (1 P-4 et 1 P-3). La composante police est constituée d'un chef de liaison avec la police (P-5) et d'un officier de liaison avec la police (P-3). Le Bureau est appuyé par 2 assistants administratifs (agents du Service mobile), 2 employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

87. Compte tenu de la nature des questions relatives aux droits de l'homme ainsi que de la nécessité d'une étroite coordination avec la composante droits de l'homme de la MINUS, la présence à Khartoum d'une équipe responsable des droits de l'homme est essentielle. Cette équipe sera composée de trois spécialistes des droits de l'homme (1 P-5, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), qui seront appuyés par un assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

88. Les activités de communication et d'information au Bureau de liaison de Khartoum seront coordonnées par un fonctionnaire de l'information (P-4). Sous la direction du Directeur de la communication et de l'information, le fonctionnaire de l'information servira de point de contact auprès des médias locaux et internationaux, et il sera secondé par 2 fonctionnaires de l'information (P-3), 1 producteur radio (P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Composante 2 : sécurité

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Bureau du commandant de la force	1	1	–	–	2	4	4	–	8
Division de la police	–	3	13	4	2	22	1 115	–	1 137

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion	–	–	2	17	1	20	17	12	49
Total proposé	1	4	15	21	5	46	1 136	12	1 194

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du commandant de la force

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Quartier général de la mission	1	1	–	–	2	4	4	–	8
Total proposé	1	1	–	–	2	4	4	–	8

^a Administrateurs et agents des services généraux.

89. La composante militaire sera essentiellement chargée de surveiller et de vérifier les lignes de désengagement; de procéder à des regroupements et de redéployer les forces au Darfour; de constituer des unités mixtes; de faciliter le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration; de protéger les civils immédiatement menacés; et de participer activement au Comité du cessez-le-feu, en surveillant l'application des dispositions de l'accord de cessez-le-feu, y compris en ce qui concerne les violations des droits de l'homme, en facilitant les opérations humanitaires et en créant un environnement propice au retour durable des réfugiés et des personnes déplacées, dans de bonnes conditions de sécurité.

90. Ce bureau est dirigé par un commandant de la force au rang de Sous-Secrétaire général, qui relèvera directement du Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour. Le commandant sera secondé par le commandant en second de la force (D-2) et deux assistants administratifs (agents du Service mobile), ainsi que par deux employés de bureau et deux chauffeurs (4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Vision de la police civile

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Quartier général de la mission	–	3	7	1	2	13	47	–	60
Bureaux de terrain	–	–	6	3	–	9	1 068	–	1 077
Total proposé	–	3	13	4	2	22	1 115	–	1 137

^a Administrateurs et agents des services généraux.

91. Sous la conduite du Représentant spécial conjoint, la Division de la police civile gère les activités de police civile de la mission; elle aide le Gouvernement soudanais à mettre en place un service de police transparent; elle coordonne les initiatives d'appui d'autres donateurs bilatéraux et internationaux; elle conseille la police nationale et les forces de police au Darfour; elle surveille la prestation des services de police locale et se tient informée des attentes de la population; et elle dirige la participation au renforcement des capacités, dans des domaines tels que les programmes de formation et autres.

Quartier général de la mission

92. La Division est sous la direction du chef adjoint de la police (D-2), qui est chargé d'assurer le commandement et les orientations stratégiques, d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques globales pour la composante police – laquelle peut regrouper jusqu'à 3 772 agents et 19 unités de police constituées (comptant 140 agents chacune) – conformément au mandat énoncé par le Conseil de sécurité et dans le communiqué de la Commission paix et sécurité de l'Union africaine. Le chef adjoint de la police sera en communication avec le Ministre soudanais de l'intérieur, les fonctionnaires de police et les autres responsables de l'application des lois auprès de qui il aura un rôle de conseil; il déterminera de manière concertée la portée et la nature de la coopération avec la police soudanaise et les autres autorités de police, notamment le recours aux unités de police constituées et la coordination avec la composante militaire de la MINUAD.

93. Le chef adjoint de la police est secondé par deux chefs adjoints de la police (D-1). Le chef adjoint de la police (opérations) est chargé de diriger, de gérer et d'appliquer la stratégie de police; le chef adjoint de la police (renforcement) a pour tâche de fournir et de coordonner les activités de renforcement de la police soudanaise et des autres organes d'application des lois. Le chef adjoint de la police est également soutenu par 1 assistant spécial (P-3), 1 chef-opérations (P-5), 1 coordonnateur de l'action humanitaire/des unités de police constituées (P-4), 1 coordonnateur (réformes et restructuration) (P-4), 1 fonctionnaire chargé de la formation spécialisée (P-4), 1 spécialiste de la planification des activités de police (P-4) et 1 coordonnateur des donateurs (P-4). Un juriste spécialiste des questions policières (P-4) fournira des conseils juridiques sur les questions de droit national et international qui ont une incidence sur les activités policières, sur la législation de la police, ainsi que des conseils en matière d'opérations, notamment en ce qui concerne la détention et le traitement des prévenus et les questions de procédure.

94. Les services d'appui au Bureau sont assurés par 16 assistants administratifs (2 agents du Service mobile et 14 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 30 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 3 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

95. Dans chacun des trois bureaux régionaux (situés à El Geneina, El Fasher et Nyala), le Bureau de suivi et d'appui de la police sera dirigé par un commandant (3 P-5), qui exercera les pouvoirs qui lui auront été délégués par le chef adjoint de la police pour coordonner les activités policières dans chaque secteur de déploiement (régions de l'Ouest, du Nord et Sud, respectivement); le commandant sera secondé

par 1 coordonnateur de l'Accord de paix pour le Darfour (3 P-4) et 1 coordonnateur de l'action humanitaire/des unités de police constituées (3 P-3) ainsi que par 20 assistants linguistiques (60 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 8 assistants administratifs (24 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 chauffeur (3 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

96. Les unités de police constituées et les policiers des Nations Unies aux bases d'opération d'équipes seront soutenues par un total de 28 assistants administratifs et 193 assistants linguistiques (221 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

97. Les 108 centres de police de proximité seront appuyés par 760 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Quartier général de la mission	–	–	2	6	1	9	5	4	18
Bureaux de terrain	–	–	–	11	–	11	12	8	31
Total proposé	–	–	2	17	1	20	17	12	49

^a Administrateurs et agents des services généraux.

98. Sous la supervision de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration offrira un soutien technique pour aider le Gouvernement soudanais à élaborer et à mettre en œuvre un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour le Darfour et à en assurer le suivi. Ce faisant, la MINUAD collaborera étroitement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les donateurs, les organismes non gouvernementaux et d'autres partenaires qui seront responsables du financement et de la mise en œuvre de la phase d'intégration du programme.

Quartier général de la mission

99. La Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration est sous la direction d'un fonctionnaire (hors classe) chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-5), qui sera chargé de la gestion et de la direction globales du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La composante veillera à l'homogénéité du programme partout au Darfour. La conception et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation communautaire feront partie des autres activités de la Section.

100. Le fonctionnaire (hors classe) chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration sera secondé par 8 fonctionnaires chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 P-4, 3 P-3 et 4 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 3 fonctionnaires chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoints de 1^{re} classe) (P-2), 1 assistant

administratif (agent du Service mobile), 2 employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux de terrain

101. Dans chacun des trois bureaux régionaux (situés à El Geneina, El Fasher et Nyala), les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration seront menées par 3 fonctionnaires chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (3 P-3 et 6 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 2 fonctionnaires chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoints de 1^{re} classe) (6 P-2), 1 employé de bureau (3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant linguistique (3 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 chauffeur (3 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

102. À l'antenne de Zalingei, les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration seront menées par 2 fonctionnaires chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoints de 1^{re} classe) (P-2), 2 fonctionnaires chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Composante 3 : état de droit, gouvernance et droits de l'homme

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Section consultative pour l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire	–	1	10	9	7	27	32	–	59
Section des droits de l'homme	–	1	13	54	1	69	106	33	208
Groupe de la protection de l'enfance	–	–	2	4	–	6	18	6	30
Groupe consultatif pour l'égalité des sexes	–	–	4	6	1	11	19	5	35
Total proposé	–	2	29	73	9	113	175	44	332

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Section consultative pour l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Quartier général de la mission	–	1	3	2	3	9	11	–	20
Bureaux de terrain	–	–	7	7	4	18	21	–	39
Total proposé	–	1	10	9	7	27	32	–	59

^a Administrateurs et agents des services généraux.

103. Sous la supervision de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint, la Section consultative pour l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire entreprendra des activités visant à soutenir les réformes judiciaires, y compris en ce qui concerne les critères de sélection, les questions relatives à la justice pour mineurs et pour femmes, ainsi que la réforme juridique globale. Il s'agira notamment de collaborer avec les autorités locales pour veiller à ce que l'appareil judiciaire administre la justice conformément aux normes internationales, de fournir aide et conseils aux autorités judiciaires sur les manières d'accroître leur capacité d'administrer la justice et de réduire le nombre d'infractions, et de conseiller l'équipe de la MINUAD au Darfour sur ses rapports avec les autorités judiciaires.

Quartier général de la mission

104. La Section est composée de deux groupes : le Groupe consultatif pour les questions judiciaires et le Groupe consultatif pour les questions pénitentiaires. Elle est placée sous la direction d'un chef de la classe D-1, qui est secondé par 2 spécialistes des affaires judiciaires (P-4), spécialisés en réformes juridiques et en justice pour mineurs, respectivement, 2 spécialistes des affaires judiciaires (administrateurs recrutés sur le plan national) et 1 spécialiste des affaires judiciaires (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) qui traitent les questions judiciaires générales, ainsi que par 2 assistants administratifs (agents du Service mobile), 1 employé de bureau, 3 assistants linguistiques et 2 chauffeurs (6 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

105. Le Groupe des services consultatifs de l'administration pénitentiaire est sous la direction d'un spécialiste des questions pénitentiaires (P-5), secondé par un spécialiste des questions pénitentiaires (P-3) ainsi que par deux conseillers spécialistes des questions pénitentiaires en détachement d'États Membres. Le Groupe sera appuyé par un assistant administratif (agent du Service mobile) ainsi que par un employé de bureau et deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

106. Au bureau régional d'El Geneina, les activités de conseil en matière judiciaire pour le Darfour-Ouest seront placées sous la direction d'un spécialiste des affaires judiciaires (P-4), assisté dans ses fonctions de 2 spécialistes des affaires judiciaires (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), de 1 assistant administratif (agent du Service mobile), de 1 employé de bureau, de 1 assistant linguistique et de 1 chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les activités de conseil en matière de questions pénitentiaires pour le Darfour-Ouest seront coordonnées par un conseiller spécialiste des questions pénitentiaires (P-4), assisté de 2 spécialistes des questions pénitentiaires (1 P-3 et 1 en détachement d'un État Membre) ainsi que de 2 assistants linguistiques et de 1 employé de bureau (3 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

107. Au bureau régional d'El Fasher, les activités de conseil en matière judiciaire pour le Darfour-Nord seront placées sous la direction d'un spécialiste des affaires judiciaires (P-4), assisté de 2 spécialistes des affaires judiciaires (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et de 1 assistant administratif (agent du Service mobile), ainsi que de 1 employé de bureau, de 1 assistant linguistique et de 1 chauffeur (3 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les activités de conseil en matière de questions pénitentiaires pour le Darfour-Nord seront coordonnées par un conseiller spécialiste des questions pénitentiaires (P-4) assisté par un spécialiste des questions pénitentiaires en détachement, secondés par un assistant linguistique et un employé de bureau (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

108. Au bureau régional de Nyala, les activités de conseil en matière judiciaire pour le Darfour-Sud seront placées sous la direction d'un spécialiste des affaires judiciaires (P-4), assisté de 2 spécialistes des affaires judiciaires (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et de 1 assistant administratif (agent du Service mobile), ainsi que de 1 employé de bureau, de 1 assistant linguistique et de 1 chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les activités de conseil en matière de questions pénitentiaires pour le Darfour-Sud seront coordonnées par un conseiller spécialiste des questions pénitentiaires (P-4), assisté de 2 spécialistes des questions pénitentiaires (1 P-3 et 1 en détachement d'un État Membre), ainsi que de 2 assistants linguistiques et de 1 employé de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

109. À l'antenne de Zalingei, les activités de conseil en matière judiciaire seront menées par deux spécialistes des affaires judiciaires (1 P-4 et 1 P-3), tandis que les activités de conseil en matière de questions pénitentiaires relèveront de deux spécialistes des questions pénitentiaires (1 P-3 et 1 agent en détachement). Ces administrateurs recevront l'appui d'un assistant administratif (agent du Service mobile) et d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section des droits de l'homme

<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel		

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Quartier général de la mission	–	1	3	6	1	11	11	–	22
Bureaux de terrain	–	–	10	48	–	58	95	33	186
Total proposé	–	1	13	54	1	69	106	33	208

^a Administrateurs et agents des services généraux.

110. La Section des droits de l'homme assure le suivi et la vérification du respect des droits de l'homme au Darfour et fait rapport à ce sujet, y compris au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, notamment au titre de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité et de la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour; elle plaide et intervient auprès des autorités locales et nationales pour assurer la protection des civils et des groupes vulnérables; elle examine les questions concernant le Darfour avec le Gouvernement soudanais, les Gouverneurs des trois États du Darfour (Wali) et d'autres entités afin d'éliminer tout ce qui fait obstacle au respect des droits de l'homme; elle donne des conseils pour la création de structures de défense et de promotion des droits de l'homme au Darfour et pour leur renforcement; elle collabore avec les organismes des Nations Unies, les ONG et d'autres représentants de la société civile à la mise au point de mécanismes spécifiques pour la protection des groupes vulnérables et notamment des personnes déplacées, des handicapés, des personnes âgées et des femmes et des enfants; elle encourage le respect des droits des femmes, des enfants, des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables; elle donne des conseils en ce qui concerne : la création et les activités de la Commission nationale des droits de l'homme au Darfour; le renforcement des capacités du Gouvernement, d'entités nationales telles que les forces de police et de sécurité, des organes judiciaires et législatifs et des organisations de la société civile et la formation à leur dispenser; la ratification des principaux instruments internationaux concernant les droits de l'homme; et l'élaboration d'un plan national d'éducation aux droits de l'homme; et elle tient compte des considérations d'égalité des sexes dans son action en faveur des droits de l'homme et veille à ce que l'accent soit mis sur certains droits de la femme.

111. La Section des droits de l'homme aide à promouvoir le respect de la primauté du droit, notamment en mettant en place des institutions, à renforcer les capacités locales à lutter contre l'impunité et à engager le dialogue avec les autorités et les autres intervenants concernés en vue de définir un choix d'options appropriées pour arrêter, prévenir et/ou anticiper les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Section aide également les acteurs nationaux à renforcer les capacités et à élaborer une stratégie transitoire en matière de justice. En outre, des spécialistes des droits de l'homme assurent la coordination avec les composantes militaire et policière de la MINUAD ainsi qu'avec leurs structures de formation afin de répondre aux besoins en matière de formation aux droits de l'homme des militaires et des policiers à leur arrivée et en cours d'affectation.

Quartier général de la mission

112. Le chef de la Section des droits de l'homme (D-1), sous la direction de l'adjoint au Représentant spécial conjoint, assure de manière intégrée l'exécution, la

promotion et la coordination de l'action en faveur des droits de l'homme au Darfour. Il assume également les fonctions de conseiller principal pour les questions relatives aux droits de l'homme auprès du Représentant spécial conjoint ainsi que les fonctions de représentant au Darfour du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et il représente le Haut-Commissaire au sein de l'équipe de pays des Nations Unies pour les questions concernant le Darfour.

113. Le chef de la Section des droits de l'homme est secondé par un spécialiste hors classe des droits de l'homme (P-5) au quartier général de la mission, qui est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie pour la prise en compte des droits de l'homme dans l'ensemble des activités de la mission et qui, en sa qualité de chef de Section adjoint, l'aide également à superviser l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et la gestion du programme de travail de la Section, y compris les activités de surveillance, d'établissement de rapports et autres menées dans les bureaux et antennes régionaux et les avant-postes militaires.

114. La Section comprend également 12 spécialistes et spécialistes adjoints des droits de l'homme (2 P-4, 4 P-3, 2 P-2 et 4 administrateurs recrutés sur le plan national), qui seront également chargés d'assurer la liaison avec les autres sections, les organismes des Nations Unies compétents, les partenaires nationaux et les représentants des organisations de la société civile qui accordent une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux personnes déplacées et aux autres groupes vulnérables. Le personnel de la Section est aidé par 1 assistant administratif (Service mobile) ainsi que par 3 assistants linguistiques, 1 assistant de bureau et 3 chauffeurs (7 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

115. Afin que la mission puisse être informée en permanence de façon approfondie et équilibrée de la situation des droits de l'homme dans l'ensemble du Darfour, la Section des droits de l'homme est présente dans les trois bureaux régionaux (El Fasher, Nyala et El Geneina) et dans l'antenne régionale de Zalingei ainsi que dans 11 des 13 avant-postes militaires, comme il est indiqué plus bas.

116. Les équipes régionales sont chargées de suivre la situation des droits de l'homme dans leurs régions respectives et de procéder à des enquêtes et d'établir des rapports à ce sujet de façon régulière, et elles servent d'interlocuteurs aux autorités locales compétentes et aux organismes de la société civile pour la protection des droits de l'homme et la promotion de leur respect. Les spécialistes régionaux des droits de l'homme interviennent au niveau local pour assurer la protection des droits de l'homme et renforcer les capacités dans ce domaine en fonction des besoins, pour le compte tant des autorités gouvernementales que de la société civile. Ils recommandent des mesures pour renforcer les capacités nationales en matière de protection des droits de l'homme dans leurs régions respectives et en particulier pour améliorer l'administration de la justice et mettre fin à l'impunité. De petites équipes de spécialistes des droits de l'homme sont installées avec les militaires dans 11 des 13 avant-postes afin que les activités de surveillance du respect des droits de l'homme aient une vaste portée géographique. Les spécialistes des droits de l'homme travaillent en collaboration étroite avec leurs collègues militaires, en particulier s'ils ont besoin d'escortes militaires pour enquêter sur de graves violations du droit humanitaire international et/ou des instruments relatifs aux droits de l'homme.

117. Les activités relatives aux droits de l'homme du bureau régional d'El Geneina sont dirigées par un spécialiste hors classe des droits de l'homme (P-5), secondé par 18 spécialistes des droits de l'homme (2 P-4, 4 P-3, 4 P-2, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 5 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national). Le personnel d'appui du bureau comprend 5 assistants linguistiques, 1 assistant de bureau et 3 chauffeurs (9 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

118. Les activités relatives aux droits de l'homme du bureau régional d'El Fasher sont dirigées par un spécialiste hors classe des droits de l'homme (P-5), secondé par 18 spécialistes des droits de l'homme (2 P-4, 4 P-3, 4 P-2, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 5 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national). Le personnel d'appui du bureau comprend 5 assistants linguistiques, 1 assistant de bureau et 3 chauffeurs (9 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

119. Les activités relatives aux droits de l'homme du bureau régional de Nyala sont dirigées par un spécialiste hors classe des droits de l'homme (P-5), secondé par 14 spécialistes des droits de l'homme (2 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 5 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national). Le personnel d'appui du bureau comprend 3 assistants linguistiques, 1 assistant de bureau et 3 chauffeurs (7 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

120. Les activités relatives aux droits de l'homme de l'antenne régionale de Zalingei sont dirigées par un spécialiste des droits de l'homme (P-4), secondé par 11 spécialistes des droits de l'homme (3 P-3, 3 P-2, 1 administrateur recruté sur le plan national, 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national). Le personnel d'appui de l'antenne comprend 5 assistants linguistiques, 1 assistant de bureau et 2 chauffeurs (8 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

121. Dans chacun des 11 avant-postes militaires (Kutum, Kabkabiya, Shangil Tobaya, Tine, Kas, Sheira, Al Daein, Gaida, Golo, Kulbus et Habila), la surveillance du respect des droits de l'homme est assurée par trois spécialistes des droits de l'homme (11 P-3, 11 P-2 et 11 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), secondés par trois assistants linguistiques et deux chauffeurs (55 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Groupe de la protection de l'enfance

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Quartier général de la mission	—	—	2	—	—	2	2	6
Bureaux de terrain	—	—	—	4	—	4	16	24
Total proposé	—	—	2	4	—	6	18	30

^a Administrateurs et agents des services généraux.

122. La résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité indique que les responsabilités de l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne la protection de l'enfance sont notamment d'assurer de façon systématique la surveillance et la communication d'informations en ce qui concerne six catégories de violations graves des droits des enfants, d'instaurer un dialogue avec les parties au conflit afin d'élaborer des plans d'action pour faire face à ces violations et de dispenser de façon systématique au personnel des forces de maintien de la paix une formation aux droits des enfants et à leur protection. La mission s'acquitte de ces responsabilités en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la MINUS/coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire au Soudan.

123. En outre, la mission est chargée, en vertu de l'Accord de paix pour le Darfour, de surveiller le recrutement et l'utilisation d'enfants par des forces armées et d'enquêter sur d'autres crimes commis contre les enfants, notamment les enlèvements et les violences sexuelles. Il faut pour cela mettre à disposition des observateurs militaires et des contrôleurs nationaux ayant les moyens d'enquêter sur ces violations du cessez-le-feu et veiller à ce que les institutions chargées de faire respecter le cessez-le-feu puissent agir efficacement contre les violations en question. Des spécialistes de la protection de l'enfance participent à ces enquêtes et ils surveillent et aident à surveiller la situation des enfants victimes de violations graves lorsqu'ils entrent en contact avec la justice. Le personnel en uniforme a un rôle important à jouer dans la surveillance et la communication d'informations, mais comme la prise en charge des enfants victimes est délicate, il a besoin d'être directement appuyé et conseillé par des spécialistes de la protection de l'enfance.

Quartier général de la mission

124. Le Groupe de la protection de l'enfance au quartier général de la mission est dirigé par un conseiller en matière de protection de l'enfance (P-5), secondé par trois spécialistes de la protection de l'enfance (1 P-4 et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) ainsi que par un employé de bureau et un chauffeur (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le conseiller en matière de protection de l'enfance a notamment pour fonction d'instaurer un dialogue politique de haut niveau avec les parties au conflit afin d'élaborer des plans d'action pour la protection de l'enfance. Le Groupe est appuyé par les équipes installées respectivement dans les bureaux régionaux d'El Fasher, de Nyala, d'El Geneina et dans l'antenne de Zalingei, dont il supervise les travaux quant au fond ainsi que sur les plan technique et administratif.

Bureaux de terrain

125. Dans chacun des trois bureaux régionaux (El Geneina, El Fasher et Nyala) et dans l'antenne de Zalingei, trois spécialistes de la protection de l'enfance (4 P-3, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) suivent les questions concernant la protection de l'enfance avec l'appui d'un employé de bureau, d'un assistant linguistique et d'un chauffeur (12 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les bureaux locaux se concertent avec le personnel de l'UNICEF présent sur place afin d'assurer la complémentarité de leur action et de mettre en commun l'information.

Groupe consultatif pour l'égalité des sexes

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Quartier général de la mission	–	–	1	2	1	4	4	10
Bureaux de terrain	–	–	3	4	–	7	15	25
Total proposé	–	–	4	6	1	11	19	35

^a Administrateurs et agents des services généraux.

126. Le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes met en œuvre un plan pour faciliter la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans tous les aspects des travaux de la mission. Il dirige et oriente les activités et assure une formation concernant ces questions et aide à organiser des réunions, des ateliers et des séminaires visant à mieux les faire connaître aux membres de la mission. Il aide également le Groupe Déontologie et discipline à élaborer un plan d'action pour sanctionner, en collaboration avec les mécanismes existants, les violences sexuelles et sexistes auxquelles des membres du personnel de la mission auraient participé, ainsi que pour prévenir de telles violences.

Quartier général de la mission

127. Le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes est dirigé par un conseiller hors classe pour l'égalité des sexes (P-5), secondé par 6 spécialistes des questions d'égalité des sexes (2 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 1 assistant administratif (Service mobile), 1 assistant de bureau et 1 chauffeur (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

128. Dans chacun des trois bureaux régionaux (El Geneina, El Fasher et Nyala), les activités de promotion de l'égalité des sexes sont exécutées et appuyées par cinq spécialistes des questions d'égalité (3 P-4, 3 P-2, 6 administrateurs recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), secondés par un assistant de bureau et un chauffeur (6 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

129. Dans l'antenne de Zalingei, ces activités sont exécutées et appuyées par deux spécialistes des questions d'égalité des sexes (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), secondés par un assistant de bureau et un chauffeur (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Composante 4 : action humanitaire

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Bureau de la coordination de l'action humanitaire ^b	–	1	–	1	1	3	2	5
Groupe de la coordination de l'action humanitaire et de l'aide au relèvement ^b	–	–	7	18	–	25	24	49
Total proposé	–	1	7	19	1	28	26	54

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

130. La coordination de l'action humanitaire et de l'aide au relèvement continue de relever de la responsabilité du Coordonnateur de l'action humanitaire au Soudan (Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la MINUS/coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) avec lequel la MINUAD maintient des contacts étroits. La MINUAD facilite la fourniture de l'aide humanitaire et l'accès sans restrictions aux personnes qui en ont besoin.

131. La composante humanitaire sera examinée en coordination avec la MINUS, et les changements de structure à apporter en conséquence apparaîtront dans les budgets respectifs des deux missions pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. En attendant, il est proposé pour la MINUAD 54 postes qui seront financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire pour l'exercice budgétaire en cours qui sera clos le 30 juin 2008, comme il est indiqué dans les paragraphes ci-après.

Bureau de la coordination de l'action humanitaire

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Quartier général de la mission	–	1	–	1	1	3	2	5
Total proposé	–	1	–	1	1	3	2	5

^a Administrateurs et agents des services généraux.

132. Le Directeur du Bureau de la coordination de l'action humanitaire (D-1) assure la supervision opérationnelle des responsables des quatre sections constituant la composante coordination de l'action humanitaire et prend les dispositions voulues pour que ceux-ci puissent lui faire rapport régulièrement. Il coordonne étroitement son action avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la MINUS/coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, en particulier pour assurer l'échange et la transmission des informations pertinentes, des analyses, des conseils et des décisions prises entre la MINUAD, l'Équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires concernés. Il veille également à ce que des rapports harmonisés soient publiés en temps utile et apporte des contributions pour les

rapports quotidiens au Représentant spécial adjoint et au Siège de l'ONU et fournit des informations pertinentes destinées à être diffusées par le Bureau de la communication et de l'information.

133. Le Directeur du Bureau de la coordination de l'action humanitaire est secondé par un fonctionnaire chargé des rapports (P-3), qui a pour tâches d'établir des rapports et de coordonner avec toutes les composantes la collecte des informations utiles pour les travaux du Bureau. Le personnel d'appui comprend 1 assistant administratif (Service mobile), 1 assistant de bureau et 1 chauffeur (deux agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Groupe de la coordination de l'action humanitaire et de l'aide au relèvement

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Quartier général de la mission	–	–	3	2	–	5	4	9
Bureaux de terrain	–	–	4	16	–	20	20	40
Total proposé	–	–	7	18	–	25	24	49

^a Administrateurs et agents des services généraux.

134. Le Groupe de la coordination de l'action humanitaire et de l'aide au relèvement assure la coordination civile et militaire entre la mission et la communauté humanitaire au Darfour dans trois secteurs (Nyala, El Geneina et El Fasher) et un sous-secteur (Zalingei). Si la situation en matière de sécurité le permet, des membres du personnel des bureaux de ces secteurs et de ce sous-secteur pourront être réaffectés dans les 13 avant-postes militaires (Kutum, Kabkabiya, Shangil Tobaya, Tine, Kulbus, Kas, Sheiria, Al Daein, Graidu, Golo, Habila, Umm Baro, Misteria). Le Groupe veille à ce que les problèmes et questions humanitaires qui se posent sur le terrain soient portés à la connaissance des membres de la mission participant à la planification ou à l'exécution des opérations militaires, de police et de sécurité afin d'assurer la continuité de l'aide humanitaire.

135. Les responsables de la coordination de l'action humanitaire et de l'aide au relèvement dans les bureaux régionaux assurent un dialogue et une coordination continus entre les forces militaires, de police et de sécurité et organisent un échange mutuel d'informations sur les activités humanitaires et militaires en cours ainsi que sur les mandats, les zones de déploiement et les opérations de chacun. Ils assurent la promotion des objectifs humanitaires et donnent des conseils aux membres concernés du personnel en uniforme. Ils conçoivent et dispensent la formation dont a besoin le personnel militaire, de police et de sécurité dans les domaines suivants : sensibilisation aux principes humanitaires (impératifs, politiques, principes directeurs et normes dont la communauté de l'action humanitaire tient compte pour la fourniture d'une aide aux populations vulnérables); coordination entre les civils et les militaires; sensibilisation aux principes directeurs du Comité permanent interorganisations sur les relations entre civils et militaires dans les situations d'urgence complexes et aux Directives d'Oslo sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe, et diffusion appropriée de ces principes et de ces directives; la

protection des civils; et l'infrastructure, le rôle et l'action de la communauté humanitaire et de ses divers secteurs. Le Groupe assure également la formation et le mentorat à un plus haut niveau des membres du personnel international de coordination militaire, de police et de sécurité au sein de la hiérarchie de la mission afin de les aider à s'acquitter plus efficacement de leurs responsabilités à l'égard des intervenants humanitaires. Il entretient aussi des contacts étroits avec les chefs d'équipe du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans chaque secteur, sous-secteur et base d'opérations d'équipe au Darfour.

Quartier général de la mission

136. Le Groupe de la coordination de l'action humanitaire et de l'aide au relèvement est dirigé par un coordonnateur hors classe (P-5), qui est secondé par 3 coordonnateurs (2 P-4 et 1 P-3), 1 coordonnateur adjoint (P-2), 2 administrateurs de programme recrutés sur le plan national, 1 assistant administratif et 1 chauffeur (deux agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

137. Les trois bureaux régionaux (Nyala, El Fasher et El Geneina) et l'antenne de Zalingei ont le même organigramme. Le Groupe de la coordination de l'action humanitaire est dirigé par un coordonnateur (P-4), qui est secondé par 4 coordonnateurs (2 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et 2 coordonnateurs adjoints (2 P-2), ainsi que par 1 assistant de bureau et 2 chauffeurs (3 agents des services généraux recrutés sur le plan national). L'effectif total proposé pour les bureaux de terrain est donc de 4 P-4, 8 P-3, 8 P-2, 8 administrateurs recrutés sur le plan national et 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 5 : appui

	Personnel international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de l'administration	1	–	3	–	2	6	3	9
Équipe opérationnelle intégrée	–	–	12	–	1	13	–	13
Bureau du Directeur de l'administration	–	3	13	10	16	42	45	87
Groupe Déontologie et discipline	–	1	5	6	3	15	12	27
Groupe VIH/sida	–	–	2	1	1	4	11	23
Services administratifs	–	1	21	51	132	205	229	474
Services de gestion des achats et des marchés	–	1	7	14	20	42	31	76
Services d'appui intégrés	–	1	34	82	349	466	1 007	1 711
Services Communications et informatique	–	1	8	7	139	155	103	438
Section de la sécurité et de la sûreté	–	1	7	41	137	186	468	654
Total proposé	1	9	112	212	800	1 134	1 909	3 512

^a Administrateurs et agents des services généraux.

138. Le chef de la Division de l'appui à la mission a le rang de sous-secrétaire général et est basé au quartier général de la mission à Nyala. Il est secondé par un directeur de l'administration.

139. Les chefs des Services administratifs, des Services de gestion des achats et des marchés, des Services d'appui intégrés et des Services Communications et informatique ainsi que le chef de la base logistique de Nyala et les responsables administratifs des trois bureaux régionaux font directement rapport au Directeur de l'administration.

140. Des bureaux sont installés à Khartoum, El Obeid et Port-Soudan car la MINUAD a besoin en permanence de capacités d'appui dans ces villes. Du personnel d'appui est également affecté au bureau du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba.

141. Tous les bureaux d'appui à la mission relèvent administrativement des différents bureaux et antennes pour les opérations courantes, mais tous les administrateurs régionaux rendent compte de leurs activités au Directeur adjoint de l'administration tandis que la cellule d'appui à la mission de l'antenne de Zalingei fait rapport à l'administrateur de secteur d'El Geneina.

Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de l'administration

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Quartier général de la mission	1	–	3	–	2	6	3	–	9
Total proposé	1	–	3	–	2	6	3	–	9

^a Administrateurs et agents des services généraux.

142. La gestion de la composante appui à la mission de cette opération hybride complexe sera une tâche extrêmement exigeante et sans précédent. Il est nécessaire, compte tenu de la nature hybride et intrinsèquement complexe de l'opération, de son ampleur et de sa structure, de sa couverture géographique ainsi que pour assurer la coordination avec la MINUS et l'Équipe de pays des Nations Unies et garantir une gestion efficace, que le chef de la Division de l'appui à la mission ait un poste d'un niveau qui corresponde à ses responsabilités. Il est donc proposé que l'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de l'administration ait le rang de sous-secrétaire général. Il aura pour responsabilité d'ensemble de veiller à la qualité de la gestion, de la gouvernance et de l'encadrement afin d'assurer une coordination efficace entre les sections techniques et administratives de la mission ainsi que la fourniture de l'appui administratif et logistique nécessaire à la mise en œuvre du mandat de celle-ci. Il est également responsable de l'élaboration de politiques et de procédures pour établir une interface efficace entre les composantes civile et militaire de la mission et assurer le bon fonctionnement d'une infrastructure d'appui administratif et logistique civile/militaire intégrée.

143. Le chef de la Division de l'appui à la mission est responsable de la mise en place de mécanismes de contrôle et de responsabilisation pour faire face aux risques nouveaux liés à la nature hybride de l'Opération. Il assure la coordination d'ensemble des questions d'appui entre la MINUAD et le siège de l'Union africaine à Addis-Abeba ainsi qu'au Siège de l'ONU à New York, principalement avec le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix. Il assure également la coordination requise avec le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba et ses antennes de Khartoum, El Obeid et Port-Soudan, et veille à ce qu'un appui efficace et rapide leur soit prodigué.

144. Le Directeur de la Division de l'appui à la mission est secondé par 1 assistant spécial (P-5), 2 administrateurs (P-4), 2 assistants administratifs (2 agents du Service mobile), 1 assistant de bureau et 2 chauffeurs (3 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Équipe opérationnelle intégrée, New York

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Siège ONU	–	–	12	–	1	13	–	13
Total proposé	–	–	12	–	1	13	–	13

^a Administrateurs et agents des services généraux.

145. Il est proposé de créer au Siège de l'ONU une équipe opérationnelle intégrée attachée spécifiquement à la MINUAD, dont elle supervisera les opérations et le déploiement. L'équipe offrira une capacité intégrée de ressources supplémentaires destinées à la seule mission, et aura pour vocation première d'aider la mission à planifier l'exécution stratégique de tous les aspects de son mandat durant sa phase critique de démarrage, compte tenu de l'envergure et de la complexité d'une opération pour la première fois hybride. Elle fournira à la mission un appui plus cohérent et plus rapide. Elle assumera ce rôle de soutien au quotidien et devra notamment formuler pour la haute direction des recommandations cohérentes concernant la planification et l'application de la stratégie politique, l'approche globale de l'ONU et la réalisation des objectifs opérationnels intégrés. L'équipe contribuera au suivi de l'exécution du mandat de la mission et s'acquittera également des obligations qui incombent au Secrétaire général de faire rapport au Conseil de sécurité.

146. En conséquence, l'Équipe opérationnelle intégrée devrait disposer du personnel approprié dans toutes les disciplines pertinentes afin que les éléments critiques de son appui s'inscrivent dans une démarche coordonnée de ciblage spécifique sur les besoins de la mission. Les militaires, les membres de la police civile et le personnel d'appui à la mission pourront ainsi être engagés pleinement dans la gestion intégrée de la MINUAD, de sorte que la formulation des stratégies, objectifs, plans et lignes directrices sera basée sur des contributions spécialisées nourries d'une connaissance directe de la situation et de son évolution sur le terrain. L'équipe garantira également l'approche intégrée du règlement du conflit aux niveaux stratégique et opérationnel. Les spécialistes qui la composent auront un rôle

de coordination et d'orientation auprès des divers groupes de leur département ou division d'origine, le but étant que la mission dispose en temps voulu des compétences requises et des ressources adéquates.

147. L'Équipe opérationnelle intégrée aura à sa tête un chef d'équipe (D-1) – le poste existe à la Division Afrique I du Département des affaires politiques. Le chef d'équipe sera assisté de cinq spécialistes des affaires politiques (1 P-5, 3 P-4 et 1 P-3), conformément à la formule établie pour l'appui aux grandes missions complexes. La MINUAD est à tous égards la plus grande opération de maintien de la paix de ces dernières années; elle nécessitera un vrai complément spécifique de capacité politique. Trois des cinq postes demandés (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) sont des postes existants, redéployés de la Division Afrique I et autorisés en juin 2007 pour appuyer les opérations au Darfour. Il est proposé de créer deux nouveaux postes P-4 pour disposer d'une capacité supplémentaire. De même, des appuis spécialisés devront provenir des composantes militaire, police civile et appui. Trois spécialistes des questions militaires (1 P-5 et 2 P-4) et trois spécialistes des questions relatives à la police (1 P-5 et 2 P-4) sont demandés. L'équipe aura également besoin de spécialistes en logistique (2 logisticiens, soit 1 P-5 et 1 P-4) et en administration (2 fonctionnaires d'administration, soit 1 P-5 et 1 P-4). Un poste d'assistant administratif (agent des services généraux) est demandé en sus du poste identique redéployé de la Division Afrique I. L'Équipe opérationnelle intégrée attachée à la MINUAD compterait ainsi 18 postes (1 D-1, 5 P-5, 9 P-4, 1 P-3 et 2 agents des services généraux), soit 5 postes existants (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux) et 13 nouveaux postes (4 P-5, 8 P-4 et 1 agent des services généraux) pour la période courant jusqu'au 30 juin 2008, à financer au moyen des ressources de la MINUAD. Pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, les 13 postes seront financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Bureau du Directeur de l'administration

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Quartier général de la mission	–	2	6	6	7	21	23	–	44
Bureaux de terrain	–	1	7	4	9	21	22	–	43
Total proposé	–	3	13	10	16	42	45	–	87

^a Administrateurs et agents des services généraux.

148. Le bureau du Directeur de l'administration fournit un soutien administratif, logistique et technique aux composantes militaire et police civile ainsi qu'aux autres composantes opérationnelles civiles participant à l'exécution du mandat de la MINUAD. Compte tenu de la taille et de l'ampleur des besoins logistiques et administratifs de la mission, ce bureau a besoin d'une fonction spécifique de planification et de coordination pour que tous les éléments de l'appui concourent ensemble efficacement au niveau et à la qualité requis en matière de soutien et que les questions transversales soient dûment traitées. De plus, le bureau du Directeur de l'administration aura un rôle essentiel à jouer dans la mise en place au quartier

général et dans les secteurs d'un système de responsabilisation basé sur des mesures et des décisions efficaces. La complexité des tâches appelle un poste de la classe D-2, qui correspond au niveau des fonctions exercées.

149. Le Directeur adjoint de l'administration (D-1) remplace le Directeur de l'administration le cas échéant et travaille en concertation avec le chef des Services administratifs, le chef des Services de gestion des achats et des marchés, le chef des Services d'appui intégrés, le chef des Services Communications et informatique et les fonctionnaires d'administration régionaux de façon à synchroniser les processus de planification et d'affectation des ressources de la mission. Il surveille constamment le niveau et la qualité de l'appui fourni au quartier général, aux bureaux régionaux et aux antennes et formule des recommandations concernant le réaménagement de l'affectation des ressources à mesure que la mission évolue. Il supervisera directement la base logistique de Nyala, principal centre d'accueil et de transit des contingents militaires qui arrivent ou sont relevés.

Quartier général de la mission

150. Le bureau est dirigé par un directeur de l'administration (D-2), qui sera secondé par 1 directeur adjoint (D-1), 1 fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), 2 chargés de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national), 5 assistants administratifs (3 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national), et 3 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

151. La Section du budget, le Groupe de la sécurité aérienne, le Groupe de la sécurité du travail et la Commission d'enquête relèvent directement du Directeur de l'administration.

152. La Section du budget est chargée d'établir le budget de la mission et les rapports sur l'exécution du budget, et de surveiller en permanence les dépenses. Elle est dirigée par le chef du budget (P-5), assisté de 4 fonctionnaires du budget (2 P-4 et 2 P-3), de 9 assistants (budget) (3 agents du Service mobile et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national), et de 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

153. Le Groupe de la sécurité aérienne s'assure que les normes de sécurité internationales sont appliquées dans tous les aéronefs et aérodrômes et travaille en concertation avec l'entité correspondante de la MINUS pour tout ce qui touche aux questions d'intérêt commun. Il est dirigé par un responsable principal de la sécurité (P-4), assisté d'un responsable de la sécurité aérienne (P-3) et de deux assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

154. Le Groupe de la sécurité du travail est dirigé par un fonctionnaire chargé de la sécurité du travail (P-3) assisté de deux assistants à la sécurité du travail (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de deux assistants à la sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

155. La Commission d'enquête est chargée d'examiner les rapports d'enquête, de tenir le registre des affaires et de suivre l'ouverture et l'état d'avancement de chaque enquête. Elle comptera 2 responsables (1 P-4 et 1 P-3), 2 assistants (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux de terrain

156. Le bureau régional d'El Fasher fournit un appui administratif et technique au secteur nord du Darfour. Cet élément d'appui à la mission est dirigé par un fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) assisté de 1 chargé de liaison (administrateur recruté sur le plan national), de 1 assistant administratif (agent du Service mobile), de 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

157. Le bureau régional d'El Geneina fournit un appui administratif et technique au secteur ouest du Darfour. La composante appui à la mission est dirigée par un fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), assisté de 1 chargé de liaison (administrateur recruté sur le plan national), de 1 assistant administratif (agent du Service mobile), de 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

158. L'antenne de Zalingei fournit un appui administratif et technique au sous-secteur. La section d'appui à la mission est dirigée par un fonctionnaire d'administration (P-4), assisté de 1 chargé de liaison (administrateur recruté sur le plan national), de 1 assistant administratif (agent du Service mobile), de 1 employé de bureau et de 2 chauffeurs (soit 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

159. Les membres des contingents et la majorité des membres du personnel civil déployés au Darfour seront appuyés par la base logistique de Nyala. Cette ville est la capitale commerciale du Darfour. Elle dispose d'une tête de ligne ferroviaire et d'un aéroport capable d'accueillir des avions de transport lourds. La gestion administrative de la base logistique en termes de commandement et de surveillance nécessitera la présence d'un certain nombre d'éléments, dont un atelier de niveau 2, un camp de transit, des entrepôts, des réserves de carburant et de rations. La base logistique de Nyala est également le point d'entrée de tous les membres des contingents et des personnels civils déployés au Darfour. La gestion de ce dispositif complexe sur le plan administratif sera confiée à un chef du soutien logistique (P-5) aidé de 2 spécialistes du soutien logistique (1 P-4 et 1 agent du Service mobile), 1 fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile), 2 assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 employé de bureau, 1 assistant linguistique et 2 chauffeurs (soit 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

160. Le Bureau de liaison de Khartoum coordonnera l'utilisation des services communs par la MINUS et la MINUAD. Il conseillera également la MUAS sur les questions administratives. Le bureau est dirigé par un administrateur principal (D-1) appuyé par 1 fonctionnaire des finances (P-4), 1 fonctionnaire d'administration (P-3), 2 logisticiens (1 P-4 et 1 P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 2 employés de bureau et 1 chauffeur (soit 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

161. Le bureau d'El Obeid fournit un appui administratif et technique – ainsi que la formation avant déploiement – aux membres des contingents, de la police civile des Nations Unies et du personnel civil en transit avant déploiement au Darfour. La section d'appui à la mission est supervisée par un fonctionnaire d'administration

(P-3), assisté d'un assistant administratif (agent du Service mobile) et d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

162. Le bureau de Port-Soudan appuie par des moyens administratifs et logistiques l'expédition en temps voulu par transport routier et ferroviaire des marchandises à destination du Darfour. La section d'appui à la mission est supervisée par un fonctionnaire d'administration (P-3), aidé d'un assistant administratif (agent du Service mobile) et d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe Déontologie et discipline

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Quartier général de la mission	–	1	1	3	1	6	2	8
Bureaux de terrain	–	–	4	3	2	9	10	19
Total proposé	–	1	5	6	3	15	12	27

^a Administrateurs et agents des services généraux.

163. Le Groupe Déontologie et discipline est dirigé par son chef (D-1), qui rend compte au Représentant spécial conjoint. Il est chargé de conseiller le chef de la mission sur toute question de déontologie et de discipline touchant l'une ou l'autre des catégories de personnel de maintien de la paix de la mission. Il aide le chef de la mission à élaborer et appliquer des mesures pour prévenir les fautes professionnelles, faire respecter les normes de conduite établies par l'ONU et prendre des mesures correctives en cas de faute avérée. Il donne également des conseils et avis techniques à la direction de la mission quant aux règles, politiques et procédures en matière de déontologie et de discipline, et reçoit, évalue et transmet pour suite à donner les allégations de faute professionnelle. La promotion de la déontologie et de la discipline, par le biais de programmes de sensibilisation et de formation du personnel aux normes de conduite établies par l'ONU, fait partie des activités permanentes du Groupe du fait de l'arrivée de nouveaux effectifs civils et de la rotation des effectifs militaires. Le Groupe privilégiera l'effort de prévention des fautes professionnelles pour assurer le respect des règles de bonne conduite et de discipline.

164. Compte tenu des importants effectifs stationnés dans des zones de déploiement très éloignées les unes des autres, la présence permanente de spécialistes déontologie et discipline dans les trois bureaux régionaux pourrait être utile. Il est en outre proposé d'affecter du personnel au centre de transit d'El Obeid, principalement pour assurer la formation de tous les nouveaux membres du personnel en transit avant leur déploiement dans la zone de la mission.

165. Il est proposé de créer le Groupe Déontologie et discipline avec un effectif total de 27 postes répartis dans 4 sites, à raison de 8 au quartier général de la mission et de 19 dans les bureaux de terrain. Le personnel déployé sur le terrain sera regroupé le cas échéant en fonction du nombre de signalements reçus et de la charge de travail.

Quartier général de la mission

166. Le Groupe Déontologie et discipline devra en premier lieu établir les politiques et procédures de la MINUAD en matière de conduite et de discipline; fixer des orientations; communiquer au sein de la mission et avec les autorités locales sur les questions de déontologie et de discipline; recevoir et traiter les allégations de faute professionnelle; tenir la base de données des signalements reçus.

167. Le chef du Groupe Déontologie et discipline (D-1), assisté de trois spécialistes de la déontologie et de la discipline (1 P-4 et 2 P-3), élaborera des mesures pour accroître la sensibilisation aux règles de conduite établies par l'ONU, prévenir les fautes professionnelles, assurer la gestion des données et enquêter sur toute forme de manquement, toutes catégories de personnel confondues, communiquer avec toutes les composantes de la mission ainsi qu'avec les autres entités des Nations Unies, les ONG et les représentants gouvernementaux sur les questions de déontologie et de discipline. Un fonctionnaire chargé des signalements (P-3) tiendra le système de gestion des données et sera chargé de collecter et analyser l'information puis d'établir des rapports descriptifs et statistiques sur tous les aspects de la conduite du personnel. Le Groupe aura 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 employé de bureau et 1 chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

168. Le bureau régional d'El Fasher comptera un spécialiste (hors classe) de la déontologie et de la discipline (P-5), qui aura des fonctions d'adjoint et de point focal de la mission en matière de déontologie et de discipline et qui aidera le chef du bureau à planifier, gérer et exécuter les activités du Groupe à El Fasher. Il sera assisté de 3 spécialistes de la déontologie et de la discipline (1 P-4 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), de 1 spécialiste des Programmes (P-3), de 1 assistant administratif (agent du Service mobile), de 1 employé de bureau et de 1 chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

169. Le bureau régional d'El Geneina compte trois spécialistes de la déontologie et de la discipline (1 P-4, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), qui assumeront les fonctions spécialisées décrites plus haut et seront plus particulièrement chargés de former tous les nouveaux membres du personnel. Le bureau compte également 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 employé de bureau et 1 chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

170. À El Obeid, trois spécialistes de la déontologie et de la discipline (1 P-4, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) assumeront les fonctions décrites plus haut, et seront plus particulièrement chargés de former tous les nouveaux membres du personnel. Les agents de formation seront également appelés à aller former les soldats des contingents et les commandants déjà déployés sur le théâtre des opérations pour faire en sorte que les normes de conduite établies par l'ONU soient claires pour tous. Le bureau compte également un employé de bureau et un chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Groupe VIH/sida

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Quartier général de la mission	–	–	2	–	1	3	3	7
Bureaux de terrain	–	–	–	1	–	1	8	16
Total proposé	–	–	2	1	1	4	11	23

^a Administrateurs et agents des services généraux.

171. Sous la direction du Coordonnateur de l'action humanitaire, le Groupe VIH/sida élaborera et mettra en œuvre un vaste plan de prévention et de sensibilisation du personnel de la mission. Il mènera une action permanente de sensibilisation au VIH/sida, notamment grâce à l'éducation par les pairs, au rythme de la relève des contingents. Il proposera aussi aux membres du personnel qui le souhaitent des services de conseil et de dépistage confidentiels dans toutes les zones de déploiement, ainsi que trousse de traitement postexposition.

Quartier général de la mission

172. Le Conseiller sur le VIH/sida (P-5) sera assisté de quatre spécialistes des questions relatives au VIH/sida (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national, 1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), secondés par un employé de bureau et un chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

173. Au bureau régional d'El Fasher, les activités du programme d'information et de prévention VIH/sida seront promues par deux spécialistes des questions relatives au VIH/sida (1 P-2 et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), secondés par un employé de bureau et un chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

174. Au bureau régional de Nyala, les activités du programme d'information et de prévention en matière de VIH/sida seront promues par deux spécialistes des questions relatives au VIH/sida (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), secondés par un employé de bureau et un chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

175. Au bureau régional d'El Geneina, les activités du programme d'information et de prévention en matière de VIH/sida seront promues par deux spécialistes des questions relatives au VIH/sida (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), secondés par un employé de bureau et un chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

176. À l'antenne de Zalingei, les activités du programme d'information et de prévention en matière de VIH/sida seront promues par deux spécialistes des questions relatives au VIH/sida (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), secondés par un employé de bureau et un chauffeur (agents des services généraux sur le plan national).

Services administratifs

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Quartier général de la mission	–	1	19	23	77	120	126	260
Bureaux de terrain	–	–	2	28	55	85	103	214
Total proposé	–	1	21	51	132	205	229	474

^a Administrateurs et agents des services généraux.

177. Le chef des Services administratifs (administrateur de la classe D-1) est chargé de planifier, de coordonner et de fournir les services administratifs nécessaires à la composante civile opérationnelle, à la composante militaire et à la composante police civile de la mission. Les Services administratifs comprennent le Groupe de soutien psychologique et matériel, les Sections des finances, des ressources humaines, des services généraux, des services médicaux et de la formation, et le Groupe d'appui aux Volontaires des Nations Unies. Le chef des Services administratifs est également chargé de fournir des services de haute qualité au quartier général de la mission, à la base de soutien logistique de Nyala, aux bureaux régionaux d'El Fasher et d'El Geneina et à l'antenne de Zalingei, ainsi que dans les lieux d'affectation situés en dehors de la zone de la mission : Khartoum, Addis-Abeba, Port-Soudan et El Obeid. Pour ce qui est du commandement et du contrôle, les agents de tous les lieux d'affectation relèveront techniquement de leur section des Services administratifs respective et s'acquitteront de leurs tâches conformément aux consignes établies par le Directeur de l'administration et le chef des Services administratifs. Pour garantir le respect de l'ensemble des directives, principes et règles de l'ONU et l'efficacité de la gestion, il est proposé de créer le poste de chef des Services administratifs à la classe D-1. Le bureau du chef des Services administratifs comprend 1 fonctionnaire d'administration (P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 assistant de bureau et 1 chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

178. Le Groupe du soutien psychologique et matériel est chargé d'aider les agents de la mission à gérer le stress et de leur apporter un appui psychologique personnalisé, ainsi que de faire des recommandations concernant les conditions de vie et de suivre l'application des mesures de soutien matériel conformément aux règles, règlements et principes du Département des opérations de maintien de la paix. Les services d'appui psychologique sont dirigés par un conseiller du personnel recruté à la classe P-5, assisté par 4 conseillers du personnel (1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 VNU recruté sur le plan international), 3 assistants du conseiller du personnel (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe de soutien matériel est dirigé par un fonctionnaire chargé du soutien matériel (P-4), assisté par quatre autres spécialistes du soutien matériel (2 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et six assistants (aide sociale) (3 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

179. La Section des finances est responsable au premier chef de la comptabilité financière de la mission. Entre autres fonctions, elle assure les contrôles financiers, tient à jour et gère les comptes de la mission, règle les fournisseurs et les demandes de remboursement des frais de voyage, gère les états de paie du personnel recruté

sur le plan national et le versement de leurs indemnités journalières, et administre les comptes bancaires de la mission en respectant scrupuleusement le règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU. Eu égard à la taille de la MINUAD, en termes de ressources humaines et financières, la Section doit être dotée d'une structure et d'un effectif appropriés. Pour assurer une gestion efficace et rationnelle des finances de la mission, elle est divisée en cinq groupes fonctionnels : bureau du chef, comptabilité, paiements, états de paie et bureau du caissier. Le chef de la Section des finances (P-5) est assisté par 1 chef adjoint (P-4), 1 fonctionnaire des finances (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 administrateur de système (agent du Service mobile), 1 administrateur de bases de données (agent du Service mobile), 1 assistant (bases de données) (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Aux fins de la comptabilité et de la gestion, chaque groupe (comptabilité, paiements, états de paie et bureau du Caissier) est dirigé à la classe appropriée (P-4) par un fonctionnaire des finances. La Section comprend également 5 fonctionnaires des finances (3 P-3, 1 agent du Service mobile et un administrateur recruté sur le plan national), 48 assistants financiers (14 agents du Service mobile et 34 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 assistant (archives) (agent du Service mobile).

180. La Section des ressources humaines fournit à la mission des services de gestion intégrés et stratégiques pour ce qui est de la planification des effectifs, de l'administration du personnel et du recrutement. Elle établit et revoit les descriptions d'emploi associées aux différentes fonctions exercées par le personnel de la mission; définit et administre les activités des groupes locaux permanents et spéciaux; gère tous les besoins de la mission concernant les déplacements officiels et les visas; supervise le suivi des prestations accordées aux observateurs militaires et à la police civile et donne des conseils aux fonctionnaires de l'ONU en ce qui concerne les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en raison de leur engagement et les directives et procédures à suivre dans le cadre de leur service auprès de la MINUAD; joue un rôle consultatif pour ce qui est de planifier, de répartir les ressources, de repérer et de combler les déficits de compétences ainsi que de retenir les meilleurs éléments et de développer les aptitudes du personnel. La Section supervise les opérations relatives aux ressources humaines au quartier général de la mission, dans les bureaux régionaux et à la base de soutien logistique situés dans la zone de la mission, ainsi que dans les bureaux de liaison qui se trouvent en dehors de cette zone. Étant donné la complexité de l'Opération, son chef, qui occupe un poste P-5, est épaulé par 1 fonctionnaire des services de gestion des ressources humaines (P-2), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Aux fins de la gestion et de l'application du principe de responsabilité, la Section est divisée en plusieurs groupes : groupe du personnel recruté sur le plan international, groupe du personnel recruté sur le plan national, groupe du recrutement, groupe de suivi des observateurs militaires des Nations Unies et de la police civile, groupe des entrées et sorties du personnel, groupe d'appui à la base de données et groupe des voyages. Ces groupes comptent 15 spécialistes des ressources humaines (3 P-4, 5 P-3, 6 agents du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national), épaulés par 60 assistants à la gestion des ressources humaines (28 agents du Service mobile et 32 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 administrateur de base de données (agent du Service mobile), 1 programmeur/concepteur (agent du Service mobile), 2 assistants (bases de

données) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe des voyages est dirigé par un administrateur de la classe P-3, assisté par 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 8 assistants aux voyages (4 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 4 fonctionnaires du protocole et 1 assistant de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

181. La Section des services généraux est responsable du traitement des dossiers relatifs aux réclamations et au contrôle du matériel, du courrier et de la valise diplomatique, de la reproduction des documents, de l'enregistrement et l'archivage électronique, des services de conférence, de traduction et d'interprétation et de la gestion des installations et des camps de transit. Le chef de la Section (P-5) est assisté par 1 fonctionnaire des services généraux (auxiliaire) (P-2), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 assistant de bureau/assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section comprend : a) le Groupe de la gestion des conférences et des installations, qui est chargé de l'entretien et de la maintenance d'au maximum quatre installations à Nyala et assure notamment des services de gardiennage et de gestion des déchets; il se compose de 1 spécialiste de la gestion des installations (P-3), de 1 fonctionnaire des conférences (administrateur recruté sur le plan national) et de 5 assistants à la gestion des installations (2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national); b) le Groupe de l'enregistrement, de l'archivage et du courrier, qui est chargé de la gestion des archives et des dossiers, de la numérisation et de la reproduction des documents, et de la gestion des archives électroniques de la mission; il se compose de 1 spécialiste de la gestion de l'information (P-4), de 4 assistants de gestion de l'information (2 agents du Service mobile et de 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 4 assistants (courrier) (1 agent du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 3 coursiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national); et c) le Groupe linguistique, qui est chargé d'assurer des services de traduction et d'interprétation en arabe et dans d'autres langues locales; ce groupe est dirigé par un traducteur recruté à la classe P-4 et comprend 3 traducteurs (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), 2 interprètes (administrateurs recrutés sur le plan national), et 4 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

182. La Section des services médicaux assure des soins médicaux à l'ensemble du personnel de la MINUAD, organise les soins de santé et le traitement médical préventif, coordonne l'évacuation des malades et des blessés à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la mission, et établit des plans pour la gestion des urgences médicales. Elle est dirigée par un médecin recruté à la classe P-5, et comprend également 1 infirmier/infirmière en chef (P-2), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 technicien de matériel médical (VNU recruté sur le plan international).

183. La Section de la formation est chargée d'élaborer, d'exécuter et d'évaluer un programme complexe de formation professionnelle organisationnelle et institutionnelle à l'intention du personnel recruté sur les plans tant international que national et d'exécuter des programmes expressément destinés au personnel militaire et au personnel de police de la MINUAD. Elle est dirigée par un fonctionnaire hors classe chargé de la formation (P-5), assisté par 18 fonctionnaires de la formation

(2 P-4, 4 P-3, deux administrateurs recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et 8 assistants à la formation (4 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

184. Le Groupe d'appui aux Volontaires des Nations Unies assure la liaison entre la MINUAD et le siège du Programme des Volontaires à Bonn (Allemagne) aux fins de l'administration des 544 Volontaires recrutés sur le plan international et des 4 Volontaires recrutés sur le plan national. Son chef (un directeur de programme détaché du siège du Programme à Bonn) est assisté par quatre agents d'appui (4 Volontaires recrutés sur le plan international) et de deux assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

185. Pour le bureau régional de Nyala, les services administratifs sont fournis par le quartier général de la mission. Les services médicaux pour le Darfour-Sud sont assurés par une unité médicale de niveau I, comprenant 3 médecins (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 VNU recruté sur le plan international), 1 technicien de laboratoire (agent des services généraux recruté sur le plan national), 3 infirmiers/infirmières (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 VNU recruté sur le plan international), 2 ambulanciers et 1 assistant de bureau (trois agents des services généraux recrutés sur le plan national).

186. Au bureau régional d'El Fasher, les services administratifs sont assurés par les groupes des finances, de la gestion des ressources humaines, de la valise diplomatique et du courrier, d'interprétation et de traduction, de soutien psychologique et de formation. Les services médicaux sont fournis par une unité médicale de niveau II. Les groupes sont dotés des effectifs suivants : a) finances : un fonctionnaire des finances (P-3), assisté par un assistant financier (agent du Service mobile); b) ressources humaines : 2 spécialistes des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national), 5 assistants à la gestion des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national); c) services généraux : 1 fonctionnaire des services généraux (P-3), 1 fonctionnaire chargé de la gestion des installations (P-3), 7 assistants à la gestion des installations (3 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant de gestion de l'information (agent du Service mobile); 6 assistants des services généraux (2 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national); 1 interprète/traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et 6 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national); d) Groupe de soutien psychologique : un conseiller du personnel (P-3) et un conseiller assistant (agent du Service mobile); e) services médicaux : 3 médecins (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national, 1 VNU), 2 techniciens de laboratoire (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 3 infirmiers/infirmières (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 VNU recruté sur le plan international); et 2 ambulanciers (agents des services généraux recrutés sur le plan national); f) unité médicale de niveau II : 2 chirurgiens généralistes (1 P-4 et 1 VNU recruté sur le plan international), 1 chirurgien orthopédiste (P-3), 1 obstétricien (P-3), 3 médecins anesthésistes (P-3), 3 infirmiers/infirmières

anesthésistes (agents du Service mobile), 1 médecin spécialiste (P-3), 3 médecins généralistes (1 P-3 et 2 VNU recrutés sur le plan international), 1 médecin spécialiste de santé publique (P-3), 1 radiologue (agent du Service mobile), 1 infirmier/infirmière en chef (P-2), 12 infirmiers/infirmières (6 agents du Service mobile et 6 VNU recrutés sur le plan international), 2 manipulateurs radio (VNU recrutés sur le plan international), 2 pharmaciens (1 P-3 et 1 agent du Service mobile), 2 techniciens de laboratoire (VNU recrutés sur le plan international), 2 techniciens (matériel médical) (VNU recrutés sur le plan international); 1 dentiste (VNU recruté sur le plan international) et 1 assistant dentaire (VNU recruté sur le plan international), ainsi que 2 ambulanciers et deux techniciens (matériel médical) (4 agents des services généraux recrutés sur le plan national); et g) formation : un fonctionnaire de la formation (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national).

187. Au bureau régional d'El Geneina, les services administratifs sont assurés par les groupes des finances, de la gestion des ressources humaines, de la valise diplomatique et du courrier, de l'interprétation et de la traduction, du soutien psychologique et de la formation. Les services médicaux sont fournis par une unité médicale de niveau I. Les groupes comprennent les effectifs suivants : a) finances : un fonctionnaire des finances (P-3) et un assistant financier (agent du Service mobile); b) ressources humaines : deux assistants à la gestion des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national); c) services généraux : 1 fonctionnaire des services généraux (P-3), 1 fonctionnaire chargé de la gestion des installations (P-3), 7 assistants à la gestion des installations (3 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant de gestion de l'information (agent du Service mobile), 6 assistants des services généraux (2 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 interprète/traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et 6 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national); d) soutien psychologique : un conseiller du personnel (P-3) et un conseiller assistant (agent du Service mobile); e) services médicaux : 3 médecins (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 VNU recruté sur le plan international), 1 technicien médical (agent des services généraux recruté sur le plan national), 3 infirmiers/infirmières (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 VNU recruté sur le plan international), et 2 ambulanciers et 1 assistant de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national); et f) formation : un fonctionnaire chargé de la formation (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national).

188. À l'antenne de Zalingei, les services administratifs sont assurés par les groupes des finances, de la gestion des ressources humaines, de la valise diplomatique et du courrier, de l'interprétation et de la traduction et du soutien psychologique. Les services médicaux sont fournis par une unité médicale de niveau I. Les groupes comprennent les effectifs suivants : a) finances : un assistant financier (agent du Service mobile); b) ressources humaines : 1 spécialiste de la gestion des ressources humaines (agent du Service mobile), 1 assistant à la gestion des ressources humaines et 1 assistant de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national); c) services généraux : 1 fonctionnaire des services généraux (P-3), 1 fonctionnaire chargé de la gestion des installations (P-3),

7 assistants à la gestion des installations (3 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant de gestion de l'information (agent du Service mobile), 4 assistants des services généraux (1 agent du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 interprète/traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et 4 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national); d) soutien psychologique : un conseiller du personnel (P-3) et un conseiller assistant (agent du Service mobile); e) services médicaux : 1 médecin (P-3), 1 technicien médical (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 infirmiers/infirmières (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 VNU recruté sur le plan international), 2 ambulanciers et 1 assistant de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

189. À la base de soutien logistique de Nyala, les services administratifs sont assurés par : a) le groupe des services généraux : 1 fonctionnaire des services généraux (P-3), 3 assistants de gestion des installations (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 3 assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national); b) le groupe des services médicaux : 3 médecins (1 P-4, 1 P-3 et 1 VNU recruté sur le plan international), 1 pharmacien (P-3), 1 technicien en pharmacie (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 auxiliaire médical (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 infirmiers/infirmières (VNU recrutés sur le plan international), 2 ambulanciers (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 2 assistants de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national); et c) le groupe de la formation : un fonctionnaire de la formation (administrateur recruté sur le plan national).

190. À El Obeid, les services administratifs sont assurés par les groupes des ressources humaines et des entrées et sorties de personnel, qui comprennent un fonctionnaire chargé de la gestion des ressources humaines (agent du Service mobile) et six assistants à la gestion des ressources humaines (2 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

191. Dans chacun des 13 avant-postes militaires, les services administratifs sont assurés par un assistant administratif (soit 13 agents du Service mobile).

Services de gestion des achats et des marchés

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Quartier général de la mission	–	1	7	14	16	38	27	30	68
Bureaux de terrain	–	–	–	–	4	4	4	–	8
Total proposé	–	1	7	14	20	42	31	3	76

^a Administrateurs et agents des services généraux.

192. Eu égard au volume important des activités d'achat et à la complexité inhérente de la mission, les Services de gestion des achats et des marchés constituent une unité à part entière, dont le chef doit être recruté sur un poste d'une

classe qui corresponde à son niveau de responsabilité. Ils doivent donc être dirigés par un administrateur de la classe D-1, chargé de planifier et de coordonner les services d'achat pour la mission et de superviser la Section de gestion des achats. Les services de gestion des achats et des marchés représentant des activités particulièrement centralisées, la plupart du personnel est affecté au quartier général de la mission, et seuls les agents nécessaires pour la coordination et les opérations d'achat locales sont en poste dans l'antenne et les bureaux régionaux. Les agents de ces lieux d'affectation relèvent techniquement de leur section de la gestion des achats et des marchés respective et s'acquittent de leurs tâches conformément aux consignes établies par le Directeur de l'administration et le chef des Services de gestion des achats et des marchés.

Quartier général de la mission

193. Le bureau du chef des Services de gestion des achats et des marchés comprend 1 fonctionnaire d'administration (P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 assistant de bureau et 1 chauffeur (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

194. La Section des achats, dirigée par un administrateur de la classe P-5, est responsable des marchés de biens et de services passés aux niveaux local et international pour le compte de la mission, recherche de fournisseurs et gère le fichier correspondant, effectue des enquêtes de marché et négocie les contrats. Elle se compose des groupes suivants : marchés, achats, traitement et liaison pour les achats locaux. Son chef est assisté par 6 fonctionnaires chargés des achats (2 P-4 et 4 P-3) et 17 assistants (achats) (5 agents du Service mobile et 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 fonctionnaires chargés des marchés (1 P-4 et 1 P-3) et 4 assistants (marchés) (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

195. La Section de gestion des marchés, dirigée par un administrateur de la classe P-5, est responsable de la gestion de tous les marchés passés par la mission. Le chef de la Section met au point les systèmes voulus de suivi des marchés et contrôle la mise en œuvre de ces derniers. La Section comprend également 9 fonctionnaires chargés des marchés (2 P-4 et 7 P-3), 1 fonctionnaire chargé des marchés (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), 19 assistants chargés des marchés (7 agents du Service mobile, 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 VNU recrutés sur le plan international) et 1 assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux de terrain

196. Dans chacun des trois bureaux régionaux et à l'antenne régionale, les services sont assurés par un fonctionnaire chargé des achats (soit 4 agents du Service mobile) et un assistant aux achats (soit 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Services d'appui intégrés

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Quartier général de la mission	–	1	22	32	79	134	307	42	483
Bureaux de terrain	–	–	12	50	270	332	700	196	1 228
Total proposé	–	1	34	82	349	466	1 007	238	1 711

^a Administrateurs et agents des services généraux.

197. Les Services d'appui intégrés sont dirigés par un chef de la classe D-1. Celui-ci est chargé de fournir un appui technique et logistique aux services organiques, aux contingents et à la police civile de la mission, et de planifier et coordonner cet appui. À ce titre, il planifie le soutien logistique intégré fourni aux éléments civils et militaires; exécute des projets techniques et s'occupe de l'entretien des bâtiments, et gère les opérations aériennes, les transports, les communications et les services informatiques, l'approvisionnement en fournitures générales et les mouvements de matériel, de biens et de marchandises dans toute la zone de la mission. Les Services d'appui intégrés produisent les rapports de vérification prévus par les mémorandums d'accord signés avec les pays qui fournissent des contingents et font, à l'arrivée puis à intervalles réguliers, des vérifications portant sur le matériel appartenant aux contingents et les capacités de soutien logistique autonome. Par l'intermédiaire des différentes sections, le chef veille à ce que la base logistique, les bureaux régionaux et bureaux de liaison et les antennes bénéficient des services dont ils ont besoin.

Quartier général de la mission

198. Les Services d'appui intégrés comprennent le Bureau du chef, le Centre conjoint des opérations logistiques, la Section du contrôle des mouvements, la Section des opérations aériennes, la Section du matériel appartenant aux contingents et de la gestion des biens, la Section des systèmes d'information géographique, le Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement, la Section des transports, la Section des approvisionnements et la Section du génie. Les fonctions du chef des Services d'appui intégrés consistent à planifier et coordonner les activités de soutien logistique et technique de la mission et à contrôler l'exécution des tâches opérationnelles des différentes sections. Le chef entretient des contacts étroits avec le chef des Services administratifs, le chef des Services de gestion des achats et des marchés, le chef des Services Communications et informatique, le chef d'état-major, le chef adjoint de la police, le chef des observateurs militaires et d'autres chefs de section au sujet des questions qui touchent l'exécution coordonnée des plans d'appui de la mission. Le Bureau du chef coordonne aussi l'information relative aux Services d'appui intégrés fournie aux fins de l'élaboration des budgets de la mission.

199. Les collaborateurs directs du chef des Services d'appui intégrés comprennent le chef adjoint des Services d'appui intégrés (P-5), 1 fonctionnaire d'administration (P-3), 2 assistants administratifs (agents du Service mobile), 2 employés de bureau et 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

200. Le Centre conjoint des opérations logistiques, dont le chef occupe un poste P-5, fournit, par l'intermédiaire de structures civilo-militaires intégrées, un appui au déploiement et au redéploiement des contingents et du personnel civil dans la zone

de la mission, ainsi qu'aux opérations logistiques. Il est également chargé de la coordination des opérations logistiques de la MINUAD et des agences de développement et organismes humanitaires présents au Soudan. Le chef est secondé par 5 logisticiens (2 P-4 et 3 P-3), 7 assistants logisticiens (5 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

201. La Section du contrôle des mouvements, dont le chef occupe un poste P-5, assure la gestion des mouvements de personnel et des opérations matérielles de transport de personnel, de la répartition du matériel et de l'utilisation rationnelle des ressources de manière à faciliter les déplacements dans la zone de la mission. Le chef de la Section est responsable de la planification et de l'exécution de tous les mouvements de personnel et de marchandises par voie aérienne, maritime, ferroviaire et routière en provenance et à destination de la zone de la mission ainsi que dans cette zone; du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents, du matériel appartenant aux contingents et du matériel appartenant à l'Organisation des Nations Unies; des opérations de dédouanement et de transit, y compris pour les matières dangereuses; du service des voyageurs et de la manutention des marchandises; et de l'entreposage des marchandises à l'aéroport et à la base logistique de Nyala. La Section comprend deux groupes : a) le Centre mixte de contrôle et de coordination des mouvements, qui est chargé de planifier et de coordonner de façon détaillée tous les grands déplacements inhabituels, ainsi que le déploiement, la relève et le rapatriement des membres des contingents et le redéploiement sur le théâtre des unités militaires constituées, est dirigé par un spécialiste du contrôle des mouvements (P-4) et comprend en outre trois assistants au contrôle des mouvements (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international); b) le Groupe administratif, qui est chargé de toutes les questions administratives se rapportant au contrôle des mouvements, est dirigé par un spécialiste du contrôle des mouvements (P-3) et comprend aussi quatre assistants au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les collaborateurs directs du chef de la Section sont secondés par un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

202. La Section des opérations aériennes, dont le chef occupe un poste P-5, planifie et coordonne l'utilisation des appareils de la mission, dont les aéronefs de l'aviation civile et ceux qui lui sont fournis au titre de lettres d'attribution; met en œuvre un système coordonné de soutien aux opérations aériennes dans toute la zone de la mission (gestion du trafic aérien, système de navigation et services au sol); élabore et fait appliquer des procédures normalisées régissant le transport aérien; assure le contrôle opérationnel des contrats d'affrètement, des services d'aérodrome et des projets de remise en état des aérodromes; gère les opérations aéroportuaires; fait inspecter et évaluer les aérodromes et hélistations situés dans des endroits reculés; informe les équipages des problèmes de sécurité et leur fournit des renseignements aéronautiques et météorologiques; assure la liaison avec les autorités aériennes nationales et internationales, autorise les vols et en assure le suivi. Le chef de la Section est secondé par 1 spécialiste de la gestion des marchés (P-3), 1 assistant à la gestion financière (agent du Service mobile), 1 assistant administratif (agent du

Service mobile), 1 employé de bureau et 1 chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

203. La Section du matériel appartenant aux contingents et de la gestion des biens assure le contrôle, établit les rapports et fait les vérifications concernant tout le matériel de la mission, qu'il appartienne aux contingents ou à l'Organisation; elle s'occupe aussi d'écouler des biens de l'Organisation conformément à la réglementation de celle-ci et dans les limites des pouvoirs délégués en matière de contrôle du matériel, d'écoulement des biens physiques et de liquidation. La Section est dirigée par un chef qui occupe un poste P-5 et comprend aussi un fonctionnaire chargé des opérations (P-2), un assistant administratif (agent du Service mobile) et un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Présente dans toute la zone de la mission, elle assume des responsabilités dans les bureaux régionaux et au quartier général et se compose de quatre groupes : a) le Groupe du matériel appartenant aux contingents vérifie le matériel en question et les capacités de soutien logistique autonome à l'arrivée et au départ, ainsi que périodiquement entre les deux tient à jour les bases de données relatives au matériel des contingents et renseigne le personnel des contingents sur les politiques et procédures de l'Organisation relatives à leur matériel. Il assure le secrétariat du Comité de gestion du matériel appartenant aux contingents, qui vérifie que le matériel et les capacités des contingents sont adaptés aux besoins opérationnels actuels et futurs de la mission. Il est dirigé par un spécialiste du matériel appartenant aux contingents (P-4) et comprend aussi 1 spécialiste des opérations relatives au matériel appartenant aux contingents (P-3), 1 administrateur de base de données (P-3), 6 assistants à la gestion du matériel appartenant aux contingents (4 agents du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national); b) le Groupe de la réception et des inspections réceptionne et inspecte toutes les marchandises où qu'elles arrivent, y compris à Port-Soudan. Il est placé sous la direction d'un fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection (P-3) et comprend en outre un administrateur de base de données (agent du Service mobile) et deux assistants à la réception et à l'inspection (agents des services généraux recrutés sur le plan national); c) le Groupe du contrôle du matériel et des stocks, qui est chargé de contrôler et de tenir à jour le système de gestion des biens de la mission et le système Galileo, est dirigé par un chef de la classe P-4 et comprend en outre un spécialiste du contrôle du matériel et des stocks et administrateur de la base de données Galileo (P-3) et trois assistants au contrôle du matériel et des stocks (agents des services généraux recrutés sur le plan national); d) le Groupe de l'examen des demandes d'indemnisation et du Comité de contrôle du matériel est chargé du traitement des demandes d'indemnisation présentées à l'ONU par des tiers et des demandes d'indemnisation pour perte ou endommagement d'effets personnels de membres de la mission ou de biens appartenant aux contingents; c'est également lui qui lance la procédure d'écoulement des biens de la mission. Le chef du Groupe (P-4) est secondé par 1 fonctionnaire chargé du traitement des demandes d'indemnisation (P-2), 3 assistants au traitement des demandes d'indemnisation (2 agents du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national).

204. La Section des systèmes d'information géographique réunit, vérifie, gère et stocke les données géospatiales, qu'elle traite et analyse pour obtenir des produits

qui seront utilisés à des fins de planification, d'information et de sécurité et dans le cadre d'activités opérationnelles. Elle produit et distribue des cartes imprimées, les numérise et les met en ligne sur l'intranet. Elle coordonne toutes les activités de cartographie et d'information géographique par l'intermédiaire du Groupe de travail interinstitutions chargé de la cartographie au Soudan, qui comprend des représentants de tous les organismes des Nations Unies, de nombreuses organisations non gouvernementales et du Gouvernement soudanais. Dirigée par le chef des services d'information géographique et de cartographie (P-4), elle comprend en outre 1 spécialiste de l'information géographique (P-2), 1 administrateur de systèmes d'information géographique (agent du Service mobile), 1 assistant à l'information géographique (analyse et production) (agent du Service mobile), 1 assistant à l'information géographique (analyse et production) (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). En outre, un spécialiste de l'information géographique (P-3) conseille le Centre conjoint d'analyse au sujet des questions géographiques intéressant les activités de la mission et participe au travail d'analyse.

205. Le Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement est dirigé par un ingénieur en écologie (P-4) qui planifie, coordonne et gère ses activités dans toute la zone de la mission, supervise l'exécution des activités de prospection et de mise en valeur des ressources en eau, le forage des puits, la construction d'ouvrages tels que barrages de terre et structures de collecte de l'eau de pluie, l'installation, le fonctionnement et l'entretien des installations d'épuration de l'eau et de traitement des eaux usées, et l'installation de dispositifs de distribution de l'eau dans le cadre d'une stratégie de gestion des ressources en eau, dont il y a pénurie au Darfour. Le Groupe assure le traitement de l'eau, qui doit répondre aux normes de l'Organisation mondiale de la santé et, à cette fin, installe tous les réseaux de distribution d'eau, organise et supervise le transport de l'eau à destination de tous les points de consommation et veille à ce que tous les déchets (solides et liquides) produits par l'ensemble des bureaux de la mission soient éliminés d'une manière qui soit respectueuse de l'environnement et conformément aux pratiques optimales, lois et règles pertinentes applicables aux niveaux local, national et international. Le chef est secondé par 1 ingénieur-hydraulicien (P-3), 1 ingénieur en écologie (P-3), 1 hydrogéologue (P-3), 1 géophysicien (administrateur recruté sur le plan national), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

206. La Section des transports, qui comprend le Groupe de l'entretien du parc de véhicules, est placée sous la direction d'un fonctionnaire de la classe P-5 qui planifie, organise et contrôle les transports de la mission, fait entretenir et réparer les véhicules de la mission, veille au bon fonctionnement des ateliers, alloue et répartit les véhicules, élabore et fait appliquer des règles et procédures régissant la sécurité routière, ainsi que des directives concernant l'entretien des véhicules, gère les stocks de pièces détachées et les fournitures et offre des services d'expédition. Le chef est secondé par deux spécialistes des transports, l'un de la classe P-4, qui s'occupe des activités courantes de la Section, et l'autre de la classe P-3. La Section compte aussi un assistant administratif (agent du Service mobile).

207. Le Groupe de l'entretien du parc de véhicules assure le suivi nécessaire et prend les mesures requises pour prévenir les accidents, examine les véhicules accidentés, tient à jour le système CarLog et en extrait des données aux fins

d'analyse. La Cellule de la gestion des fournitures et des stocks, qui fait partie du Groupe, est chargée de la gestion des pièces de rechange, de l'outillage et du matériel du quartier général de la mission et de l'approvisionnement des régions. La Section des transports compte en outre 1 fonctionnaire chargé du parc de véhicules (P-3), 1 spécialiste des transports (expéditions) (agent du Service mobile), 1 assistant administratif chargé des transports (agent du Service mobile), 7 assistants aux transports (expéditions) (1 agent du Service mobile et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 4 assistants aux transports chargés de la sécurité routière et des tests de conduite automobile (3 agents du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 9 assistants aux transports (approvisionnement) (4 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 12 assistants aux transports (stocks) (4 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 5 assistants aux transports (Groupe des accidents) (2 agents du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 3 assistants informaticiens (3 agents du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) chargés de la gestion du système CarLog et 49 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

208. La Section des approvisionnements administre des contrats complexes portant sur la fourniture de carburant, de denrées alimentaires et de services divers. En outre, elle s'occupe de la chaîne d'approvisionnement de divers articles, de la gestion des entrepôts et de la distribution des fournitures. Elle est placée sous la direction d'un fonctionnaire de la classe P-5 qui assure l'exécution du programme d'approvisionnement de la mission en biens consommables et durables et administre et organise la reconstitution des stocks de fournitures générales et spécialisées. La Section est responsable de la coordination, de l'entreposage et de la distribution des fournitures dans toute la zone de la mission. En outre, elle s'occupe des aspects courants de l'approvisionnement, c'est-à-dire, entre autres, qu'elle regroupe et passe les commandes, introduit les demandes de fourniture de biens et services, rapproche les factures, prévoit les besoins et assure l'administration courante des contrats. Le chef de la Section est secondé par un adjoint de la classe P-4 et un assistant administratif (agent du Service mobile).

209. La Section des approvisionnements se compose des entités suivantes : a) la Cellule de planification, composée de 1 chef (P-3), 2 fonctionnaires chargés des approvisionnements (agents du Service mobile), 1 assistant aux approvisionnements (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et 1 commis aux approvisionnements (agent des services généraux recruté sur le plan national); b) le Groupe des services, composé de 1 chef (P-3), 2 fonctionnaires chargés des approvisionnements (agents du Service mobile), 12 assistants aux approvisionnements (1 agent du Service mobile, 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 4 commis aux approvisionnements (4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 8 commis à l'entreposage et chauffeurs (8 agents des services généraux recrutés sur le plan national); c) le Groupe des approvisionnements généraux, composé de 1 chef (P-4), 1 fonctionnaire chargé des approvisionnements (P-3), 1 commis au traitement des données (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 commis d'administration (agent des

services généraux recruté sur le plan national); d) le Groupe de l'approvisionnement en rations, composé de 1 chef (P-4), 1 fonctionnaire chargé du contrôle de la qualité des denrées alimentaires (agent du Service mobile), 3 spécialistes de la restauration (3 agents du Service mobile), 3 assistants chargés des demandes de fourniture de rations (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 4 assistants administratifs (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international); e) le Groupe de l'approvisionnement en carburants, composé de 1 chef (P-4), 1 assistant chargé de l'administration des contrats d'approvisionnement en carburants (agent du Service mobile), 2 assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 fonctionnaire chargé du contrôle de la qualité des carburants (agent du Service mobile), 1 spécialiste des carburants (calibration et entretien) (agent du Service mobile), 1 spécialiste des carburants (LPG et lubrifiants) (agent du Service mobile), 5 assistants chargés des carburants (2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 3 opérateurs de véhicules lourds (camions-citernes et chariots élévateurs) (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

210. En outre, un entrepôt général fournira des services d'entreposage au quartier général de la mission et au secteur sud. Le groupe qui en sera chargé comprendra 1 superviseur (agent du Service mobile), 4 assistants à l'entreposage (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 4 assistants à la gestion des stocks (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

211. La Section du génie a pour chef un fonctionnaire de la classe P-5, qui assure la direction administrative et technique générale des travaux de génie dans toute la zone de la mission. Le chef traite avec les autres organismes de Nations Unies et les fournisseurs lorsque des travaux de génie sont menés en collaboration et, le cas échéant, assure la liaison avec les ministères nationaux chargés des travaux. Il veille à l'entretien des bureaux et des logements de la mission et s'occupe de l'administration des stocks et des fournitures, ainsi que de la distribution de l'électricité et de l'eau. Il est secondé par 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 assistant aux travaux du génie (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section se compose de sept unités administratives chargées de l'administration, des demandes de fourniture de biens et services, des secteurs, de la construction, de la gestion des biens et des matériaux, de l'appui technique et de la gestion des marchés : a) le Groupe administratif s'occupe des questions administratives courantes se rapportant au personnel; il gère la correspondance officielle de la Section et prend les dispositions et remplit les formules administratives nécessaires pour les voyages du personnel. Il comprend un fonctionnaire d'administration (P-3) et cinq assistants administratifs (3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international); b) le Groupe des demandes de fourniture de biens et services assure le suivi des dépenses et des crédits alloués, participe à l'élaboration des projets de rapports sur l'exécution des budgets, dont il assure aussi la direction, établit les demandes de fournitures pour tous les matériaux et fournitures nécessaires aux travaux de génie et assure le suivi des paiements afférents aux biens et services fournis. Il comprend 1 fonctionnaire d'administration (P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 2 assistants administratifs

chargés des demandes de fourniture de biens et services (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national); c) le Groupe des secteurs est placé sous la direction d'un ingénieur civil (P-4) qui est également l'adjoint du chef de la Section. Il est secondé par un ingénieur chargé des opérations (P-3) et deux employés de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Groupe supervise les trois secteurs (Nyala, El Fasher et El Geneina) et un sous-secteur (Zalingei). Il coordonne les travaux menés dans les divers secteurs et, durant la phase de mise en place, joue également un rôle de coordination des travaux de construction des installations de la mission à El Obeid; d) le Groupe de la construction joue un rôle d'analyse et de conseil en ce qui concerne la conception des installations. Il élabore, évalue, examine et révisé les documents de projets et analyse du point de vue de l'exactitude, de la qualité, de la faisabilité et des coûts les spécifications qui figurent dans ces documents. Il établit les cahiers des charges et les autres documents relatifs à la mise en adjudication des projets. Le Groupe est, en gros, divisé en trois cellules chargées de la conception, de la construction et de l'entretien. Il comprend 1 ingénieur chargé de la construction (P-3), 33 assistants aux travaux de construction (1 agent du Service mobile, 30 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 1 ingénieur chargé de la conception (P-2), 4 assistants à la conception (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 1 ingénieur chargé de l'entretien (P-2), 34 assistants chargés des travaux d'entretien (3 agents du Service mobile, 30 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et 1 assistant administratif (agent du Service mobile); e) le Groupe de la gestion des biens et des matériaux gère tous les biens consommables et durables conformément à la réglementation applicable de l'ONU, assure le fonctionnement et la gestion d'un entrepôt central au quartier général de la mission (Nyala) et tient une comptabilité précise des mouvements et de la consommation de matériel. En étroite coordination avec les autres groupes de la Section, il donne des avis sur le matériel de génie à acquérir pour que le soutien logistique nécessaire puisse être assuré à la mission. En outre, il suit les contrats-cadres conclus par le quartier général pour la fourniture de biens et matériaux de génie. Il comprend 1 fonctionnaire chargé de la gestion des biens (P-3), 1 assistant au contrôle des biens et des matériaux (agent du Service mobile), 23 assistants à la gestion des stocks (2 agents du Service mobile, 19 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et 1 assistant administratif (agent du Service mobile); f) le Groupe de l'appui technique s'occupe de la production et de la distribution d'électricité, ainsi que des systèmes de climatisation, de chauffage et de ventilation. Il installe, entretient et répare le matériel électrique, les climatiseurs et les groupes électrogènes; en particulier, il établit un calendrier d'entretien préventif et s'y tient. Il surveille les stocks de pièces détachées pour les groupes électrogènes appartenant à l'ONU et fait les demandes de fournitures quand il est temps de les reconstituer. Il supervise toutes les activités touchant le carburant pour groupes électrogènes, y compris le contrôle et l'établissement de statistiques détaillées. Le Groupe est placé sous la direction d'un fonctionnaire de la classe P-3 qui secondent 13 mécaniciens chargés des groupes électrogènes (1 agent du Service mobile, 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 13 électriciens (1 agent du Service

mobile, 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 13 techniciens chauffage, climatisation et ventilation (1 agent du Service mobile, 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 11 assistants à la gestion des installations (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 11 assistants à la gestion des installations (manœuvres) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent du Service mobile); g) le Groupe de la gestion des contrats veille à ce que les marchés relatifs aux travaux de génie soient bien exécutés, c'est-à-dire que chacune des parties s'acquitte honnêtement de ses obligations. Il veille aussi à la mise en œuvre des plans opérationnels, à l'application des règlements et à l'exécution des projets se rapportant au respect et à la gestion des marchés. Il participe à la gestion des achats, notamment en communiquant des informations pour l'élaboration des cahiers des charges, et aux exposés du Comité local des marchés, en élaborant des critères d'évaluation technique, en aidant à évaluer les propositions des fournisseurs et à formuler, rédiger et négocier les contrats. Il comprend 1 fonctionnaire chargé de la gestion des marchés (P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national), 3 assistants à la gestion des installations chargés des services de distribution (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 33 assistants à la gestion des installations (1 agent du Service mobile, 30 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et 2 assistants à la gestion des installations chargés des questions immobilières (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

212. Au bureau régional d'El Geneina, le soutien logistique sera coordonné par un responsable du soutien logistique (P-4), qui sera secondé par un logisticien (agent du Service mobile) et cinq assistants au soutien logistique (2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les Service d'appui intégrés comprendront les groupes suivants : a) régulation des mouvements, composé de quatre assistants à la régulation des mouvements (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international); b) matériel appartenant aux contingents et gestion des biens, composé de 1 fonctionnaire chargé de la gestion des biens (P-4), 1 fonctionnaire chargé de la gestion du matériel appartenant aux contingents (P-3), 1 administrateur de base de données (matériel appartenant aux contingents) (agent du Service mobile), 7 assistants à la gestion du matériel appartenant aux contingents (4 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 1 administrateur de base de données (contrôle du matériel et des stocks) (agent du Service mobile) et 8 assistants au contrôle du matériel et des stocks (2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 1 responsable de la réception et de l'inspection (agent du Service mobile), 1 administrateur de base de données (réception et inspection) (agent du Service mobile), 1 assistant rations (agent du Service mobile), 8 assistants à la réception et à l'inspection (2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international).

international), 1 conducteur de chariot élévateur et de poids lourd (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 responsable de la cession du matériel (agent du Service mobile), 1 assistant base de données (cession du matériel) (agent du Service mobile) et 4 assistants à la cession du matériel (1 agent du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national); c) systèmes d'information géographique, composé de quatre fonctionnaires chargés des systèmes d'information géographique (1 P-3, 1 P-2 et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et de deux assistants aux systèmes d'information géographique (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national); d) aviation, composé de 2 fonctionnaires chargés des opérations aériennes (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), 1 administrateur adjoint chargé des opérations aériennes (P-2), 1 administrateur adjoint météorologue (P-2), 1 météorologue (agent du Service mobile), 4 assistants aux opérations aériennes (2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et 2 assistants au contrôle des aires de trafic (agents des services généraux recrutés sur le plan national); e) eau et protection de l'environnement, composé de 6 assistants du génie (2 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 13 techniciens approvisionnement en eau et assainissement (5 agents du Service mobile, 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), et 1 hydrogéologue, 1 hydrologue et 1 géophysicien (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international); f) transports, composé de 2 fonctionnaires chargés des transports (agents du Service mobile), 1 assistant aux transports (approvisionnement) (agent du Service mobile), 1 technicien automobile (contrôle qualité) (agent du Service mobile), 2 assistants aux transports (réception) (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 1 technicien automobile (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 3 techniciens automobiles (électriciens) (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 13 mécaniciens auto (4 agents du Service mobile et 9 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 5 assistants mécaniciens (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 6 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national); g) approvisionnement, composé de 1 fonctionnaire chargé de l'approvisionnement du secteur (P-3), 1 fonctionnaire chargé des carburants pour le secteur (P-3), 1 fonctionnaire chargé des rations pour le secteur (P-3), 2 assistants administratifs (agents du Service mobile), 1 assistant carburants (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 1 fonctionnaire chargé du contrôle qualité (carburants) (agent du Service mobile), 1 fonctionnaire chargé du contrôle qualité (rations) (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 1 assistant rations (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 11 assistants aux approvisionnements (8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 8 magasiniers-chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). En outre, un entrepôt central sera installé de façon à pouvoir desservir le secteur. Le personnel de cet entrepôt sera composé de 1 surveillant d'entrepôt (agent du Service mobile) et de 4 assistants (entrepôt) et 4 assistants (stocks) (agents des services généraux recrutés sur le plan national); et h) génie, composé de

2 ingénieurs (1 P-4 et 1 P-3), de 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 surveillant des travaux de construction (agent du Service mobile), 3 assistants à la gestion des installations (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 8 électriciens (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 8 mécaniciens (groupes électrogènes) (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 8 techniciens chauffage, ventilation et climatisation (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 1 assistant au contrôle des équipements et du matériel (agent du Service mobile), 2 opérateurs d'engins lourds (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 5 assistants (entrepôt) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 5 plombiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 3 charpentiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 3 maçons (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 soudeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 assistants à la gestion des installations (peintres) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 15 assistants à la gestion des installations (ouvriers) (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

213. Au bureau régional d'El Fasher, le soutien logistique sera coordonné par un responsable du soutien logistique (P-4), qui sera secondé par un logisticien (agent du Service mobile) et cinq assistants logisticiens (2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les Service d'appui intégrés comprendront les groupes suivants : a) régulation des mouvements, composé d'un responsable de la régulation des mouvements (administrateur recruté sur le plan national) et de quatre assistants à la régulation des mouvements (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international); b) matériel appartenant aux contingents et gestion des biens, composé de 1 fonctionnaire chargé de la gestion des biens (P-4), 1 fonctionnaire chargé de la gestion du matériel appartenant aux contingents (P-3), 1 administrateur de base de données (matériel appartenant aux contingents) (agent du Service mobile), 7 assistants à la gestion du matériel appartenant aux contingents (4 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 1 administrateur de base de données (contrôle du matériel et des stocks) (agent du Service mobile), 8 assistants au contrôle du matériel et des stocks (2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 1 responsable de la réception et de l'inspection (agent du Service mobile), 1 administrateur de base de données (réception et inspection) (agent du Service mobile), 1 assistant (rations) (agent du Service mobile), 8 assistants à la réception et à l'inspection (2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 1 conducteur de poids lourd et de chariot élévateur (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 fonctionnaire chargé de la cession du matériel (agent du Service mobile), 1 assistant (base de données) (agent du Service mobile) et 4 assistants à la cession du matériel (1 agent du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national); c) aviation,

composé de 2 fonctionnaires chargés des opérations aériennes (1 P-3 et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 administrateur adjoint chargé des opérations aériennes (P-2), 2 météorologues (1 P-2 et 1 agent du Service mobile), 4 assistants aux opérations aériennes (2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et 2 assistants au contrôle des aires de trafic (agents des services généraux recrutés sur le plan national); d) Eau et protection de l'environnement, composé de 8 assistants du génie (3 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 12 techniciens approvisionnement en eau et assainissement (4 agents du Service mobile, 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et 1 hydrologue (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international); e) transports, composé de 2 fonctionnaires chargés des transports (1 P-3 et 1 agent du Service mobile), 1 assistant aux transports (approvisionnement) (agent du Service mobile), 1 technicien automobile (contrôle qualité) (agent du Service mobile), 2 assistants aux transports (réception) (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 2 techniciens automobiles (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 3 techniciens automobiles (électriciens) (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 13 mécaniciens auto (4 agents du Service mobile et 9 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 5 assistants mécaniciens (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 6 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national); f) approvisionnements, composé de 1 fonctionnaire chargé de l'approvisionnement du secteur (P-3), 1 fonctionnaire chargé des carburants pour le secteur (P-3), 1 fonctionnaire chargé des rations pour le secteur (P-3), 2 assistants administratifs (agents du Service mobile), 1 assistant carburants (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 1 fonctionnaire chargé du contrôle qualité (carburants) (agent du Service mobile), 1 fonctionnaire chargé du contrôle qualité (rations) (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 1 assistant (rations) (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 11 assistants aux approvisionnements (8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), et 8 magasiniers-chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). En outre, un entrepôt central sera installé à El Fasher pour desservir le secteur. Le personnel de l'entrepôt sera composé de 1 surveillant d'entrepôt (agent du Service mobile) et de 4 assistants (entrepôt) et 4 assistants aux stocks (agents des services généraux recrutés sur le plan national); et g) génie, composé de 2 ingénieurs (1 P-4 et 1 P-3), de 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 surveillant des travaux de construction (agent du Service mobile), 3 assistants à la gestion des installations (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 8 électriciens (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 8 mécaniciens (groupes électrogènes) (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 8 techniciens chauffage, ventilation et climatisation (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan

international), 1 assistant au contrôle des équipements et du matériel (agent du Service mobile), 2 opérateurs d'engins lourds (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 5 assistants (entrepôt) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 5 plombiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 3 charpentiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 3 maçons (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 soudeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 assistants à la gestion des installations (peintres) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 15 assistants à la gestion des installations (ouvriers) (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

214. Au bureau régional de Nyala, les Service d'appui intégrés comprendront les groupes suivants : a) eau et protection de l'environnement, composé de 6 assistants du génie (2 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 13 techniciens approvisionnement en eau et assainissement (5 agents du Service mobile, 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), et 1 hydrogéologue, 1 ingénieur écologue et 1 spécialiste de l'analyse de l'eau (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international); b) génie, composé de 2 ingénieurs (P-4 et P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 surveillant des travaux de construction (agent du Service mobile), 3 assistants à la gestion des installations (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 8 électriciens (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 8 mécaniciens (groupes électrogènes) (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 8 techniciens chauffage, ventilation et climatisation (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 1 assistant au contrôle des équipements et du matériel (agent du Service mobile), 2 opérateurs d'engins lourds (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 5 assistants (entrepôt) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 5 plombiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 3 charpentiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 3 maçons (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 soudeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 assistants à la gestion des installations (peintres) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 15 assistants à la gestion des installations (ouvriers) (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

215. À l'antenne de Zalingei, le soutien logistique sera coordonné par un logisticien (agent du Service mobile), qui sera secondé par trois assistants logisticiens (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les Service d'appui intégrés comprendront les groupes suivants : a) régulation des mouvements, composé de quatre assistants à la régulation des mouvements (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international); b) matériel appartenant aux contingents et gestion des biens, composé de 1 responsable de la gestion du matériel appartenant aux contingents (agent du Service mobile), de 2 assistants à la gestion du matériel appartenant aux contingents (agents du Service

mobile) et de 4 assistants au contrôle du matériel et des stocks (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national); c) systèmes d'information géographique, composé de deux fonctionnaires chargés des systèmes d'information géographique (1 P-2 et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et d'un assistant aux systèmes d'information géographique (1 agent des services généraux recruté sur le plan national); d) Aviation, composé de 2 fonctionnaires chargés des opérations aériennes (1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 1 administrateur adjoint chargé des opérations aériennes (P-2), 2 météorologues (1 P-2 et 1 agent du Service mobile), 3 assistants aux opérations aériennes (2 agents du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et 1 assistant au contrôle des aires de trafic (agent des services généraux recrutés sur le plan national); e) eau et protection de l'environnement, composé de cinq assistants du génie (2 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et huit techniciens approvisionnement en eau et assainissement (3 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international); f) transports, composé de 1 fonctionnaire chargé des transports (P-3), 1 surveillant d'atelier (agent du Service mobile), 1 assistant aux transports (approvisionnement) (agent du Service mobile), 1 technicien automobile (contrôle qualité) (agent du Service mobile), 2 assistants aux transports (réception) (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 2 techniciens automobiles (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 3 techniciens automobiles (électriciens) (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 13 mécaniciens auto (4 agents du Service mobile et 9 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 5 assistants mécaniciens (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 6 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national); g) approvisionnement, composé de 1 fonctionnaire chargé de l'approvisionnement (agent du Service mobile), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 fonctionnaire chargé du contrôle qualité (carburants) (agent du Service mobile), 1 fonctionnaire chargé du contrôle qualité (rations) (agent du Service mobile), 8 assistants à l'approvisionnement (3 agents du Service mobile et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 3 magasiniers-chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national); en outre, un entrepôt central sera géré par un surveillant d'entrepôt (agent du Service mobile), secondé par trois assistants (entrepôt) et un assistant (stocks) (agents des services généraux recrutés sur le plan national); et h) génie, composé de 2 ingénieurs (P-4 et P-3), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 surveillant des travaux de construction (agent du Service mobile), 3 assistants à la gestion des installations (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 8 électriciens (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 8 mécaniciens (groupes électrogènes) (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 8 techniciens chauffage, ventilation et climatisation (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 1 assistant au

contrôle des équipements et du matériel (agent du Service mobile), 2 opérateurs d'engins lourds (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 5 assistants (entrepôt) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 5 plombiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 3 charpentiers (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 3 maçons (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 soudeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 assistants à la gestion des installations (peintres) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 15 assistants à la gestion des installations (ouvriers) (agents des services généraux recrutés sur le plan national)].

216. À la base logistique de Nyala, les Service d'appui intégrés comprennent les sections suivantes : transports, régulation des mouvements, matériel appartenant aux contingents et gestion des biens, systèmes d'information géographique, aviation et approvisionnement.

217. La Section des transports de la base logistique de Nyala comprend deux sections : gestion du parc automobile et entretien du parc automobile. La Section de la gestion du parc automobile est responsable de tout ce qui concerne les déplacements de personnes et le transport de fret et de l'évaluation des tests de conduite; elle informe tous les membres du personnel arrivant à la mission des procédures en matière de transports; elle organise des cours et examens de conduite et délivre des permis de conduire; elle définit les tâches assignées aux véhicules lourds et légers et régit leur utilisation, y compris pour le transport de fret; elle prend les dispositions voulues pour assurer le transport de tout le personnel de la mission; elle contrôle et enregistre le kilométrage de tous les véhicules ainsi que de la consommation de carburant, manuellement ou à l'aide du système automatique CarLog; et elle affecte des chauffeurs à tous les véhicules particuliers et véhicules utilitaires. Au sein de la Section, le Groupe de la gestion des biens est responsable de l'affectation et de la surveillance de l'ensemble du parc de véhicules et de remorques dans toute la zone de la mission. Il s'occupe aussi de la vérification et du suivi des véhicules de l'ONU et de ceux appartenant aux contingents qui sont déployés dans les différents secteurs et bases d'opérations. Le personnel de la Section des transports comprend 4 fonctionnaires des transports (2 P-3 et 2 agents du Service mobile), 4 assistants aux transports chargés des approvisionnements (2 agents du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 1 technicien automobile (système CarLog) (agent du Service mobile), 1 technicien automobile (contrôle qualité) (agent du Service mobile), 1 assistant aux transports (réception) (agent du Service mobile), 7 techniciens automobiles (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 15 mécaniciens automobiles (5 agents du Service mobile et 10 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 15 mécaniciens de véhicules lourds (5 agents du Service mobile et 10 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 25 chauffeurs de poids lourds (5 agents du Service mobile et 20 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 80 chauffeurs de camions-citernes à eau (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 6 magasiniers (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 5 chauffeurs (ouvriers) (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

218. La Section du contrôle des mouvements de la base logistique de Nyala comprend : a) le Groupe des rotations aériennes, composé de 1 fonctionnaire chargé de la régulation des mouvements (agent du Service mobile), 12 assistants à la

régulation des mouvements (2 agents du Service mobile, 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international); b) le Groupe de la planification du transport de fret, composé d'un fonctionnaire chargé de la régulation des mouvements (agent du Service mobile) et de quatre assistants à la régulation des mouvements (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national); c) le Groupe du transport du fret et la Cellule chargée des conteneurs, de la circulation, du fret et des engins de transport et de manutention, composés de 2 fonctionnaires chargés de la régulation des mouvements (agents du Service mobile), 26 assistants à la régulation des mouvements (4 agents du Service mobile, 18 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 8 opérateurs d'engins lourds-superviseurs (agents du Service mobile) et 35 opérateurs d'engins lourds (agents des services généraux recrutés sur le plan national); d) le Groupe du dédouanement, composé d'un fonctionnaire chargé de la régulation des mouvements (agent du Service mobile) et de quatre assistants à la régulation des mouvements (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

219. La Section du matériel appartenant aux contingents et de la gestion des biens comprend : a) le Groupe de contrôle du matériel et des stocks, composé de sept assistants au contrôle du matériel et des stocks (3 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international); b) le Groupe de la réception et de l'inspection, composé de 10 assistants à la réception et à l'inspection (4 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international); c) le Groupe de la cession des actifs, composé de 1 responsable de la cession des actifs (P-3), 1 administrateur de base de données (agent du Service mobile) et 4 assistants à la cession des actifs (1 agent du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

220. La Section des systèmes d'information géographique sera composée de 8 spécialistes des systèmes d'information géographique (1 P-3, 2 P-2 et 5 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 1 administrateur des systèmes d'information géographique (agent du Service mobile), de 3 assistants aux systèmes d'information géographique (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), de 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de 1 chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le Groupe de la cartographie sera composé de trois spécialistes des systèmes d'information géographique (2 P-3 et 1 P-2) et de trois assistants aux systèmes d'information géographique (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Groupe de l'évaluation des ressources en eau sera composé de deux spécialistes des systèmes d'information géographique (P-3 et P-2) et d'un assistant aux systèmes d'information géographique (agent du Service mobile).

221. L'unité aviation de la base logistique de Nyala comprend : a) le Centre d'opérations aériennes, dirigé par le chef du Centre (P-4). Le Centre, qui fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et est responsable à la fois de la planification et des opérations au jour le jour, veille à ce que les appareils désignés et affectés aux opérations apportent à la mission un soutien présentant le meilleur rapport coût-efficacité. Le Centre veille aussi à ce que les opérations aériennes de la mission

soient menées conformément aux paramètres de la mission, aux instructions permanentes, aux directives de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes, pratiques, procédures et règlements du pays hôte ainsi que de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Association du transport aérien international dans le domaine de l'aviation civile. Le Centre sera composé de six spécialistes des opérations aériennes (3 P-3, 2 P-2 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et neuf assistants aux opérations aériennes (5 agents du Service mobile et 4 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international). Le Centre d'opérations aériennes gère aussi l'équipe chargée de la régulation centralisée du trafic aérien à l'échelle de la mission, qui est composée de neuf assistants aux opérations aériennes (5 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national). En outre, deux météorologues (P-3 et agent du Service mobile) et cinq assistants aux aires de trafic (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront affectés au Centre; b) le Groupe du contrôle des normes techniques et de l'assurance qualité, dont le rôle est essentiel pour gérer les contrats spécialisés de coût élevé et assurer le contrôle des normes techniques et l'assurance qualité, coordonne les activités de contrôle technique des opérations aériennes, surveille l'exploitation des appareils affectés à la mission sur les plans technique et opérationnel et sur le plan de la sécurité, et tient les documents comptables relatifs à l'affrètement des aéronefs et aux services aéroportuaires. Le Groupe est dirigé par un technicien en chef (P-4), qui a pour tâche de s'assurer concrètement que les appareils et les équipages sont fournis conformément aux clauses des contrats conclus avec l'Organisation des Nations Unies et demeurent conformes aux spécifications techniques établies aux niveaux national et international et à celles fixées par le Département des opérations de maintien de la paix jusqu'à l'expiration de ces contrats, et d'assurer la liaison avec les services locaux responsables de l'aéronautique civile sur ces questions. Le chef du Groupe est aussi responsable de la gestion de tous les contrats d'affrètement d'appareils commerciaux et autres, lettres d'attribution, contrats afférents aux aérodomes, ainsi que de l'établissement de rapports sur l'utilisation des appareils et de statistiques relatives à la consommation de carburant. Le Groupe gère toutes les activités relatives à l'assurance qualité et à la normalisation, y compris celles qui concernent la gestion des risques, et aide le chef des opérations aériennes à contrôler et gérer le budget de la Section. Le personnel du Groupe se composera de trois spécialistes des opérations aériennes (1 P-3, 1 P-2 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et de neuf assistants aux opérations aériennes (3 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international); c) le Groupe du terminal aérien, qui est dirigé par le chef du terminal aérien (P-4), est chargé d'évaluer les réparations dont les infrastructures des aérodomes et hélistations de secteur et autres ont besoin, et de s'assurer que tous les mouvements d'aéronefs et de véhicules de manutention au sol s'effectuent dans des conditions de sécurité et dans les règles et que les aéronefs sont garés et manœuvrés au sol dans les conditions requises. Le chef du terminal aérien veille à ce que toutes les réparations effectuées dans l'aire de manœuvre, dans les aires de stationnement et sur les voies d'accès aux terrains d'aviation soient répertoriées et à ce qu'il en soit rendu compte au chef des opérations aériennes. En outre, le Groupe du terminal aérien met en place et coordonne les moyens de lutte contre l'incendie concernant la flotte aérienne de la mission, met au point un concept d'opérations intégrées de recherche et de sauvetage aérien et dispense aux observateurs militaires des Nations Unies et aux

membres de la police civile la formation nécessaire pour qu'ils puissent mettre en place des sites d'atterrissage nocturne pour hélicoptères. Le chef du terminal aérien est secondé par trois spécialistes des opérations aériennes (1 P-3, 1 P-2 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et neuf assistants aux opérations aériennes (3 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international).

222. La Section des approvisionnements est dotée, à la Base de soutien logistique, d'un entrepôt central qui dessert toute la mission. Le personnel de l'entrepôt sera composé de 1 chef de la Cellule d'entreposage et de distribution (P-3), de 16 assistants à l'approvisionnement (3 agents du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 10 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 30 magasiniers (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 10 opérateurs d'engins lourds (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

223. Au Bureau de liaison de Khartoum, les Service d'appui intégrés comprennent les groupes suivants : a) régulation des mouvements, composé de 2 spécialistes de la régulation des mouvements (1 P-4 et 1 agent du Service mobile) et de 14 assistants à la régulation des mouvements (4 agents du Service mobile, 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international); et b) aviation, composé de 1 officier de liaison aviation (P-3), de 1 spécialiste des opérations aériennes (administrateur recruté sur le plan national) et de 1 assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile).

224. À Port-Soudan, le soutien logistique est coordonné par un responsable du soutien logistique (P-3), secondé par neuf assistants logisticiens (3 agents du Service mobile et 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et six chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les Service d'appui intégrés comprennent les groupes suivants : a) régulation des mouvements, composé d'un spécialiste de la régulation des mouvements (P-3) et de huit assistants à la régulation des mouvements (2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international); et b) matériel appartenant aux contingents et gestion des biens, composé d'un responsable de la réception et de l'inspection (agent du Service mobile) et de huit assistants à la réception et à l'inspection (4 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

225. À El Obeid, le soutien logistique est coordonné par un logisticien (agent du Service mobile), secondé par six assistants logisticiens (2 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et six chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les Service d'appui intégrés sont assurés par un bureau de la régulation des mouvements, composé de trois assistants à la régulation des mouvements (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

226. À Addis-Abeba, le personnel du bureau de liaison pour la régulation des mouvements comprend trois assistants à la régulation des mouvements (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

227. Dans les 13 avant-postes militaires, le soutien logistique est coordonné par un assistant logisticien par poste (13 agents du Service mobile).

Services Communications et informatique

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Total partiel		
Quartier général de la mission	–	1	5	5	45	56	29	57
Bureaux de terrain	–	–	3	2	94	99	74	123
Total proposé	–	1	8	7	139	155	103	180

^a Administrateurs et agents des services généraux.

228. Les Services Communications et informatique, dirigés par le chef des Services Communications et informatique (D-1), sont chargés de la planification, de l'installation et de la maintenance de l'ensemble des infrastructures et systèmes relatifs aux communications et à l'informatique dans la zone de la mission pour toutes les composantes de la mission. Le chef est chargé aussi de la coordination et de la liaison des opérations de la mission relatives à l'informatique et des communications avec la MINUS, la MONUC, la MINUEE, l'Équipe conjointe d'appui à la médiation, l'Union africaine, les autorités gouvernementales, les prestataires de services commerciaux, les équipes de pays des Nations Unies et le Siège de l'ONU. Le quartier général de la mission a des liaisons de l'arrière avec New York, la Base de soutien logistique des Nations Unies et le Bureau de liaison de Khartoum. Le système des communications au Darfour comprend le siège de la mission, trois bureaux régionaux (El Fasher, Nyala et El Geneina) et une antenne (Zalingei), ainsi que la base logistique de Nyala et le camp de transition d'El Obeid. De plus, des liaisons intérieures seront établies avec tous les postes militaires et de police autonomes disséminés dans la zone d'opération de la mission. En attendant que des installations d'entreposage adéquates pour les matériels TIC soient mises en place au niveau de la mission, l'unité assurera un niveau adéquat d'entreposage juste à temps et d'appui logistique en faisant appel à la base logistique des Nations Unies et à la base logistique de la MONUC à Entebbe. Compte tenu du fait que les Services gèrent un personnel nombreux et de vastes stocks et sont responsables, en tant que centre de coûts, de la présentation de rapports financiers, y compris du suivi et de la comptabilité des coûts des communications commerciales, tant officielles que privées, il est essentiel qu'ils soient dotés d'une unité chargée de toutes ces questions administratives et financières. Le bureau qui relève directement du chef des Services Communications et informatique reçoit par conséquent l'appui de 1 responsable de la gestion des biens (logistique et coordination) (Service mobile), de 2 fonctionnaires d'administration (P-3), de 2 assistants aux communications (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et de 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il comprend également le Groupe de la gestion des biens, formé d'un responsable de la gestion des biens (Service mobile) et de huit assistants aux communications (gestion des biens) (1 agent du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international recrutés sur le plan international) et le Groupe de la comptabilité des communications commerciales [un responsable des communications commerciales (Service mobile) et six préposés à la facturation des communications téléphoniques (3 agents du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international)].

229. De manière générale, le personnel des Services Communications et informatique au quartier général de la mission, aidé par le Services Communications et informatique à la base logistique de Nyala, fournira un appui à tous les bureaux régionaux. Les Services Communications et informatique se composent de deux sections, la Section des communications et la Section de l'informatique.

Quartier général de la mission

230. La Section des communications, qui est dirigée par un administrateur de la classe P-5, est responsable de manière générale de l'installation, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure et des systèmes des communications dans toute la zone de la mission, y compris les systèmes VSAT, les centraux téléphoniques, les répéteurs et transmetteurs très haute fréquence et haute fréquence, les liaisons hertziennes et les ateliers. Le bureau qui relève directement du chef de la Section des communications comprend 1 fonctionnaire chargé des télécommunications (P-4), 1 fonctionnaire chargé des communications (Service mobile) et 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section comprend quatre groupes : a) le groupe des installations techniques, formé de 1 fonctionnaire chargé des télécommunications (P-3) et de 28 techniciens des télécommunications (11 agents du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 12 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international); b) le Groupe des opérations, formé de 1 superviseur de centre des communications (Service mobile), de 18 assistants chargés des communications (3 agents du Service mobile, 8 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 1 superviseur du standard (Service mobile); c) le Groupe de l'infrastructure réseau, formé de huit techniciens des télécommunications (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international); d) le Groupe des vidéoconférences et de l'audiovisuel, formé de cinq techniciens chargés de l'équipement spécial (2 agents du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et de cinq techniciens des télécommunications spécialistes des visioconférences (2 agents du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international).

231. La Section de l'informatique, dirigée par un spécialiste de l'informatique (P-5), est responsable de l'installation, du fonctionnement, de l'entretien et des réparations des réseaux et de l'infrastructure de l'informatique de la mission, du développement d'applications, de la sécurité des réseaux, du contrôle de l'accès et de l'intégrité des données, de l'administration des applications et des systèmes de base de données, du soutien aux usagers et de la formation aux applications informatiques. Le bureau immédiat du chef se compose de 1 responsable de la sécurité informatique (P-4), de 2 spécialistes (1 P-4 et 1 agent du Service mobile), de 1 assistant chargé des communications (Service mobile), de 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). La Section de l'informatique comprend deux groupes : a) le Groupe de l'installation technique, formé de 1 spécialiste de l'informatique (P-3), de 6 informaticiens spécialistes des réseaux locaux (3 agents du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 5 informaticiens (réseaux longue portée) (2 agents du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 7 informaticiens spécialistes des serveurs (2 agents du Service

mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 2 administrateurs système (Service mobile), de 7 informaticiens chargés des ateliers (2 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international); et b) le centre d'assistance, formé de 1 informaticien, de 1 superviseur du service d'assistance (P-3) et de 12 informaticiens (centre d'assistance) (2 agents du Service mobile et 10 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international).

Bureaux de terrain

232. Dans le bureau régional à El Geneina, les Services Communications et informatique seront supervisés par un administrateur P-4 spécialisé dans ce domaine, qui sera secondé par 1 assistant en communications (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 6 assistants chargés de la gestion des matériels des communications (1 agent du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les Services Communications et informatique à El Geneina seront chargés de fournir un appui aux antennes militaires et de la police dans le secteur occidental du Darfour. Ils comprennent deux groupes : a) le Groupe des communications, formé de 1 spécialiste des télécommunications (Service mobile), de 3 techniciens en télécommunications par satellite (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 3 techniciens en télécommunications chargés des liaisons hertziennes (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 3 techniciens en télécommunication (téléphonie) (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 8 techniciens en télécommunications hautes fréquences et très hautes fréquences (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 2 techniciens en télécommunications installateurs (Service mobile), de 5 techniciens en télécommunications chargés de l'infrastructure (1 agent du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 4 techniciens en télécommunications chargés de l'équipement spécial et de l'atelier (2 agents du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 3 techniciens des télécommunications chargés des visioconférences (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international); et b) le Groupe de l'informatique, formé de 1 spécialiste de l'informatique (Service mobile), de 2 informaticiens (réseaux locaux) (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 2 informaticiens (réseaux longue portée) (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 4 informaticiens (serveurs) (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 1 administrateur de système (Service mobile) et de 5 informaticiens (centre d'assistance) (2 agents du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international).

233. Au bureau régional à El Fasher, les Services Communications et informatique seront placés sous la supervision d'un administrateur P-4 spécialisé dans les

télécommunications, qui sera secondé par 1 assistant en télécommunications (Sécurité de l'information) (Service mobile), 2 assistants en communications (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 9 assistants chargés de la gestion des biens (2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). À El Fasher, ils fourniront un appui aux antennes militaires et de la police dans le secteur nord du Darfour. Ils comprendront deux groupes : a) le Groupe des communications, formé de 1 spécialiste des télécommunications par satellites (Service mobile), de 5 techniciens en télécommunications par satellites (2 agents du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 5 techniciens en télécommunications chargés des liaisons hertziennes (2 agents du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 9 techniciens en télécommunications hautes fréquences et très hautes fréquences (2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 2 techniciens en télécommunications installateurs (Service mobile), de 8 techniciens en télécommunications chargés de l'infrastructure (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 5 techniciens en télécommunications chargés de l'équipement spécial et de l'atelier (2 agents du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 3 techniciens des télécommunications chargés des visioconférences (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international); et b) le Groupe de l'informatique, formé de 1 spécialiste de l'informatique (Service mobile), de 5 informaticiens (réseaux locaux) (2 agents du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 5 informaticiens (réseaux longue portée) (2 agents du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 7 informaticiens (serveurs) (2 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 2 administrateurs de système (Service mobile), de 7 informaticiens de centre d'assistance (2 agents du Service mobile et 5 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et de 7 informaticiens atelier (2 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international).

234. À l'antenne de Zalingei, les Services Communications et informatique seront placés sous la supervision d'un administrateur P-3 spécialisé dans ce domaine qui sera secondé par 1 assistant en communications (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 3 assistants chargés de la gestion des matériels des communications (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). À l'antenne de Zalingei, ils fourniront avec le bureau d'El Geneina un appui aux antennes militaires et de police dans le secteur occidental. Les deux unités partagent le personnel d'infrastructure. Les Services comprendront deux groupes : a) le Groupe des communications, formé de 3 techniciens satellites (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 3 techniciens en télécommunications (liaisons hertziennes) (1 agent du Service

mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 3 techniciens en téléphonie (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 8 radiotechniciens en hautes fréquences et très hautes fréquences (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 4 techniciens en infrastructure (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 2 techniciens en visioconférences (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international); et b) le Groupe de l'informatique, formé de 2 informaticiens (réseaux locaux) (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 2 informaticiens (réseaux longue portée) (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 3 informaticiens (serveurs) (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 1 administrateur système (Service mobile), de 3 informaticiens (centre d'assistance) (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et de 3 informaticiens (atelier) (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international).

235. À la base logistique de Nyala, les Services Communications et informatique seront placés sous la supervision d'un administrateur P-4 spécialisé dans ce domaine qui sera secondé par 1 assistant en communications (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), 20 assistants chargés de la gestion des matériels des communications (4 agents du Service mobile, 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et 1 employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national). Ils serviront de centre d'entreposage et de maintenance pour les missions et comprendront deux groupes : a) le Groupe des communications, formé de 1 spécialiste des télécommunications (Service mobile), de 6 techniciens satellites (1 agent du Service mobile et 5 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 3 techniciens en liaisons hertziennes (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 2 techniciens en téléphonie (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 11 radiotechniciens en hautes fréquences et très hautes fréquences (1 agent du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 5 techniciens en infrastructure (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), de 10 techniciens atelier (2 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international); et b) le Groupe de l'informatique, formé de 1 spécialiste de l'informatique (Service mobile), de 2 techniciens en réseaux locaux (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 2 techniciens en réseaux longue portée (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 4 techniciens serveurs (1 agent du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), de 1 administrateur système (Service mobile), de 3 techniciens de centre d'assistance (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) et de 3 techniciens atelier (Volontaires des Nations Unies recrutés sur

le plan international). Le personnel d'infrastructure est partagé avec le Groupe des communications.

236. À Khartoum, les Services Communications et informatique seront appuyés par un spécialiste des télécommunications-appui (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et trois techniciens chargés des visioconférences (3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international). Le personnel d'appui à la facturation sera responsable des nombreux services relatifs aux communications commerciales que devraient fournir les prestataires de services basés à Khartoum. Les techniciens chargés des visioconférences fourniront un appui aux nombreuses visioconférences qui devraient se tenir avec le Bureau de liaison de Khartoum que la MINUS ne peut appuyer faute d'avoir l'équipement requis.

237. À Addis-Abeba, les Services Communications et informatique seront placés sous la supervision d'un spécialiste des télécommunications (Service mobile) qui sera secondé par un employé (agent des services généraux recruté sur le plan national) et comprendront deux groupes : a) le Groupe des communications, formé d'un technicien en télécommunications (Service mobile), d'un superviseur du centre des communications (Service mobile) et de sept assistants en télécommunications (1 agent du Service mobile, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international); et b) le Groupe de l'informatique, formé de 1 informaticien (réseaux locaux) (Service mobile), de 1 informaticien (centre d'assistance) (Service mobile) et de 1 technicien en télécommunications (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

238. À El Obeid, les Services Communications et informatique appuieront la base de transition et de formation à cet emplacement et seront placés sous la supervision d'un spécialiste des télécommunications (P-3), qui sera secondé par un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et trois assistants en télécommunications (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international). Ils comprendront deux groupes : a) le Groupe des communications, formé de cinq techniciens en télécommunications (3 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international); et b) le Groupe de l'informatique, formé de deux informaticiens (réseaux locaux) (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), d'un informaticien (centre d'assistance) (Service mobile) et d'un technicien (infrastructure) (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

Section de la sécurité et de la sûreté

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				Total partiel
Quartier général de la mission	–	1	3	18	48	70	85	–	155
Bureaux de terrain	–	–	4	23	89	116	383	–	499
Total proposé	–	1	7	41	137	186	468	–	654

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Quartier général de la mission

239. Le Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel sera dirigé par le Conseiller principal pour la sécurité du Représentant spécial conjoint. Le Conseiller est chargé de fournir au chef de la mission des conseils de sécurité stratégique et d'assurer le haut niveau de coordination nécessaire entre la mission, le pays hôte et tous les éléments en dehors du Gouvernement. Le Conseiller principal (D-1) est, au niveau du Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel, secondé par 1 agent de sécurité (P-4), 1 assistant spécial (P-3), 3 agents de sécurité (coopération) (P-3), 3 agents de sécurité (assistants à la coordination) (Service mobile), 2 fonctionnaires d'administration (Service mobile), 1 agent de sécurité (coopération) (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 employé et 1 chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

240. Le Conseiller en chef pour la sécurité (P-5) est chargé de l'établissement et du maintien du système de gestion opérationnelle de la sécurité, du Plan des Nations Unies pour la sécurité au Soudan, de la liaison avec les autorités locales pour toutes les questions relatives à la sécurité, et de l'évaluation des menaces et de l'analyse des risques. Le Conseiller en chef pour les questions de sécurité est responsable de manière générale de la gestion de la sécurité et de la protection du personnel et des biens de la MINUS, peut intervenir en urgence 24 heures sur 24, sept jours sur sept, dirige les gardes de sécurité, mène des enquêtes en matière de sécurité, fournit des services de protection personnelle aux principaux responsables de la mission et aux délégations de haut niveau, et donne les autorisations de sécurité pour les déplacements à l'intérieur et à destination de la zone de la mission. Le fonctionnaire principal chargé de la coordination sur le terrain est également responsable du contrôle du respect des normes minimales de sécurité opérationnelles et des normes minimales de sécurité opérationnelles applicables au domicile fixées par le responsable désigné.

241. La Section de la sécurité et de la sûreté se compose des groupes suivants : appui à la sécurité, appui à l'information en matière de sécurité, opérations de sécurité, enquêtes spéciales et formation.

242. Les systèmes de gestion de la sécurité pour le Darfour seront coordonnés depuis le quartier général de la mission. Le Bureau de la sécurité de la mission sera dirigé par un administrateur hors classe chargé de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain (P-5) secondé par 1 adjoint, administrateur P-4 chargé de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain, 2 fonctionnaires chargés de la liaison avec les organisations non gouvernementales (ONG) (P-2), 2 administrateurs adjoints chargés de la formation (P-2), 1 administrateur chargé de la formation (Service mobile), 2 spécialistes de la sécurité incendie (Service mobile), 5 assistants bilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national), et 1 employé de bureau et 1 chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

243. Le Groupe d'appui à la sécurité fournit un soutien logistique et administratif à la Section et met à jour la base de données des cartes d'accès et d'identité. Le Groupe est dirigé par un agent de sécurité secondé par un assistant administratif et un employé de bureau (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Les opérations concernant les cartes d'identité sont exécutées par trois

fonctionnaires assistants chargés des cartes d'accès et d'identité (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

244. Le Groupe d'appui à l'information en matière de sécurité est un moyen unique de satisfaire les besoins en matière d'information et d'opérations concernant la sécurité et la sûreté découlant de la structure organisationnelle de la mission et des plans formulés pour l'avenir. Le Groupe établit des liaisons avec tous les organismes pertinents à l'intérieur et à l'extérieur de la mission et participe aux activités de sécurité interorganisationnelles, sa tâche fondamentale consistant, sur la base des informations recueillies, à évaluer la situation en matière de sécurité, déterminer les problèmes de sécurité, élaborer et diffuser des avis de sécurité et des informations sur la situation sécuritaire pour le personnel et transmettre des recommandations sur la sécurité à l'intention du Coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain, de l'Équipe de gestion de la sécurité, du Groupe stratégique de la sécurité et, en dernier ressort, du Représentant spécial conjoint. Le Groupe est dirigé par un agent de sécurité (analyste des informations) (P-3). Le Groupe gère par ailleurs une base de données sur les incidents qui fournira des informations permettant d'identifier les tendances négatives ou positives en matière de sécurité dans la zone de la mission. Cette base de données est tenue à jour par deux assistants en informatique (Service mobile) et deux assistants en télécommunications (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

245. Le Groupe des opérations de sécurité assure la sécurité physique de tous les locaux de la MINUS au quartier général et surveille les mouvements du personnel et des biens de la mission au Darfour, donne les autorisations de sécurité pour les déplacements du personnel à l'intérieur et à destination du Darfour et sert de réseau central de communications. Le Groupe comprend un bureau de permanence, une cellule de suivi des opérations de la mission, une cellule des communications et une cellule de gestion des gardes de sécurité. Il sera formé de 4 agents de sécurité (de permanence) (P-3), de 1 chef d'équipe des spécialistes de la protection des personnes (P-3), de 20 spécialistes de la protection des personnes (Service mobile), de 2 assistants de sécurité (suivi des opérations de la mission) (Service mobile) et 60 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

246. Le Groupe de la formation à la sécurité supervise la formation de tout le personnel civil récemment arrivé dans la zone de la mission. Il est également responsable de la formation de tous les membres du personnel de sécurité des Nations Unies, quelle que soit leur classe, dans toute la mission, y compris l'entraînement au tir. Il est prévu qu'il y aura un centre de formation fixe et une unité mobile pour couvrir les bureaux régionaux et sous-régionaux. Le Groupe de la formation comprend 1 agent de sécurité P-3 (formation), 3 agents de sécurité P-2 (formation), 12 agents de sécurité (unité de formation mobile) (Service mobile) et 6 assistants de sécurité (formation) (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureaux de terrain

247. Les activités de la Section de la sécurité et de la sûreté au bureau régional d'El Geneina sont coordonnées par un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-4), épaulé par 1 agent de sécurité (P-3), 2 agents de sécurité associés (P-2) et 4 assistants bilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national). La Section comprend : a) un groupe d'appui à l'information en matière de sécurité,

formé de trois agents de sécurité (Service mobile) et d'un informaticien (base de données des incidents); b) un groupe des opérations de sécurité, formé de 4 agents de sécurité (P-3), de 1 agent de sécurité associé (suivi des opérations de la mission) (P-2), 5 opérateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 4 assistants de sécurité (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 15 agents de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 4 agents de sécurité (gestion des gardes de sécurité) (Service mobile), 80 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national); et c) un groupe des enquêtes spéciales, formé de quatre enquêteurs (Service mobile) et de deux assistants de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

248. Les activités de la Section de la sécurité et de la sûreté au bureau régional d'El Fasher sont coordonnées par un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-4), épaulé par 1 agent de sécurité (P-3), 2 agents de sécurité associés (P-2) et 4 assistants bilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national). La Section comprend : a) un groupe d'appui à l'information en matière de sécurité, formé de 2 agents de sécurité associés (P-2), de 2 agents de sécurité (Service mobile) et de 1 informaticien (base de données des incidents); b) un groupe des opérations de sécurité, formé de 4 agents de sécurité (P-3), de 2 agents de sécurité (suivi des opérations de la mission) (Service mobile), 6 agents de sécurité (gestion des gardes de sécurité) (Service mobile), 5 opérateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 120 agents de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 4 agents de sécurité, 80 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national); et c) un groupe des enquêtes spéciales, formé de deux enquêteurs (Service mobile) et de trois assistants de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

249. Les activités de la Section de la sécurité et de la sûreté au bureau régional de Nyala sont coordonnées par la gestion de la sécurité au quartier général de la mission. La Section comprend : a) un groupe d'appui à l'information en matière de sécurité, formé de 2 agents de sécurité (Service mobile), de 2 agents de sécurité (base de données des incidents) (Service mobile), de 1 agent de sécurité (suivi des opérations de la mission) (Service mobile) et de 2 agents de sécurité (information) (Service mobile); b) un groupe des opérations de sécurité, formé de 5 opérateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 assistants de sécurité (Service mobile), 4 agents de sécurité (gestion des gardes de sécurité) (Service mobile), 60 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national); et c) un groupe des enquêtes spéciales, formé de trois enquêteurs (Service mobile) et de trois assistants de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

250. Les activités de la Section de la sécurité et de la sûreté à l'antenne de Zalingei sont coordonnées par un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain, qui est secondé par 2 agents de sécurité associés (P-2), 11 assistants de sécurité (10 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), 4 agents de sécurité (salle des radios) (Service mobile), 4 agents de sécurité (gestion des gardes de sécurité) (Service mobile), 3 enquêteurs (Service mobile), 48 gardes de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 5 assistants bilingues (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

251. La Section de la sécurité et de la sûreté à Addis-Abeba chargée d'appuyer le Mécanisme conjoint de coordination et d'appui sera gérée par un agent de sécurité (P-4) secondé par 2 agents de sécurité (P-3), 1 fonctionnaire d'administration (P-3), 2 agents de sécurité (formation) (Service mobile), 2 assistants d'administration (Service mobile), 4 assistants de sécurité (cartes d'accès et d'identité) (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 enquêteurs (Service mobile), 3 agents de sécurité (gestion des gardes de sécurité) (Service mobile), 11 assistants de sécurité (opérations radio) (3 agents du Service mobile et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 4 assistants de sécurité (information) (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 2 assistants de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

252. La Section de la sécurité et de la sûreté à El Obeid sera gérée par un agent de sécurité (P-4) qui sera secondé par 1 agent de sécurité (Service mobile), 2 agents de sécurité (instructeurs de tir) (Service mobile), 2 assistants de sécurité (cartes d'accès et d'identité) (Service mobile), 2 enquêteurs (Service mobile), 2 agents de sécurité (Service mobile) et 1 assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national).

III. Ressources nécessaires

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	2 635,6
Contingents	232 663,1
Police civile	42 467,8
Unités de police constituées	23 809,8
Total partiel	301 576,3
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international ^a	85 523,3
Personnel recruté sur le plan national	17 401,0
Volontaires des Nations Unies ^b	6 471,6
Total partiel	109 395,9
Dépenses opérationnelles	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) ^b	4 743,1
Personnel fourni par des gouvernements	155,8
Observateurs électoraux civils	–
Consultants	400,8
Voyages	5 233,6
Installations et infrastructures	729 973,5
Transports terrestres	81 600,0
Transports aériens	105 474,1
Transports maritimes ou fluviaux	–
Transmissions	62 574,3
Informatique	34 609,4
Services médicaux	9 021,9
Matériel spécial	1 386,9
Fournitures, services et matériel divers	30 620,7
Projets à effet rapide	1 000,0
Total partiel	1 066 794,1
Total brut	1 477 766,3
Recettes provenant des contributions du personnel	11 556,6
Total net	1 466 209,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	1 477 766,3

^a Un abattement de 5 % au titre des délais de recrutement a été appliqué au montant prévu.

^b Un abattement de 40 % au titre des délais de recrutement a été appliqué au montant prévu.

B. Formation

253. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Consultants en formation	100,8
Voyages	
Formation	1 599,9
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services (formation)	392,8
Total	2 093,5

254. Les activités de formation prévues pour l'exercice budgétaire se répartissent comme suit :

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international^a</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Personnel militaire et de police</i>
Formation interne	1 727	2 127	24 462
Formation externe	343	—	702
Total	2 070	2 127	25 164

^a Personnel recruté sur le plan international et Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international.

255. Les montants demandés permettront de financer la formation initiale préalable au déploiement du personnel recruté sur le plan international et d'autres formations dispensées à la BSLB sur la gestion financière ou les technologies des communications, par exemple. La mission organisera également une formation initiale ou de perfectionnement dans les domaines suivants : conduite et discipline, problématique hommes-femmes, droits de l'homme, gestion du personnel et VIH/sida. Les montants prévus au titre de la formation incluent 302 630 dollars pour la formation de quelque 462 membres des Forces de police soudanaise à la surveillance policière de proximité, l'accent étant mis sur les camps de personnes déplacées.

C. Projets à effet rapide

256. Les montants prévus pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 correspondent aux moyens dont disposera la mission pour lancer et mener à bien ce type de projets. Ce premier cycle budgétaire sera pour la mission une période de démarrage, pendant laquelle le personnel sera déployé et les sites régionaux équipés, ce qui limitera l'aptitude de la mission à identifier, gérer et mener à bien des projets.

Un montant de 1 million de dollars est prévu pour la mise en œuvre de projets dans la région du Darfour. Il devrait être étoffé pour le prochain exercice (2008-2009), une fois la mission bien établie.

257. Le programme a pour but d'accélérer le processus de relèvement après le conflit, d'aider les communautés vulnérables et d'encourager les bonnes volontés. Les projets couvriront les aspects suivants : remise en état ou construction d'établissements scolaires; fourniture de matériel éducatif; formation et conseil; amélioration des équipements sanitaires et de la situation des femmes, des enfants et des personnes déplacées. Ils seront mis en œuvre directement par la mission et en collaboration avec un éventail de partenaires, dont des ONG et des associations locales. Dans le cadre du soutien initial fourni par la MINUS, plusieurs projets sont déjà prévus au Darfour, qui seront mis en œuvre par la MINUAD. Une campagne d'information sera organisée par la mission sur ce programme.

D. Désarmement, démobilisation et réintégration

258. Les dépenses opérationnelles prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériels divers	
Services divers	100,0
Total	100,0

259. Le montant de 100 000 dollars demandé à la rubrique Services divers doit permettre de financer le renforcement des capacités, notamment la formation, le soutien à la création de bureaux, des voyages dans d'autres régions du Soudan ou d'Afrique, des campagnes de sensibilisation, l'établissement de profils et la collecte d'informations, des campagnes médiatiques et des activités de vulgarisation au niveau local.

E. Détection de mines et déminage

260. Les dépenses opérationnelles prévues au titre des activités de détection des mines et de déminage pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériels divers	
Détection de mines et déminage	10 801,2
Total	10 801,2

261. Le montant demandé au titre des services de détection de mines et de déminage doit permettre de financer 8 postes de personnel temporaire recruté sur le plan international et 21 postes de personnel temporaire recruté sur le plan national, dont le coût est estimé à 1 151 000 dollars des États-Unis, des contrats pour l'évaluation des itinéraires, la vérification et la neutralisation des explosifs d'un montant estimé à 8 080 000 dollars, des frais de voyage estimés à 74 900 dollars, l'acquisition et l'entretien de véhicules (238 660 dollars), l'acquisition de groupes électrogènes (33 000 dollars), de matériel de sécurité et de sûreté (60 000 dollars) et de bâtiments préfabriqués (60 000 dollars), ainsi que d'autres dépenses de fonctionnement pour un coût estimé à 589 297 dollars. Le montant prévu inclut également les honoraires d'un partenaire d'exécution au taux de 5 % (soit 514 343 dollars).

262. Les contrats pour l'évaluation de l'itinéraire, la vérification et la neutralisation des explosifs et munitions incluent trois équipes chargées de procéder rapidement à la détection et à la neutralisation des explosifs et munitions, une équipe aéroportée chargée du repérage, de l'évaluation et de la neutralisation des engins explosifs, trois équipes spécialisées dans le déminage, éventuellement manuel, et la dépollution du champ de bataille et trois équipes chargées de sensibiliser la population au risque présenté par les mines.

F. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

263. Les montants prévus à ce titre pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 ont été calculés sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome. Ils s'élèvent à 49 677 500 dollars répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	26 405,6
Unités de police constituées	4 501,5
Total partiel	30 907,1
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	8 908,4
Transmissions	4 313,9
Services médicaux	4 368,7
Matériel spécial	1 179,4
Total partiel	18 770,4
Total	49 677,5

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date de prise d'effet</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu ^a	2,60	24 mars 2005	
Usage opérationnel intensif ^a	3,80	24 mars 2005	
Actes d'hostilité ou abandon forcé ^a	3,30	24 mars 2005	
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport ^a	0 à 3		

^a Facteurs indicatifs pour la mission au Soudan.

IV. Analyse des ressources nécessaires¹

Observations

L'analyse des prévisions de dépenses présentée ci-après correspond à l'établissement du budget sur la base zéro.

Dépenses prévues

Observateurs militaires

2 635,6

264. Le montant demandé (2 635 600 dollars) est destiné à couvrir l'indemnité de subsistance (missions), l'indemnité d'habillement, les frais de voyage et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité. Il a été calculé sur la base du déploiement échelonné de 210 observateurs militaires d'ici au 30 juin 2008, l'effectif total autorisé étant de 240 observateurs militaires. On est parti de l'hypothèse que l'ONU ne serait pas en mesure de fournir nourriture et logement pendant toute la période, de sorte qu'en ce qui concerne le taux appliqué pendant les 30 premiers jours l'indemnité de subsistance (missions) sera de 166 dollars par jour, puis passera à 116 dollars pour le restant de la période. L'indemnité d'habillement est calculée sur la base du taux standard de 100 dollars par personne par période de service de six mois. Les frais de voyage liés au déploiement des observateurs militaires sont calculés sur la base d'un coût moyen de 2 773 dollars par personne pour un aller simple. Il a été tenu compte d'un abattement de 15 % pour déploiement différé.

Dépenses prévues

Contingents

232 663,1

265. Le montant prévu permettra de couvrir les montants dus au titre des contingents, les frais de voyage à l'occasion de leur déploiement, l'indemnité de permission, l'indemnité journalière, l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, les rations, les montants à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents et le fret lié au déploiement du matériel appartenant aux contingents. Il a été établi sur la base du déploiement de 18 453 militaires, dont 290 officiers d'état-major, 120 officiers de liaison et 18 043 soldats d'ici au 30 juin 2008. Les dépenses prévues comprennent un montant de 55 536 000 dollars correspondant au fret et 26 405 600 dollars correspondant au remboursement du matériel appartenant aux contingents. Les frais de voyage ont été calculés sur la base d'un coût moyen de 1 300 dollars par personne pour un aller simple, pour un total de 10 043 personnes, et de la relève de 9 733 personnes, pour un coût moyen de 1 700 dollars par personne pour un aller retour. Le coût des rations a été calculé sur la base d'un montant de 25 dollars par jour et par personne pour la nourriture et de 5 dollars par jour et par personne pour l'eau en bouteille, tandis que le coût des rations de réserve pour 44 jours a été calculé sur la base d'un montant de 12 dollars par personne et par jour pour la nourriture et de 5 dollars par personne et par jour pour l'eau. Le

¹ Exprimées en milliers de dollars des États-Unis.

montant de l'indemnité journalière a été calculé sur la base du taux standard de 1,28 dollar par personne et par jour. Il a été tenu compte d'un abattement de 45 % pour déploiement différé.

	<i>Dépenses prévues</i>
Police des Nations Unies	42 467,8

266. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir l'indemnité de subsistance (missions), les frais de voyage, l'indemnité d'habillement et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité et a été calculé sur la base du déploiement échelonné de 2 627 policiers d'ici au 30 juin 2008. Le montant demandé au titre de l'indemnité journalière de subsistance est calculé sur la base du taux standard pour le Soudan de 166 dollars par personne et par jour pour les 30 premiers jours et de 116 dollars par personne et par jour pour le restant de la période. L'indemnité d'habillement a été calculée sur la base du taux standard de 100 dollars par personne par période de service de six mois. Les frais de voyage liés au déploiement du personnel de police sont calculés sur la base d'un coût moyen de 2 773 dollars par personne pour un aller simple. Il a été tenu compte d'un abattement de 25 % pour déploiement différé.

	<i>Dépenses prévues</i>
Unités de police constituées	23 809,8

267. Le montant prévu à cette rubrique servira à couvrir les traitements des policiers, les frais de voyage, l'indemnité de permission, l'indemnité journalière, l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, les rations, les montants à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents et du fret lié au déploiement de ce matériel. Il a été établi sur la base du déploiement échelonné de 1 770 membres de la police d'ici au 30 juin 2008. Il inclut 5,6 millions de dollars et 4 501 500 dollars, respectivement, au titre du fret et du remboursement du matériel appartenant aux contingents. Les frais de voyage ont été calculés pour 1 770 personnes, sur la base d'un coût moyen de 1 300 dollars par personne pour un aller simple, et pour la relève de 560 personnes, pour un coût moyen de 1 700 dollars pour un aller retour. Le coût des rations de nourriture a été calculé sur la base de 25 dollars par personne et par jour et celui des rations d'eau sur la base de 5 dollars par personne et par jour. Le montant de l'indemnité journalière a été calculé sur la base du taux standard de 1,28 dollar par personne et par jour et il a été tenu compte d'un abattement de 25 % pour déploiement différé.

	<i>Dépenses prévues</i>
Personnel recruté sur le plan international	85 523,3

268. Le montant prévu a été calculé sur la base de la moyenne des dépenses effectives par classe au cours de l'exercice précédent pour toutes les missions et doit permettre de couvrir les traitements du personnel, les contributions du personnel et les dépenses communes de personnel, y compris la prime de risque et l'indemnité de subsistance (missions), sur la base du déploiement échelonné de 940 membres du personnel recruté sur le plan international d'ici au 30 juin 2008. Le montant demandé au titre de l'indemnité journalière de subsistance a été calculé sur la base

du taux standard de 166 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 116 dollars par jour par la suite. Il a été tenu compte d'un abattement de 5 % pour déploiement différé.

Dépenses prévues

Personnel recruté sur le plan national

17 401,0

269. Le montant prévu pour couvrir les traitements des agents recrutés sur le plan national, les contributions du personnel et les dépenses communes de personnel, y compris la prime de risque, a été calculé sur la base du déploiement échelonné de 2 062 personnes (85 administrateurs et 1 977 agents des services généraux recrutés sur le plan national) d'ici au 30 juin 2008. Les dépenses ont été calculées sur la base des barèmes des traitements applicables aux agents des services généraux recrutés sur le plan national (GS-IV/I) et aux administrateurs recrutés sur le plan national (NOB-I) au 1^{er} janvier 2007.

Dépenses prévues

Volontaires des Nations Unies

6 471,6

270. Le montant prévu à cette rubrique tient compte du déploiement échelonné de 548 Volontaires (544 recrutés sur le plan international et 4 recrutés sur le plan national) d'ici au 30 juin 2008. Le coût total a été calculé sur la base d'un montant de 3 200 dollars par mois et par personne pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et de 1 900 dollars par mois et par personne pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national. Il a été tenu compte d'un abattement de 40 % pour déploiement différé.

Dépenses prévues

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

4 743,1

271. Les ressources demandées à cette rubrique, d'un montant de 4 743 100 dollars, serviront à recruter du personnel temporaire tant international que national pour la Cellule d'appui au dialogue et à la consultation Darfour-Darfour, l'Équipe conjointe d'appui à la médiation et la composante liaison avec la communauté humanitaire, conformément aux paragraphes 52, 80 et 130 à 137, respectivement. Il a été tenu compte d'un abattement de 40 % pour recrutement différé.

Dépenses prévues

Personnel fourni par le gouvernement

155,8

272. Les dépenses prévues à ce titre incluent l'indemnité de subsistance (missions) et les frais de voyage et ont été calculées sur la base du déploiement échelonné de six spécialistes des questions pénitentiaires entre le 1^{er} novembre 2007 et le 30 juin 2008. L'indemnité de subsistance (missions) est calculée au taux pour le Soudan de 166 dollars par personne et par jour pour les 30 premiers jours, puis de 116 dollars par la suite. Les frais de voyage ont été calculés sur la base d'un coût moyen de 2 773 dollars par personne pour un aller simple. Il a été tenu compte d'un abattement de 20 % pour déploiement différé.

*Dépenses prévues***Consultants**

400,8

273. Les dépenses prévues à cette rubrique correspondent au coût d'un consultant recruté sur le plan international pour fournir à la mission des conseils techniques, notamment en matière d'atténuation des risques et d'exécution des contrats, concernant ses besoins en carburant ainsi que d'un spécialiste de la conservation du patrimoine chargé de mettre au point un plan détaillé pour la conservation d'éventuels sites naturels et culturels. Les estimations incluent également le recrutement aux fins des enquêtes et évaluations à mener sur l'impact de la construction sur l'environnement de plusieurs consultants qui dispenseront une formation au Système d'information géographique, aux communications et à la gestion du personnel.

*Dépenses prévues***Voyages**

5 233,6

274. Un montant de 3 633 700 dollars est prévu au titre des voyages, hors frais de voyages liés à la formation, pour financer les déplacements du Représentant spécial conjoint ainsi que des hauts fonctionnaires de la mission qui doivent se rendre à New York, à Genève et dans d'autres pays de la région pour des réunions et des consultations; les voyages liés à l'évaluation préalable au déploiement du matériel appartenant aux contingents et aux visites de reconnaissance effectuées par le personnel militaire des pays qui fournissent des contingents; et les cours de formation préalable au déploiement qui seront organisés à l'intention du personnel militaire.

275. Les dépenses prévues à cette rubrique comprennent aussi un montant de 1 599 900 dollars au titre des voyages liés à la formation initiale de 300 membres du personnel assurée par la BSLB, la formation continue du personnel de police et des observateurs militaires de la MINUS et à la formation du personnel de la mission dans les domaines suivants : sensibilisation aux droits de l'homme, lutte contre le VIH/sida, animation d'équipes, formation de formateurs, technologies de l'information et des communications et sécurité.

*Dépenses prévues***Installations et infrastructures**

729 973,5

276. Le montant prévu à cette rubrique permettra de financer : l'acquisition de matériel d'une valeur de 261 791 700 dollars, dont des installations préfabriquées, diverses installations et infrastructures, des groupes électrogènes, du matériel d'épuration de l'eau, des réservoirs à eau, des fosses septiques, du matériel d'hébergement, des citernes et des pompes à carburant, du mobilier de bureau, du matériel de bureau, du matériel de sécurité et de protection et du matériel de lutte contre l'incendie; la location de locaux à raison de 411 000 dollars, dont les locaux du quartier général de la mission, des bureaux et des logements pour les bureaux régionaux et les antennes et des bureaux et des logements pour le bureau de liaison d'Addis-Abeba; la transformation et la rénovation de locaux à raison de 280 000 dollars; la construction de locaux à raison de 389 605 500 dollars pour le siège de la

mission, les bureaux et les logements des bureaux régionaux et des antennes, des entrepôts et des bâtiments pour la base logistique et des travaux d'entretien des routes et des terrains d'aviation; l'achat de carburant et de lubrifiant à raison de 43 873 100 dollars pour 715 groupes électrogènes appartenant aux Nations Unies; et le soutien logistique autonome à raison de 8 908 400 dollars. Le montant prévu permettra également de financer la location de matériel de bureau, les services collectifs de distribution, les services d'entretien, les services de sécurité ainsi que l'achat de papeterie et d'articles de bureau, de pièces de rechange et de fournitures, de matériel d'entretien, de fournitures pour la défense des périmètres et divers articles sanitaires et produits de nettoyage, à raison de 25 103 800 dollars au total.

Dépenses prévues

Transports terrestres

81 600,0

277. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre l'acquisition de 1 819 véhicules pour constituer le parc automobile de la mission qui devrait comprendre en tout 2 278 véhicules, à raison de 69 524 100 dollars; l'achat de carburant et de lubrifiant à raison de 6 998 000 dollars; et l'achat de pièces de rechange pour 2 732 500 dollars. Il doit permettre également de couvrir l'achat de matériel d'atelier, la location de véhicules, les réparations et l'entretien et l'assurance responsabilité civile pour un total de 2 345 400 dollars.

Dépenses prévues

Transports aériens

105 474,1

278. Le montant prévu servira à couvrir les frais d'exploitation ainsi que le coût de l'assurance responsabilité civile et du carburant pour une flotte aérienne composée de 12 avions et 37 hélicoptères totalisant 18 921 heures de vol, dont 5 286 heures pour les avions et 13 635 heures pour les hélicoptères. Il repose sur le positionnement échelonné de 43 aéronefs commerciaux d'octobre 2007 à juin 2008 et de 6 aéronefs militaires d'ici à novembre 2007.

279. Les dépenses prévues se décomposent comme suit : 70 888 400 dollars pour la location et l'exploitation des aéronefs; 26 203 dollars pour l'achat de carburant et de lubrifiant; 5 031 300 dollars pour les services d'aérodrome à Nyala, El Fasher, El Geneina et Zalingei; 350 900 dollars au titre de l'assurance responsabilité civile pour les aéronefs. Le montant prévu couvrira également les accords de partage des coûts avec la MINUS pour l'utilisation de 6 avions et de 2 hélicoptères, ainsi que l'achat de matériel et de fournitures, les redevances d'atterrissage, les services au sol ainsi que l'indemnité de subsistance des équipages, pour un coût total de 3 000 500 dollars.

Dépenses prévues

Transmissions

62 574,3

280. Les dépenses prévues à cette rubrique se décomposent comme suit : 39 815 200 dollars destinés à couvrir l'acquisition de matériel de radio VHF, UHF et HF, de matériel de communication par satellite, de matériel téléphonique et d'autres matériels de transmission et d'atelier; 8 703 900 dollars destinés à couvrir le coût

des communications par réseaux commerciaux, à savoir les frais d'utilisation du réseau INMARSAT, des téléphones par satellite Thuraya, des services Internet, des services de téléphonie mobile (GSM), des lignes de radio messagerie unilatérales, des lignes locales louées et du raccordement à la base de soutien logistique des Nations Unies, ainsi que les frais d'affranchissement et de valise diplomatique; 2 064 900 dollars au titre des services d'appui pendant la période initiale de mise en service après l'installation du matériel; 4 313 900 dollars pour le remboursement aux pays fournisseurs de contingents du soutien logistique autonome; et un montant de 1 545 600 dollars pour l'achat de matériel d'information. Les prévisions de dépenses incluent également un montant de 6 103 800 dollars pour l'achat de pièces de rechange et la fourniture de services d'information.

	<i>Dépenses prévues</i>
Informatique	34 609,4

281. Les dépenses prévues à cette rubrique se décomposent comme suit : 25 155 600 dollars destinés à couvrir l'achat de matériel informatique, dont 5 148 ordinateurs de bureau, 1 350 ordinateurs portables et 1 323 imprimantes; 4 403 300 dollars pour couvrir le coût des services informatiques nécessaires pendant la période initiale de mise en service après l'installation du matériel; et 5 050 500 dollars destinés à couvrir l'achat de logiciels de gestion de réseaux et de gestion de la flotte aérienne, la prestation de services d'appui à la mise en place de l'infrastructure informatique et l'acquisition de licences de logiciel et de pièces de rechange.

	<i>Dépenses prévues</i>
Services médicaux	9 021,9

282. Les dépenses prévues à ce titre se décomposent comme suit : 1 010 600 dollars correspondant au coût des services médicaux, dont les évacuations sanitaires, les consultations externes, les hospitalisations et d'autres services médicaux; 3 642 600 dollars au titre des fournitures médicales, comprenant les médicaments et d'autres articles médicaux; et 4 368 700 dollars au titre du soutien logistique autonome pour la fourniture de services de soutien sanitaire de niveaux I et II par les contingents déployés dans la zone de la mission.

	<i>Dépenses prévues</i>
Matériel spécial	1 386,9

283. Les dépenses prévues à ce titre se décomposent comme suit : 207 500 dollars pour l'achat de jumelles et de matériel d'observation nocturne et 1 179 400 dollars au titre du soutien logistique autonome.

*Dépenses prévues***Fournitures, services et matériels divers**

30 620,7

284. Le montant prévu à cette rubrique est destiné à couvrir : l'acquisition de matériel pour le contrôle des mouvements et la formation; l'abonnement à des journaux, magazines et services d'information en ligne; la fourniture de drapeaux et autocollants au personnel militaire et policier; l'acquisition d'équipements de protection, notamment de vestes antiéclats et de casques; les frais de formation et l'achat de fournitures pédagogiques; les frais de représentation; l'assurance; les frais bancaires; et d'autres services. Les dépenses prévues incluent également 10 801 200 dollars correspondant au coût des services de détection des mines et de déminage visant à assurer la sécurité des principaux axes empruntés par les véhicules des Nations Unies, comme indiqué à la section III E; 10 250 000 dollars correspondant au coût du transport des stocks stratégiques pour déploiement rapide de la base de soutien logistique des Nations Unies à la mission, aux frais de transport du matériel appartenant à l'Organisation des Nations Unies à l'intérieur de la zone de la mission et aux frais de dédouanement et surestaries; et 5 110 000 dollars pour frais bancaires, ainsi que 100 000 dollars pour les activités de désarmement, démobilisation et réinsertion, comme indiqué à la section III D.

*Dépenses prévues***Projets à effet rapide**

1 000,0

285. Les dépenses prévues à cette rubrique, soit 1 million de dollars, correspondent à quelque 55 projets communautaires à effet rapide, comme indiqué à la section III C.

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

286. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MINUAD portent sur les points suivants :

a) Ouverture pour la MINUAD d'un compte spécial auquel seront inscrites les recettes et dépenses de la mission;

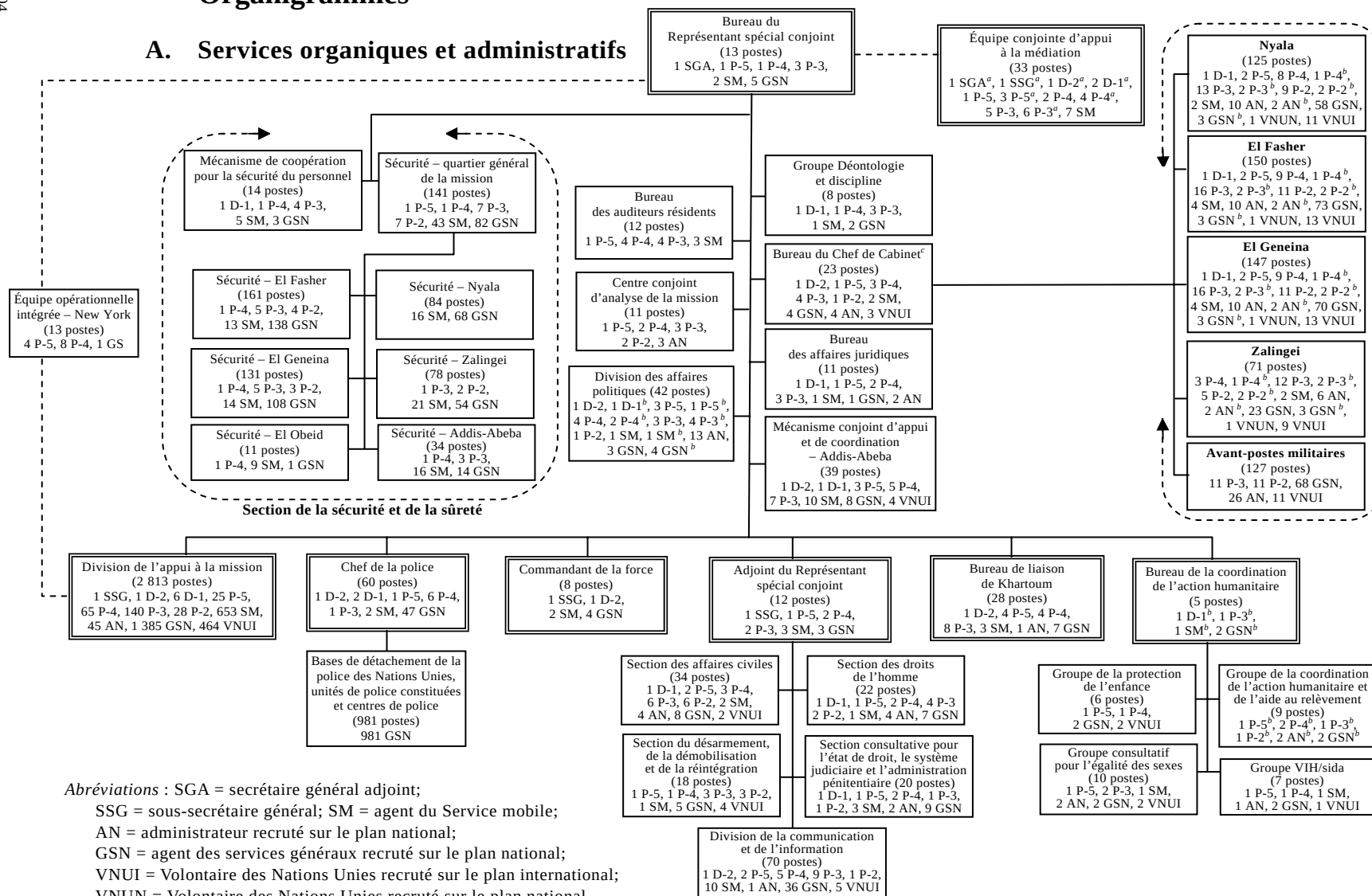
b) Ouverture au titre de la mise en place de la mission, pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, d'un crédit de 1 477 766 300 dollars incluant le montant de 50 millions de dollars précédemment autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

c) Mise en recouvrement de la totalité du montant indiqué à l'alinéa b) ci-dessus.

Annexe

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint;

SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile;

AN = administrateur recruté sur le plan national;

GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national;

VNUI = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international;

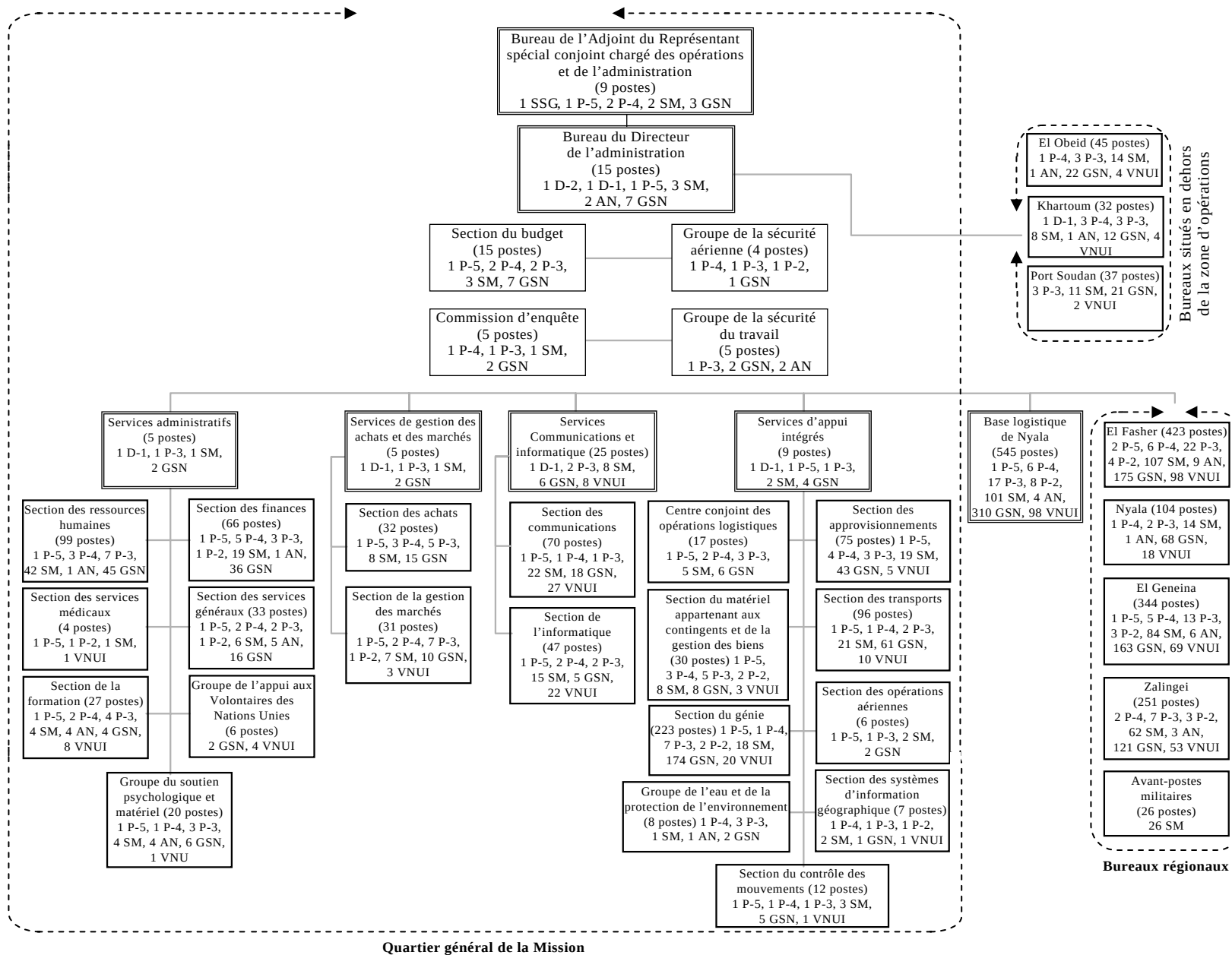
VNUN = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

^a Postes qui seront occupés par du personnel temporaire (autre que pour les réunions) jusqu'au 31 décembre 2007.

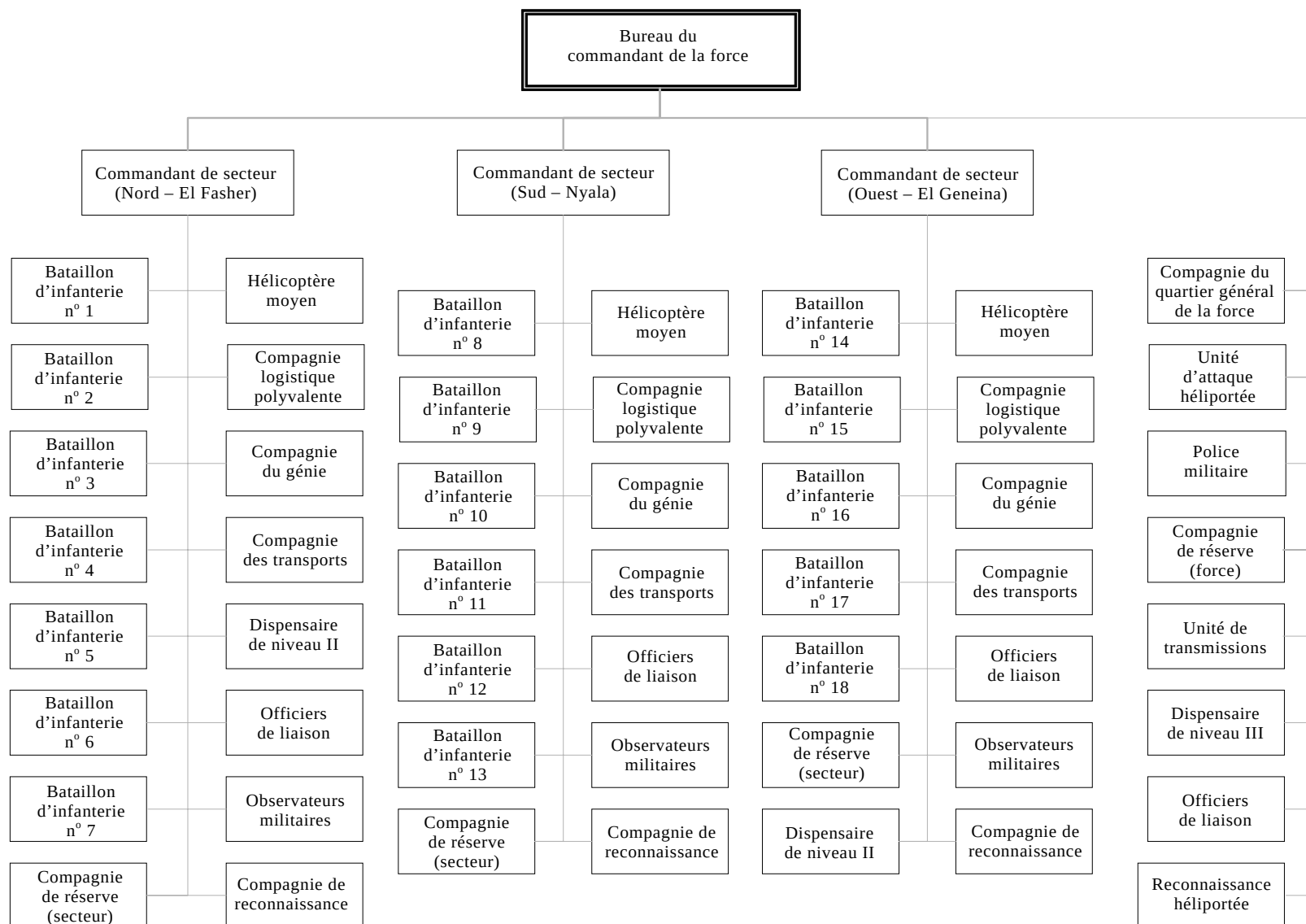
^b Postes qui seront occupés par du personnel temporaire (autre que pour les réunions) jusqu'au 30 juin 2008.

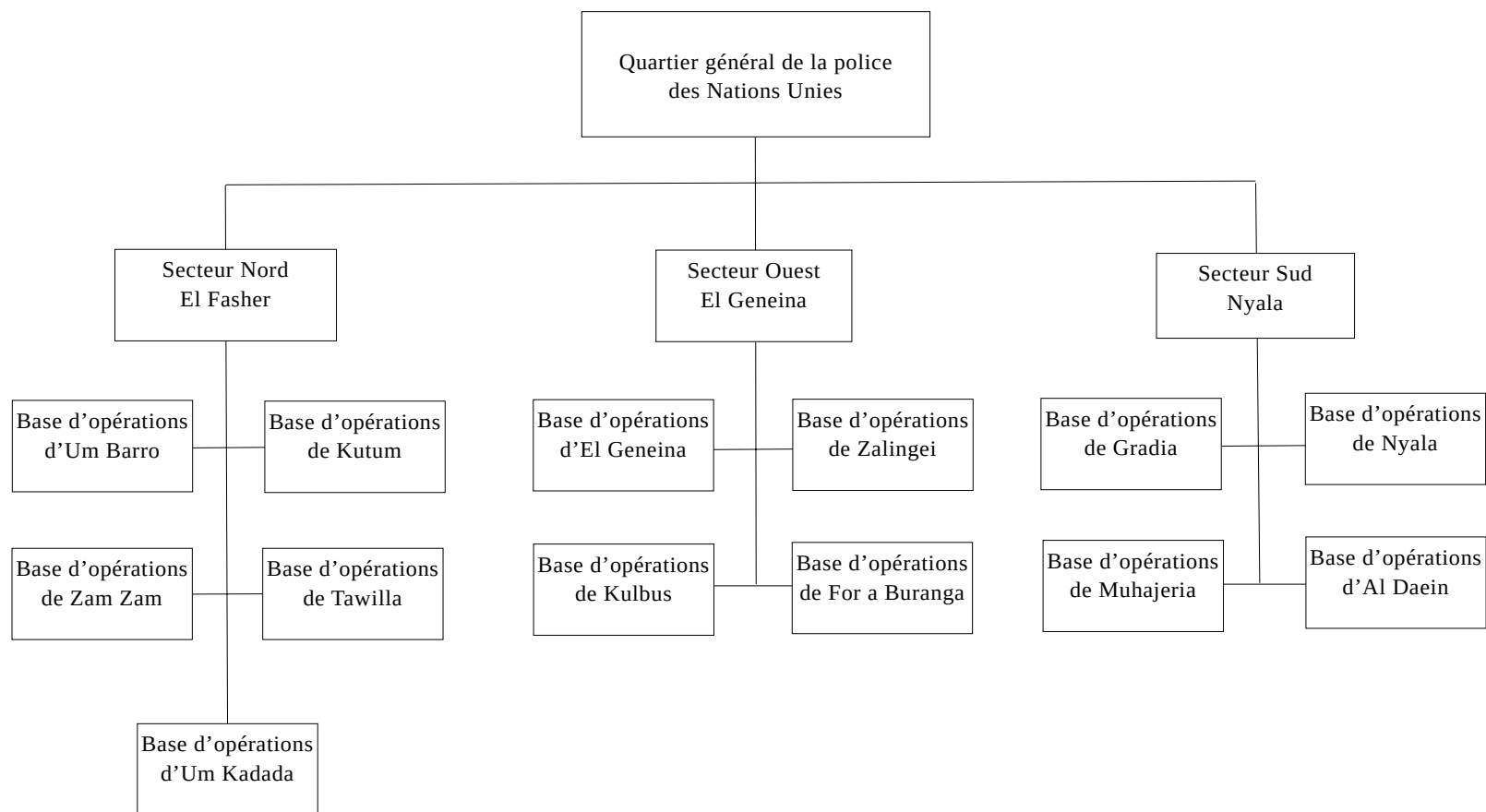
^c Comprend le Groupe de la planification.

B. Division de l'appui à la mission



C. Composante militaire



D. Police

Carte



Map No. 4320 UNITED NATIONS
October 2007

Department of Field Support
Cartographic Section